

Décision IG.27/4

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses protocoles, lors de leur 24^{ème} Réunion,

Accueillant avec satisfaction le document final de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'Océan de 2025 (UNOC-3) intitulé « Nos océans, notre avenir : unis pour une action urgente », réaffirmant l'engagement mondial résolu en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines et réaffirmant la nécessité de renforcer le rôle des conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales,

Inspirées par la célébration de haut niveau du 50^{ème} anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, lors de la troisième session de l'UNOC, le 10 juin 2025, qui a manifesté clairement le renouvellement de l'engagement des Parties contractantes, tel qu'il ressort de leur déclaration ministérielle,

Notant avec reconnaissance la Résolution 6/15 adoptée par l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement le 1er mars 2024 relative au renforcement des efforts déployés au niveau des océans afin de lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité marine et la pollution,

Rappelant également la Résolution 76/296 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de juillet 2022, intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité »,

Accueillant avec satisfaction le forum politique de haut niveau sur le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2024 et la résolution adoptée sur le Pacte pour l'avenir, qui appelle à l'action à l'horizon 2030 et réaffirme l'engagement à mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 et ses ODD (New York, septembre 2024),

Eu égard à la Convention de Barcelone, en particulier l'article 4 concernant les obligations générales, et à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2016-2025, adoptée par la Décision IG.22/2 de la COP19, Athènes, Grèce, 9 au 12 février 2016,

Rappelant la Déclaration ministérielle de la COP23 (Portorož, Slovénie, décembre 2023) qui s'engage à mettre à jour rapidement la SMDD 2016-2025, à mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 sur le développement durable et ses objectifs de développement durable (ODD) au niveau régional, en cherchant à modifier les trajectoires actuelles non durables et à placer la région sur des voies alternatives vers la durabilité et la résilience,

Accueillant avec satisfaction la publication intitulée « La Méditerranée à l'horizon 2050 : une prospective du Plan Bleu » (Rapport MED2050) ; *appréciant* le travail impressionnant accompli par un grand nombre d'experts et *exprimant* des préoccupations concernant les tendances alarmantes de la situation environnementale et des changements climatiques et *soulignant* la nécessité d'entreprendre des actions urgentes afin de ramener la région sur la voie de la durabilité,

Ayant examiné le rapport de la 21^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable et ses recommandations (CMDD) (Corinthe, Grèce, 24 au 26 juin 2025), approuvant la SMDD 2026-2035 pour soumission ultérieure à la Réunion des points focaux du PAM 2025 et à la COP24,

1. *Prennent note* du Rapport d'évaluation final de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 (UNEP/MED IG.27/Inf.18) reconnaissant les progrès réalisés, mais également les lacunes au niveau de la réalisation en temps voulu des ODD dans notre région ;

2. *Adoptent* la Stratégie méditerranéenne de développement durable mise à jour pour la période 2026-2035 et ses initiatives phares, figurant à l'annexe de la présente Décision, en tant que document stratégique générale de référence pour le développement durable dans le Méditerranée, un cadre de coopération régionale et réponse politique méditerranéenne aux

enjeux environnementaux et socioéconomiques mis en évidence dans le Rapport MED2050 ; afin d'intensifier les voies de développement concrètes, durables et résilientes aux changements climatiques et de stimuler davantage la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux régional, sous-régional et national ;

3. *Invitent* les Parties contractantes à s'engager dans l'intensification et la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD, ainsi qu'à encourager la participation d'un large éventail de parties prenantes à plusieurs niveaux, compte tenu des défis les plus urgents auxquels sont confrontés les pays méditerranéens ;

4. *Encouragent* les Parties contractantes et les parties prenantes régionales à intégrer, le cas échéant, les objectifs, les orientations stratégiques et les actions de la SMDD 2026-2035 dans leurs politiques, stratégies et plans de développement durable, y compris par le biais de l'ensemble de la société et de l'ensemble des processus gouvernementaux ;

5. *Encouragent* les Parties contractantes et les parties prenantes régionales à promouvoir la visibilité et la large diffusion de la SMDD 2026-2035 à tous les niveaux ;

6. *Invitent* les Parties contractantes et les membres de la SMDD à collaborer pour renforcer la coopération technique entre toutes les rives de la Méditerranée afin de relever les défis communs, de s'appuyer sur les meilleures pratiques et de lever de nouveaux financements durables afin de réaliser la transition écologique et adaptative ;

7. *Encouragent* le Secrétariat (Plan Bleu/CAR) à communiquer le Rapport MED2050 afin de mieux informer l'élaboration des politiques ;

8. *Invitent* les organisations, initiatives et programmes internationaux travaillant dans le domaine du développement durable en Méditerranée à contribuer à la mise en œuvre de la SMDD 2026-2035 et à rationaliser ses priorités dans leurs travaux et engagements ;

9. *Appellent* tous les donateurs et institutions de financement actifs dans la région méditerranéenne, en premier lieu l'Union européenne en tant que Partie contractante à la Convention de Barcelone et à ses protocoles et dirigeant un programme ambitieux de développement durable, à apporter un soutien solide à la SMDD 2026-2035 à tous les niveaux pour sa mise en œuvre, y compris ses initiatives phares et à développer des synergies avec les politiques relatives à la mise en œuvre de SMDD 2026-2035, en particulier le Pacte européen pour l'Océan adopté par la Commission Européenne en Juin 2025 et lancé à l'UNOC-3 et le Pacte européen pour la Méditerranée adopté en octobre 2025 ;

10. *Demandent* au Secrétariat d'entreprendre un examen à mi-parcours de l'état de la mise en œuvre de la SMDD 2026-2035 sous la direction de la CMDD, en assurant une large participation, en tenant compte que le 2030 sera critique pour la définition du cadre mondial des ODDs pour l'après 2030 et de rendre compte de ses résultats à la COP26.

Annexe I

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

Investir dans la durabilité environnementale pour parvenir au développement social et économique

1. RÉSUMÉ

1. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 (SMDD 2026-2035) fournit un cadre stratégique, élaboré à l'issue d'un large processus de consultation, visant à garantir un avenir durable pour la région méditerranéenne, conformément aux objectifs de développement durable, et à les réaliser efficacement aux niveaux régional et national. Elle vise à harmoniser les rapports entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, à orienter les stratégies nationales de développement durable et à stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. Comme le souligne son sous-titre (« *Investir dans la durabilité environnementale pour parvenir au bien-être social et au développement économique* »), la stratégie repose sur la conviction que l'investissement dans l'environnement, la transition verte, la résilience climatique, l'économie circulaire soutenue par le développement d'une taxonomie verte et l'implication de l'ensemble de la société, constituent le meilleur moyen de protéger la mer Méditerranée et ses côtes, d'atteindre un bon état écologique, de garantir la création d'emplois durables à long terme et le développement socio-économique, sans laisser personne de côté, tout en améliorant la santé publique et la qualité de vie.

2. La stratégie se concentre sur les questions transversales qui se situent entre l'environnement et le développement. Elle aborde des questions qui dépassent les frontières sectorielles, institutionnelles et juridiques, en mettant l'accent sur les liens entre les questions environnementales, les défis liés au changement climatique, la gestion et la gouvernance des mers et des côtes et leur utilisation multiple, l'économie circulaire durable, les énergies renouvelables, le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, les solutions fondées sur la nature, le développement rural et la sécurité alimentaire et la gestion, les villes durables et les défis sociaux. La stratégie devrait également renforcer les synergies entre les travaux des principaux acteurs nationaux et régionaux, en apportant un cadre commun, ce qui permettra d'améliorer la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée, et en soutenant davantage l'engagement de la société civile, des scientifiques, des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé et des communautés locales, garantissant ainsi un cadre inclusif.

3. En particulier, la nécessité de faire de la lutte contre le changement climatique une priorité absolue pour le bassin méditerranéen est un signal d'alarme auquel il faut répondre de toute urgence, alors que tous les rapports récents¹ confirment un scénario inquiétant à court et à long terme. Les effets fréquents et dramatiques sur l'environnement, sur les secteurs économiques clés de la région et, enfin et surtout, sur nos vies, ne permettent plus d'attendre pour agir. L'adaptation au changement climatique doit être abordée conjointement par le PNUE/PAM et ses Parties contractantes. Cela contribuera également à renforcer la coopération régionale, en tissant une coopération plus spécifique et décentralisée avec les autorités infranationales, les municipalités et les territoires, afin de garantir des mesures d'adaptation ciblées.

4. La mer Méditerranée abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces soumis à des pressions considérables et elle abrite une grande partie de la biodiversité marine mondiale. Elle est également victime de décennies d'exploitation non durable, malgré les efforts déployés pour la gérer efficacement. Elle est également la plus touchée par les effets du changement

¹ Rapport sur l'état de l'environnement et du développement (SoED 2020) du Plan Bleu/CAR ; exercice prévisionnel Med2050 ; Changement climatique et environnemental dans le bassin Méditerranéen. Situation actuelle et risques pour le futur Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1 2020) ; MedECC 2024) : Interactions entre le changement climatique et le nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen; MedECC, 2024: Risques climatiques et environnementaux côtiers en Méditerranée

climatique, avec un réchauffement 20 % plus rapide que le reste du monde selon le MedECC². Elle abrite donc le plus grand pourcentage d'habitats marins menacés, dont 21 % sont vulnérables et 11 % en danger selon la liste rouge de l'UE-28. Ses côtes représentent 31 % des arrivées touristiques mondiales. Le développement des grandes villes et des mégapoles accentue les pressions exercées par l'augmentation de la population et la concentration des activités économiques dans les zones côtières. Les produits agricoles et l'alimentation méditerranéens jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent de la durabilité des paysages ruraux, des ressources et de conditions de travail décentes. Les routes maritimes mondiales traversant la Méditerranée constituent une zone de transit et de transbordement importante pour le transport maritime international, accueillant 17 % de la capacité mondiale des pétroliers et rendant la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une mer semi-fermée. L'intérêt récent pour l'exploitation des hydrocarbures et des minéraux sous les fonds marins de la Méditerranée fait également peser des risques accrus pour l'environnement.

5. Les différences importantes entre les niveaux de développement des pays, associés aux conflits dans la région, constituent des défis d'un avenir durable du bassin méditerranéen. La fragilité de la région est encore aggravée par sa sensibilité au changement climatique : les écosystèmes méditerranéens sont et resteront parmi les plus touchés par les facteurs du changement climatique mondial.
6. La stratégie est formulée en tenant compte des résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), qui a mis particulièrement l'accent sur l'économie écologique dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, la résolution adoptée par les Nations unies sur le Pacte pour l'avenir³, qui réaffirme l'engagement à mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 et ses ODD et appelle de toute urgence à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.
7. La stratégie tient également compte de la résolution 76/296 de l'Assemblée générale des Nations unies de juillet 2022, intitulée « Nos océans, notre avenir, notre responsabilité », qui souligne que ses objectifs peuvent également être appliqués avec succès au niveau régional, ainsi que de la résolution 6 de la sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA 6) de 2024, intitulée « Renforcer les efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution UNEP/EA.6/Res.15 sur le renforcement des efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution, l'intensification des moyens de mise en œuvre afin de renforcer les capacités à réaliser les ODD liés aux océans, ainsi que la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030⁴ avec sa vision « La science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons ».
8. Elle intègre les engagements et les objectifs découlant de l'Accord de Paris de 2015, du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF) de 2022, le Pacte vert européen, la stratégie de l'Organisation maritime internationale pour réduire les émissions de GES des navires, le SAPBIO post-2020⁵ et d'autres politiques récemment adoptées par le PNUE/PAM, notamment les programmes de mesures visant à atteindre le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes.
9. La stratégie sera approuvée en 2025, une année importante tant au niveau mondial qu'au niveau régional méditerranéen pour la protection, la conservation et l'utilisation durable du milieu marin et de ses ressources : elle coïncide avec la 3^e Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC-3, Nice, France, 9-13 juin 2025), qui a donné un nouvel élan à l'accélération des

² MedECC, 2020 : Changement climatique et environnemental dans le bassin Méditerranéen. Situation actuelle et risques pour le futur Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée. Premier rapport d'évaluation de la MedECC (MAR1)

³ Résolution A/RES/79/1 adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024

⁴ <https://www.unesco.org/en/decades/ocean-decade>

⁵ Décision IG.25/11 sur le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

efforts mondiaux et à la mobilisation de tous les acteurs en vue de la réalisation de l'ODD 14 ; l'activation de la mise en œuvre de nombreux nouveaux engagements concrets assortis d'un financement garanti, pris par un large éventail de parties prenantes lors de la 9^{ème} Conférence « Notre océan » (OOC-9, Athènes, Grèce, 15-17 avril 2024) ; l'entrée en vigueur probable de l'accord historique conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des zones de juridiction nationale (accord BBNJ) ; le 50^e anniversaire du PNUE/PAM et les 30 ans de la Convention de Barcelone post-Rio, qui ont abouti à la déclaration ministérielle renouvelant leur engagement en faveur d'une Méditerranée durable, ainsi que leurs réalisations remarquables et leur rôle institutionnel unique dans la protection et la préservation de la mer Méditerranée et son développement durable ; le Pacte européen pour les océans et le Pacte européen pour la Méditerranée, qui fournissent des cadres intégrés pour renforcer la cohérence des politiques et une économie bleue florissante pour la région méditerranéenne ; l'entrée en vigueur de la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de sulfure d'oxydes et de particules (Med SOx ECA), qui limite davantage la pollution atmosphérique causée par les navires, conformément à l'annexe VI de la convention MARPOL ; et enfin, le 30^e anniversaire de la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), l'organe consultatif du PNUE/PAM chargé d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques socio-économiques et d'encourager le développement durable en Méditerranée, qui est l' responsable de l'élaboration de la stratégie.

10. Ces réalisations marquantes réaffirment l'engagement fort et la vision en faveur de la durabilité et de l'accélération de la transition verte dans la région, grâce à la collaboration constructive de toutes les parties prenantes.

11. Le paysage institutionnel se caractérise par des initiatives régionales axées sur le renforcement de la collaboration entre toutes les rives de la Méditerranée, telles que la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'initiative Horizon Europe et sa mission « Restaurer nos océans et nos eaux »⁶ qui vise à protéger et à restaurer la pureté et la qualité des océans et des eaux d'ici 2030. D'autres initiatives régionales et sous-régionales, telles que l'initiative WestMed⁷ et la stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR)⁸, se concentrent sur les questions de développement durable à traiter au niveau méditerranéen, en examinant également les sources les plus importantes de dégradation de l'environnement dans la région.

12. La stratégie s'articule autour de la vision suivante :

Une région méditerranéenne prospère, résiliente au changement climatique et pacifique, où les populations jouissent d'une qualité de vie élevée et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité d'accueil et des limites acceptables de changement des écosystèmes biologiquement diversifiés, sains, productifs, conservés, restaurés, utilisés de manière judicieuse et gérés efficacement.

13. Cet objectif est atteint grâce à des objectifs communs, des actions partagées, une forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et une gouvernance participative.

14. La stratégie s'appuie également sur un ensemble de principes directeurs : l'importance d'une approche unifiée entre planification environnementale et développement durable ; l'ouverture à une pluralité de types de développements futurs ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et du pollueur-payeur ; une approche participative des politiques et de la prise de décisions ; l'importance des politiques fondées sur des données probantes ; la conciliation des perspectives à long et à court terme en matière de planification et d'évaluation ; la transparence ; et le partenariat entre le système PNUE/PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

⁶ Mission « Restaurer nos océans et nos eaux »

⁷ <https://westmed-initiative.ec.europa.eu>

⁸ <https://www.adriatic-ionician.eu>

15. La stratégie suit une structure fondée sur six objectifs situés entre l'environnement et le développement, qui ont été choisis afin de permettre une approche unifiée des questions de durabilité. Le premier objectif, relatif au changement climatique, reflète l'urgence d'accélérer les mesures d'adaptation dans ce domaine, les objectifs 2, 3 et 4 reflètent une approche territoriale, tandis que les deux derniers objectifs sont en relation les uns avec les autres et portent sur des politiques et des domaines clés, comme suit :

- 1 Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité énergétique et la transition énergétique en tant que priorité
- 2 Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers
- 3 Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural
- 4 Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes
- 5 Accélérer la transition vers une économie durable, écologique, à ressources renouvelables et circulaires et vers une finance durable
- 6 Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.

16. Un ensemble d'orientations stratégiques est formulé pour chacun des six objectifs généraux. Ces orientations stratégiques sont complétées par des mesures nationales et régionales, ainsi que par des initiatives phares et des objectifs. Les mesures visent à orienter et sont une source d'inspiration pour une mise en œuvre plus efficace de la stratégie. Tous les pays n'ont pas nécessairement la nécessité ou les ressources nécessaires pour prendre toutes les mesures proposées : il peut être préférable d'adapter les mesures proposées aux besoins nationaux. Les cibles s'inspirent des programmes mondiaux et régionaux en matière de durabilité et des ODD pertinents pour la région méditerranéenne, en tenant compte de ses spécificités, et permettent de suivre les progrès de la Stratégie au niveau des objectifs, parallèlement au cadre d'indicateurs régionaux et mondiaux. Les initiatives phares jouent un rôle clé accru dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, en tant qu'initiatives concrètes et bonnes pratiques susceptibles de montrer la voie pour aider les pays et les parties prenantes à établir des partenariats, à s'engager et à encourager la reproduction et la création d'initiatives dérivées en matière de développement durable, tant au niveau régional que national.

Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité

Cibles
Cible 1 : D'ici à 2030, les Parties contractantes devraient réduire au minimum l'impact des changements climatiques et de l'acidification de la mer Méditerranée sur la biodiversité et accroître sa résilience grâce à des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, ainsi que par des investissements dans des infrastructures résilientes au climat, tout en minimisant les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.
Cible 2 : D'ici 2030, les Parties contractantes devraient élaborer des stratégies qui incluent des informations sur les risques liés au changement climatique, leurs priorités, leurs plans et leurs mesures visant à renforcer l'adaptation et la résilience au climat
Cible 3 : d'ici 2030, les Parties contractantes devraient élaborer et soumettre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Cible 4 : D'ici 2030, les Parties contractantes atteindront une part minimale de 20 % d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables issues de ressources renouvelables dans la consommation finale totale, encourageant ainsi la transition énergétique, y compris la gestion des sols, la transformation des systèmes alimentaires et la construction

Orientations stratégiques

1.1 : Accroître les connaissances scientifiques, l'éducation, la sensibilisation et développer les capacités techniques pour faire face aux changements climatiques et garantir une prise éclairée de décisions à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels

1.2 : Adopter plus rapidement des mesures réactives intelligentes et résilientes au changement climatique

1.3 : Tirer parti des mécanismes de financement climatique nouveaux et existants, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier

1.4 : Encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives visant à intégrer efficacement les mesures réactives au changement climatique aux cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs

1.5 Encourager la décarbonisation de l'économie, la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables

1.6 Renforcer les capacités nationales et locales en matière d'application de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets

Objectif 2 : Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers

Cibles

Cible 5 : D'ici à 2030, les Parties contractantes ont ratifié les protocoles de la Convention de Barcelone et les mesures législatives appropriées pour les mettre en œuvre au niveau national ont déjà été prises

Cible 6 : D'ici à 2030, le bon état écologique du milieu marin et côtier est maintenu et amélioré grâce à la mise en œuvre effective de l'approche écosystémique et à l'engagement pris dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles

Cible 7 : D'ici 2030, au moins 30 % de la mer Méditerranée est protégée et conservée grâce à des systèmes de zones marines et côtières protégées bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces, et à d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones, garantissant un équilibre géographique adéquat, et gérés de manière durable en appliquant des approches écosystémiques, y compris une planification spatiale marine tenant compte de la biodiversité et du changement climatique, et en réalisant des évaluations d'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques.

Cible 8 : D'ici à 2030, les Parties contractantes veillent à la mise en œuvre effective des mesures juridiquement contraignantes adoptées au titre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles sur les eaux usées, les déchets marins et la pollution par les plastiques, ainsi qu'au titre de la Convention

internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL et ses annexes) de l'OMI.
--

Orientations stratégiques
<i>2.1 Renforcer la mise en œuvre, le respect et le suivi des exigences régionales des cadres réglementaires et politiques des protocoles de la Convention de Barcelone pour la gestion côtière et marine</i>
<i>2.2 Encourager une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines</i>
<i>2.3 : Encourager des systèmes bien connectés, représentatifs sur le plan écologique et efficaces de zones marines et côtières protégées, d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones et des solutions fondées sur la nature aux niveaux national, transfrontalier et méditerranéen, et sensibiliser davantage les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité</i>

Objectif 3 : Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural.

Cibles
Cible 9 : D'ici à 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 75 % de leur population ait accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre et à ce qu'au moins 30 % ait accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre dans un contexte de stress hydrique, de demandes concurrentes et de pénurie croissante, en particulier pour les populations vulnérables et les femmes.
Cible 10 : D'ici à 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 90 % de la population ait accès à une alimentation abordable, sûre et nutritive tout au long de l'année, grâce à la promotion de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables, y compris les chaînes d'approvisionnement locales.

Orientations stratégiques
<i>3.1 : Encourager l'utilisation, la gestion et la conservation circulaires/régénératrices de la biodiversité et des ressources naturelles et écosystèmes durables dans la région méditerranéenne</i>
<i>3.2 : Encourager la conservation et l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, valoriser les connaissances et méthodes traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion rurale</i>
<i>3.3 : Encourager un développement rural inclusif et durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la santé unique, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris l'accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales</i>
<i>3.4 : Garantir l'accès des producteurs locaux aux circuits de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme</i>

Objectif 4 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes

Cibles
Cible 11 : D'ici 2030, tous les pays méditerranéens ont considérablement réduit leur production de déchets grâce à la prévention, au recyclage et à la réutilisation, en veillant notamment à ce qu'au moins 60 % des déchets municipaux solides soient recyclés, compostés ou gérés de manière durable, y compris la collecte sélective et la valorisation des matériaux, y compris les biodéchets, en mettant l'accent sur les déchets d'emballages et les produits en plastique à usage unique les plus nocifs pour l'environnement.
Cible 12 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont adopté des cadres réglementaires et politiques assortis de normes en matière de qualité de l'air, compte tenu des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air.

Orientations stratégiques
4.1 : Appliquer des processus d'aménagement du territoire holistiques et unifiés et d'autres instruments connexes, ainsi qu'un meilleur respect des règles et de la réglementation en vigueur afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale et de réduire les pressions sur l'environnement
4.2 : Encourager une urbanisation inclusive et renforcer les capacités en matière de planification et de gestion participatives et unifiées des établissements humains
4.3 : Encourager la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques
4.4 : Encourager une production durable, l'utilisation de produits durables et une gestion efficace des déchets dans le cadre d'une économie portée sur le recyclage, ainsi que favoriser des modes de consommation durables parmi les citoyens
4.5 : Encourager des modèles d'urbanisation et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, améliorent la qualité de l'air urbain et favorisent la mobilité durable et l'accessibilité dans les zones urbaines
4.6 : Encourager les infrastructures écologiques et les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique afin de contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti
4.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels et anthropiques, y compris le changement climatique

Objectif 5 : Accélérer la transition vers une économie durable, écologique, portant sur la préservation des océans et circulaire et vers une finance durable

Cibles
Cible 13 : D'ici à 2030, les Parties contractantes/les pays méditerranéens ont mis en place des cadres réglementaires et politiques efficaces, y compris des incitations économiques, visant à faciliter le développement de modèles d'entreprise durables qui intègrent les principes de circularité et d'innovation dans les économies vertes et bleues, tout en contribuant au développement d'économies non polluantes et socialement inclusives, conformément au Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée.
Cible 14 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des cadres de financement durable qui mobilisent des capitaux en faveur d'investissements verts et durables, tout en favorisant la collaboration entre toutes les parties prenantes.

Orientations stratégiques
5.1 : Créer des emplois verts, justes et décents pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale

<i>5.2 : Encourager des modes de consommation et de production durables, afin de soutenir la transition vers des approches d'économie circulaire et des modèles d'entreprise durables</i>
<i>5.3 : Encourager l'innovation, les partenariats public-privé et les solutions durables pour progresser vers les objectifs d'une économie juste, sobre en carbone, circulaire, verte et bleue</i>
<i>5.4 : Encourager l'intégration des principes et critères de durabilité, de circularité et de lutte contre le changement climatique dans les cadres de programmation et d'évaluation des investissements publics et privés</i>
<i>5.5 : Encourager un écosystème financier intégré à travers un cadre méditerranéen pour une finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables.</i>

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.

Cibles
Cible 15 : D'ici 2030, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des mécanismes formels pour assurer la subsidiarité et les synergies entre les politiques à différents niveaux de décision et entre les secteurs à long terme et au-delà des frontières, renforçant ainsi la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD), y compris la participation des parties prenantes.
Cible 16 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants, y compris le grand public, acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour encourager le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et à des modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
Cible 17 : D'ici à 2035, les pays méditerranéens ont adhéré à la Convention d'Aarhus.

Orientations stratégiques
6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération régionaux, sous-régionaux et transfrontaliers, notamment en matière de préparation aux situations d'urgence
6.2 : Renforcer le rôle, la sensibilisation et les capacités des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités et des parlements nationaux et régionaux pour la mise en œuvre des stratégies nationales et infranationales de développement durable et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs des ODD et de la SMDD
6.3 : Encourager la participation de la société civile, des scientifiques, des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé, des communautés locales et des autres parties prenantes au processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs pour l'ensemble de la société et l'uniformité dans la prise de décision
6.4 : Encourager la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement durable à tous les niveaux de gouvernement, en tenant compte des synergies et des compromis entre les différentes politiques et secteurs, y compris la gestion intersectorielle (WEFE NEXUS), en améliorant la logique des politiques pour le développement durable (PCSD) sur la base d'une approche pangouvernementale, d'une coordination interministérielle et d'une gouvernance à plusieurs niveaux.
6.5 : Encourager l'éducation et la recherche en faveur du développement durable
6.6 : Renforcer les capacités régionales en matière de gestion de l'information et améliorer la promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et de la prospective

17. Le troisième chapitre de la Stratégie est axé sur les aspects liés à la mise en œuvre, au financement et au suivi, ainsi que sur la mise en œuvre de la Stratégie.
18. Bien que facilitée par le système PNUE/PAM et ses composantes, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie. Le système PNUE/PAM assure le leadership et est la source des orientations de mise en œuvre de la Stratégie. Les plans d'action du PNUE/PAM formulés en vue de la mise en œuvre des protocoles de la Convention de Barcelone, ainsi que d'autres mécanismes et instruments régionaux clés existants, sont des outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le système PNUE/PAM est d'une importance capitale pour apporter un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention, ainsi que pour coordonner les mesures de mise en œuvre et le suivi. La Commission méditerranéenne du développement durable et son Comité directeur sont des organes clés au sein de ce système visant à diriger et à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, son évaluation et ses processus de mise à jour.
19. Les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales ont également un rôle très important à jouer, en collaborant entre elles et avec le système PNUE/PMA, afin de faciliter les synergies avec les pays qui utilisent la Stratégie comme plateforme commune.
20. Les autorités locales sont des acteurs clés de la mise en œuvre de la Stratégie, car environ 70 % des ODD dépendent de leur travail efficace, tout en étant plus proches des citoyens et donc mieux à même de soutenir l'engagement en la matière.
21. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans son ensemble nécessite l'autonomisation des jeunes et des femmes, ainsi que des politiques inclusives qui ne laissent personne de côté. Dans la mise en œuvre de la Stratégie, le rôle de la société civile, des jeunes et des femmes devient plus important, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie circulaire écologique et axée sur la réutilisation, non seulement à travers la responsabilité sociale des entreprises, mais aussi à travers des modes de consommation et des processus de production plus durables, et en assumant des tâches importantes liées à la sensibilisation et à la prise de conscience.
22. Le secteur privé est un partenaire clé pour la mise en œuvre de la Stratégie. En tant qu'acteur clé du renforcement de l'économie circulaire, écologique, le secteur privé peut être l'un des alliés les plus solides dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie.
23. Pour les organismes de financement, la Stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux largement approuvés, ainsi que des orientations stratégiques dans le cadre de ces objectifs, qui aideront ces organismes à positionner et à évaluer les propositions de financement visant à faire progresser le développement durable dans la région.
24. La mise en place de structures institutionnelles adéquates est une priorité essentielle pour garantir la mise en œuvre efficace de la Stratégie. Dans ce domaine, la Stratégie repose sur deux piliers : mettre en place ou renforcer les structures chargées de la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale, veiller à ce qu'elles disposent de ressources suffisantes ; et renforcer les processus régionaux de mise en œuvre et du suivi de la Stratégie.
25. La mise en œuvre de la Stratégie, qui repose sur une vision ambitieuse mais nécessaire et réaliste visant à promouvoir une Méditerranée durable reposant sur des bases économiques et sociales solides, nécessite des ressources financières importantes. La Stratégie comprend une série d'actions visant à renforcer les capacités de financement de sa mise en œuvre, telles qu'un portefeuille de projets, des processus de renforcement des capacités et une facilité d'investissement pour le financement d'actions de développement durable en Méditerranée.

2. INTRODUCTION ET CONTEXTE

26. Le développement durable vise à répondre aux besoins des générations actuelles et futures, en utilisant les ressources naturelles et les écosystèmes de manière à les préserver et à les

maintenir, tout en accélérant le processus de décarbonisation et en garantissant un accès équitable à ces ressources, aujourd'hui et à l'avenir. Il établit le cadre nécessaire pour assurer un développement viable et durable et des moyens de subsistance décents pour tous, ce qui est particulièrement important dans le contexte socio-économique difficile que connaît actuellement la région méditerranéenne.

27. La stratégie tient compte des résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), qui a mis particulièrement l'accent sur l'économie verte dans le contexte du développement durable de l' et de l'éradication de la pauvreté, du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, de la résolution des Nations unies sur le pacte pour l'avenir⁹, qui réaffirme l'engagement à mettre en œuvre efficacement le programme à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et appelle de toute urgence à accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

28. La stratégie tient également compte de la résolution 76/296 de l'Assemblée générale des Nations unies de juillet 2022, intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité », qui souligne que ses objectifs peuvent également être appliqués avec succès au niveau régional, de la sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA 6) de 2024, de la résolution UNEP/EA.6/Res.15 sur le renforcement des efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité UNEP/EA.6/Res.15 sur le renforcement des efforts en faveur des océans pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité marine et la pollution, l'intensification des moyens de mise en œuvre afin de renforcer les capacités à réaliser les ODD liés aux océans, ainsi que la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030¹⁰ avec sa vision « La science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons ».

29. La stratégie intègre, entre autres, les engagements et les objectifs découlant de l'accord de Paris de 2015, du cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF) de 2022, le pacte vert pour l'Europe, la stratégie de l'Organisation maritime internationale visant à réduire les émissions de GES des navires, le SAPBIO post-2020¹¹ et d'autres politiques du PNUE/PAM adoptées après 2016, notamment les programmes de mesures visant à atteindre le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes.

30. La stratégie sera approuvée en 2025, une année importante tant au niveau mondial qu'au niveau régional méditerranéen pour la protection, la conservation et l'utilisation durable du milieu marin et de ses ressources : elle coïncide avec la 3^e Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC-3, Nice, France, 9-13 juin 2025), qui a donné un nouvel élan à l'accélération des efforts mondiaux et à la mobilisation de tous les acteurs en vue de la réalisation de l'ODD 14 ; l'activation de la mise en œuvre de nombreux nouveaux engagements concrets assortis d'un financement garanti, pris par un large éventail de parties prenantes lors de la 9^e Conférence « Notre océan » (OOC-9, Athènes, Grèce, 15-17 avril 2024) ; l'entrée en vigueur probable de l'accord historique conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des zones de juridiction nationale (accord BBNJ) ; le 50^e anniversaire du PNUE/PAM et les 30 ans de la Convention de Barcelone post-Rio, qui ont abouti à la déclaration ministérielle renouvelant leur engagement en faveur d'une Méditerranée durable, ainsi que leurs réalisations remarquables et leur rôle institutionnel unique dans la protection et la préservation de la mer Méditerranée et son développement durable ; le Pacte pour l'océan de l'UE et le Pacte européen pour la Méditerranée, qui fournissent des cadres intégrés pour renforcer la cohérence des politiques et une économie bleue florissante pour la région méditerranéenne ; l'entrée en vigueur de la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules (Med SOx ECA), qui limite davantage la pollution atmosphérique causée

⁹ Résolution A/RES/79/1 adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024

¹⁰ <https://www.unesco.org/en/decades/ocean-decade>

¹¹ Décision IG.25/11 relative au Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne pour l'après-2020 (SAPBIO post-2020)

par les navires, conformément à l'annexe VI de la convention MARPOL ; et, enfin, le 30^e anniversaire de la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), l'organe consultatif du PNUE/PAM chargé d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques socio-économiques et d'encourager le développement durable en Méditerranée, responsable de l'élaboration de la stratégie.

31. Ces réalisations marquantes, qui se reflètent dans la Stratégie, réaffirment l'engagement fort et la vision en faveur de la durabilité et de l'accélération de la transition verte dans la région, grâce à la collaboration constructive de toutes les parties prenantes.

32. Le développement durable revêt une importance capitale pour la Méditerranée : il s'agit d'une mer fermée, dont le renouvellement de l'eau est limité par son étroite connexion avec l'océan, et donc particulièrement sensible à la pollution. De plus, son climat doux abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces. La Méditerranée est également soumise à des pressions considérables. Étant donné son histoire riche et ses paysages naturels et culturels exceptionnels, ses côtes ont accueilli 30 % des arrivées touristiques mondiales en 2011, alors que ce chiffre avait atteint plus de 35 % les années précédentes. La Méditerranée est la première destination touristique mondiale avec 360 millions de touristes en 2020 et une prévision de 500 millions d'ici 2030 (OMT, 2019), principalement concentrés entre juin et septembre et sur le littoral. Environ la moitié des arrivées de 2017, soit 170 millions, se trouve dans les zones côtières méditerranéennes, ce qui intensifie la concentration des pressions anthropiques dans les zones côtières, en particulier pendant la saison estivale. En outre, la région méditerranéenne accueille 26 millions de croisiéristes par an¹².

33. Dans le même temps, les recettes provenant du tourisme international ont atteint 190 milliards d'euros, soit environ 26 % du total mondial. Les agglomérations urbaines sur les côtes méditerranéennes, associées aux infrastructures touristiques, ont entraîné le développement de grandes villes et de mégapoles¹³, ayant pour conséquence des pressions liées à l'augmentation de la population et à l'accumulation d'activités économiques dans un environnement particulièrement fragile. Les produits et services méditerranéens, côtiers et maritimes, les produits agricoles, ainsi que les régimes alimentaires méditerranéens, jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent entièrement de la durabilité des ressources côtières et marines, des paysages ruraux et de conditions de travail décentes. Les routes maritimes mondiales qui traversent la Méditerranée, rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une mer semi-fermée. L'intérêt récent pour l'exploitation commerciale des hydrocarbures et des minéraux sous les fonds marins méditerranéens fait également peser des risques accrus sur l'environnement méditerranéen.

34. Les différences importantes entre les niveaux de développement et les conditions de vie des différents pays, ainsi que les conflits dans la région, qui ont déjà un impact négatif sur les investissements et le développement, constituent également des défis d'un avenir durable pour le bassin méditerranéen. La fragilité de la région est encore accentuée par sa sensibilité au changement climatique : dans son sixième rapport d'évaluation¹⁴, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu qu'« au cours du ^{XXI}^e siècle, le changement climatique devrait s'intensifier dans toute la région. La température de l'air et de la mer et leurs extrêmes (notamment les vagues de chaleur) devraient continuer à augmenter plus que la moyenne mondiale (degré de confiance élevé) ». Au cours des trois dernières décennies, les vagues de chaleur marine (VCM) en mer Méditerranée ont provoqué des événements de mortalité massive chez diverses espèces marines et des pertes critiques pour les industries de la pêche. À l'avenir, les VCM pourraient compromettre de nombreux avantages et services que les écosystèmes méditerranéens fournissent normalement, tels que l'alimentation, le maintien de la biodiversité et la régulation de la qualité de l'air¹⁵.

¹² État de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

¹³ Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UN DESA) définit dans son rapport « Perspectives mondiales de l'urbanisation » de 2018 les mégapoles comme des agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants

¹⁴ Le sixième rapport de synthèse du GIEC (AR6) a été publié le 20 mars 2023

¹⁵ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée

35. Les experts méditerranéens sur le climat et le changement environnemental (MedECC) ont confirmé qu'en raison des tendances mondiales et régionales des facteurs déterminants, les effets du changement climatique s'aggraveront au cours des prochaines décennies, en particulier si le réchauffement climatique dépasse 1,5 à 2 °C par rapport au niveau préindustriel. Des efforts considérablement accrus sont nécessaires pour s'adapter aux changements inévitables, atténuer les facteurs de changement et accroître la résilience¹⁶.

36. L'objectif de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 est d'établir un cadre politique stratégique, fondé sur une vaste procédure de consultation, afin d'assurer un avenir durable à la région. Cette stratégie repose sur la nécessité d'accélérer le développement durable de la région en s'attaquant de manière équilibrée à des défis interdépendants tels que le changement climatique, la protection de la biodiversité et la transition écologique, en harmonisant les relations entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, conformément aux ODD et à l'Agenda 2030, afin d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, d'orienter les stratégies nationales de développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. La stratégie repose sur la conviction que l'investissement dans l'environnement et la progression constante vers la décarbonisation constituent le meilleur moyen de garantir la création d'emplois durables à long terme et le développement socio-économique, et qu'ils sont essentiels à l'atteinte des objectifs sociaux et économiques. C'est pourquoi la stratégie se concentre sur les questions en relation les unes avec les autres, qui se situent entre l'environnement et le développement. Elle aborde des questions qui dépassent les frontières sectorielles, institutionnelles et juridiques, en mettant l'accent sur les liens entre les questions environnementales et les défis économiques et sociaux, plutôt que sur des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme ou l'agriculture. La Stratégie devrait également permettre d'établir des synergies entre les travaux des principaux acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux, en apportant un cadre commun, ce qui se traduira par une meilleure mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.

37. Dans ce cadre, l'éducation au développement durable (EDD) joue un rôle transversal essentiel. Il est donc crucial d'intégrer l'EDD dans la planification stratégique et les initiatives communautaires afin de favoriser la compréhension, la résilience et les pratiques durables de toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, en vue de l'adaptation au changement climatique, de la conservation du milieu marin, du développement urbain durable et des modèles économiques verts dans la région méditerranéenne.

2.1. Contexte

38. Lors de la 12^e Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Monaco en novembre 2001, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur le développement durable, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé d'élaborer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

39. La Stratégie 2005-2015 a été élaborée à l'issue d'un processus de consultation qui a mobilisé les parties prenantes méditerranéennes, y compris les gouvernements et la société civile, grâce à la participation d'organisations non gouvernementales et d'experts clés, et adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005 lors de leur 14^e réunion à Portorož, en Slovénie. La Stratégie 2016-2025 a été formulée en tenant compte des résultats issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui a mis particulièrement l'accent sur l'économie écologique dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et a inclus un accord sur l'élaboration d'objectifs de développement durable.

40. La nécessité de la stratégie reste forte aujourd'hui, car si le contexte mondial et régional a considérablement changé, les pressions et les défis sont encore plus prononcés. Parallèlement,

¹⁶ Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) sur « Les changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen – Situation actuelle et risques pour l'avenir », MedECC, 2020

dans le cadre de la Convention de Barcelone, de nouveaux instruments régionaux, des mesures volontaires et juridiquement contraignantes ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre pour faire face à ces pressions.

Mandat pour la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

41. À la lumière des résultats de Rio+20, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, lors de leur 18^e réunion ordinaire tenue à Istanbul, en Turquie, en décembre 2013, que la Stratégie soit analysée (Décision IG.21/11), en vue de soumettre une nouvelle stratégie pour qu'elle soit adoptée par les Parties contractantes lors de leur 19^e réunion, qui se tiendra en février 2016 en Grèce. La décision souligne l'importance des synergies avec les objectifs mondiaux de développement durable, afin d'assurer l'adéquation entre les objectifs et cibles mondiaux et régionaux pour la Méditerranée, tout en tenant compte de l'innovation et des spécificités régionales.

42. La 23^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, qui s'est tenue du 5 au 8 décembre 2023 à Portorož, en Slovénie (COP23), a chargé le Secrétariat de mettre à jour la SMDD 2016-2025, afin de mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses ODD au niveau régional, en cherchant à modifier les trajectoires actuelles non durables et à placer la région sur des voies alternatives vers la durabilité et la résilience, accélérant ainsi les progrès vers la réalisation du bon état écologique¹⁷.

Évaluations de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

43. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable s'appuie sur les conclusions de quatre évaluations réalisées pour éclairer le processus de révision, la première portant sur la mise en œuvre entre 2005 et 2010, et les autres sur l'influence de la stratégie régionale sur les stratégies nationales de développement durable et la mise en œuvre des deux cycles de la SMDD.

44. En 2009, le Secrétariat du PNUE/PAM a procédé à un examen et à une évaluation des stratégies nationales pour le développement durable en Méditerranée, afin de « fournir une évaluation globale des actions et initiatives menées jusqu'à présent par les pays méditerranéens en faveur du développement durable et permettre ainsi une meilleure appréciation de l'état d'avancement ». Il a conclu que la Stratégie avait joué un rôle plus important au niveau régional, mais a noté que l'initiative du PNUE/PAM visant à aider à l'élaboration des stratégies nationales était utile et avait été bien accueillie par un certain nombre de pays.

45. En 2011, cinq ans après son adoption, une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2005-2015 a été réalisée, qui a permis de tirer un certain nombre de conclusions utiles concernant l'accent mis sur les nouvelles priorités, telles que l'adaptation au changement climatique et l'économie verte, la nécessité d'élaborer des objectifs et des indicateurs concrets, le renforcement du cadre de gouvernance, ainsi que les possibilités de synergies avec d'autres programmes, organisations et initiatives¹⁸.

46. En outre, l'évaluation a également indiqué qu'au niveau national, l'entité chargée de coordonner la formulation et la mise en œuvre des stratégies de développement durable rencontrait des difficultés à assurer le leadership et le soutien interministériel.

47. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2019 et l'évaluation finale de la SMDD 2024 ont toutes deux conclu que la stratégie avait permis de tirer des enseignements concrets et de dégager des bonnes pratiques, notamment les initiatives phares, susceptibles d'améliorer considérablement la mise en œuvre de la stratégie. Les deux évaluations ont également reconnu

¹⁷ Déclaration ministérielle de la COP23 (UNEP/MED IG.26/L.3)

https://cop23-slovenia.com/wp-content/uploads/2023/12/23ig26_L3_eng_portoroz-ministerial-declaration.pdf

¹⁸ UNEP(DEPI)/MED WG.358/4 : <http://www.odl.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7166.pdf>

que des efforts supplémentaires liés à son suivi, à ses moyens de mise en œuvre et à ses actions de renforcement des capacités doivent être entrepris afin de garantir un impact renforcé de la stratégie aux niveaux régional, national et local, d'atteindre les objectifs fixés et de réaliser les ODD. Afin de combler le fossé entre la vision politique et les processus de mise en œuvre, il convient d'encourager un processus participatif plus efficace entre les parties prenantes, ainsi qu'une approche intégrée plus opérationnelle entre les différentes orientations stratégiques, actions et initiatives phares relevant des mêmes objectifs stratégiques et entre les objectifs eux-mêmes. Pour mettre fin à la fragmentation et réaliser des changements transformateurs profonds, il est nécessaire de mieux relier l'ODD 14 (Vie aquatique) aux autres ODD, de mettre l'accent sur les synergies entre l'action pour le climat et le développement durable, de proposer des solutions gagnant-gagnant et de réduire au minimum les compromis. L'ODD 13 (Action pour le climat) est notamment un levier pour atteindre l'ODD 14 dans la région méditerranéenne, qui est une zone particulièrement sensible au changement climatique. En outre, les mesures d'adaptation et d'atténuation prévues par les pays pour renforcer la résilience des zones côtières et marines contribuent à la réalisation d'autres objectifs de la stratégie/ODD, en particulier les ODD 15 (Terres), 6 (Eau et assainissement), 7 (Énergie), 8 (Croissance économique durable), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 11 (Villes et infrastructures) et ODD 12 (Consommation et production). Il est essentiel que les parties prenantes régionales et nationales, y compris celles qui ne font pas partie du système PNUE/PAM et des partenaires, s'approprient pleinement la stratégie et y contribuent, afin de disposer d'un cadre de coopération efficace pour soutenir la réalisation des ODD dans la région. La stratégie s'appuie sur les liens solides et cohérents entre tous les ODD et les renforce, garantissant ainsi une approche intégrée et holistique qui tient compte de l'intégrité globale et de l'approche inclusive de l'Agenda 2030. Le financement de la stratégie, l'amélioration de sa gouvernance, sa diffusion et sa coordination avec les parties prenantes régionales et nationales sont également des aspects qui nécessitent une attention particulière afin de garantir un impact concret.

2.2. La région méditerranéenne

48. Vu sa longue histoire et son riche patrimoine naturel et culturel, la mer Méditerranée est un point de rencontre entre trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Entourée de 21 pays, elle est la plus grande mer semi-fermée du monde.

Ressources naturelles et culturelles riches

49. Comprenant sept écorégions marines, 75 bassins hydrologiques côtiers et 224 régions administratives côtières, la mer Méditerranée occupe un bassin de près de 2,6 millions de km², d'un littoral de 46 000 km et d'une profondeur moyenne d'environ 1 500 m. Les systèmes fluviaux, qui constituent la principale source de nutriments, et les activités humaines qui y sont liées, ont un impact significatif sur la qualité et la pureté de la mer Méditerranée.

50. La mer Méditerranée abrite une grande partie de la biodiversité marine mondiale, mais elle est également victime de décennies d'exploitation non durable, malgré les efforts déployés pour la gérer efficacement. Elle est également la plus touchée par les effets du changement climatique, avec un réchauffement 20 % plus rapide que le reste du monde selon le MedECC¹⁹. Elle abrite ainsi le plus grand pourcentage d'habitats marins menacés, dont 21 % sont vulnérables et 11 % en danger selon la liste rouge de l'UE-28.

51. La mer Méditerranée abrite un pourcentage très élevé de la biodiversité marine mondiale et est reconnue comme l'un des 25 principaux points chauds de la biodiversité mondiale. La configuration géographique particulière de cette mer la rend très vulnérable à diverses pressions anthropiques, telles que la surpêche, le trafic maritime intense et la pollution terrestre, y compris la diffusion d'espèces envahissantes non indigènes.

52. Abritant 17 000 espèces de faune et de flore représentant respectivement 7,5 % et 18 % de la flore et de la faune marines mondiales, la mer Méditerranée est un haut lieu de la biodiversité

¹⁹ MedECC 1^{er} rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1)

dans une zone couvrant moins de 1% des océans du globe et moins de 0,3 % de leur volume. La diversité des espèces de la Méditerranée, bien que répartie de manière inégale entre les bassins oriental et occidental, est plus élevée que dans la plupart des autres régions du monde, avec un grand nombre d'espèces endémiques et des niveaux critiques de perte d'habitat, en raison de l'histoire géologique de cette mer, de sa communication étroite avec l'Atlantique et de sa position à la jonction de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique, qui en font un creuset de biodiversité. Les espèces non indigènes (ENI) sont de plus en plus présentes en mer Méditerranée, entraînant des changements importants dans la composition de la faune et de la flore, principalement dans l'²⁰ méditerranéenne orientale.

53. La région méditerranéenne abrite certaines des plus anciennes colonies humaines au monde, ce qui lui confère un patrimoine culturel et des paysages culturels uniques. Au fil des millénaires, des liens solides ont été établis entre les peuples de la région et donné un sens supplémentaire au sentiment d'appartenance à la Méditerranée. Malgré leur diversité, l'identité régionale des pays méditerranéens a été renforcée par des siècles de commerce et de communication. La Méditerranée reste l'une des voies maritimes les plus fréquentées au monde. Elle constitue une importante zone de transit et de transbordement pour le transport maritime international, ainsi qu'un espace dédié au trafic maritime méditerranéen (mouvements entre un port méditerranéen et un port extérieur à la Méditerranée) et aux activités de transport maritime à courte distance entre les ports méditerranéens. Elle accueille 17 % de la capacité mondiale de transport de pétrole par navire-citerne. Bien qu'elle couvre moins de 1 % des océans du globe, la mer Méditerranée représentait plus d'un cinquième (21-22 %) de l'activité maritime mondiale mesurée en nombre annuel d'escales portuaires, et environ 9 % du trafic annuel des ports à conteneurs ces dernières années²¹. Le transport maritime contribue pour environ 2,6 % aux émissions mondiales totales de gaz à effet de serre, un chiffre qui pourrait plus que tripler d'ici 2050. Cela représenterait une augmentation de 23 % entre 2015 et 2035. Il est donc essentiel de mettre en œuvre et d'encourager la zone de contrôle des émissions de SOx en Méditerranée, qui entrera en vigueur en mai 2025, de s'engager dans le processus de désignation de l'ensemble de la Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (NECA) et de décarboner.

Les zones côtières méditerranéennes : le pivot vital entre la terre et la mer

54. Les zones côtières méditerranéennes constituent une interface cruciale entre la terre et la mer. Elles ont toujours été densément peuplées et abritent des infrastructures et des activités qui se sont progressivement intensifiées, entraînant des impacts environnementaux importants. En tant que pôles d'activité humaine, notamment le tourisme, la pêche et le commerce, ces zones côtières sont essentielles à l'économie de la région, tout en étant confrontées aux pressions de l'urbanisation et de la dégradation de l'environnement. Ces zones servent de zones de transition, où la terre rencontre l'océan, ce qui entraîne des changements dans le relief, la biodiversité et la répartition des ressources. L'activité humaine le long des côtes intensifie encore ces interactions entre la terre et la mer, ce qui a un impact sur l'équilibre de ces régions sensibles.

55. On estime qu'environ un tiers de la population méditerranéenne est concentré dans ses régions côtières tandis que 70 % de la population vit soit dans des villes - qui sont pour la plupart côtières - soit dans des bassins hydrologiques côtiers, et 30 % dans des zones rurales, sachant que la ruralité est plus prononcée sur la rive sud de la Méditerranée que sur la rive nord²². Selon le Plan Bleu, la Méditerranée abrite 7 % de la population mondiale, soit 512 millions d'habitants en 2018 dans les 22 pays riverains, avec 314 millions d'habitants au sud et à l'est et 198 millions au nord. En 2021, la population des pays méditerranéens a atteint 532 millions d'habitants, soit une augmentation de près de 20 millions de personnes en seulement 3 ans entre 2018 et 2021. Elle atteint 65 % pour les pays du sud de la région, avec environ 120 millions d'habitants. La population des États riverains est passée de 276 millions en 1970 à 532

²⁰ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée

²¹ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée

²² État de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

millions en 2021 et devrait atteindre 630 à 690 millions d'ici 2050²³. Toutefois, la répartition de la population entre les pays méditerranéens de l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée a considérablement changé au cours de cette période : en 1960, les pays du sud et de l'est représentaient 41 % de la population totale, contre 65 % aujourd'hui. Cette croissance démographique s'accompagne d'une augmentation significative de la population urbaine, qui est passée de 48 % en 1960 à 67 % en 2010 et 70 % en 2020²⁴.

Tendances socio-économiques

56. Entre 2000 et 2017, l'économie des pays méditerranéens a connu une croissance inférieure à la moyenne mondiale, ce qui a entraîné une baisse de la part du produit intérieur brut (PIB) de la région méditerranéenne dans le PIB mondial : de 12,9 % en 2000 à 11 % en 2010 et 9,8 % en 2017²⁵. Les taux de croissance du PIB dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont supérieurs à ceux des pays du nord de la Méditerranée. Ils sont toutefois considérés comme faibles par rapport aux taux de croissance démographique, car la croissance démographique reste élevée dans les pays du sud de la Méditerranée. En 2021, le revenu moyen par habitant dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (10 000 dollars) est plus de quatre fois inférieur au revenu moyen dans les pays du nord de la Méditerranée (40 000 dollars). La part du PIB méditerranéen dans le PIB mondial est en baisse, passant de 14,1 % en 2000 à 12,6 % en 2010, 11,3 % en 2018 et 8 % en 2021. Ce chiffre doit être considéré avec attention, car le PIB par habitant a augmenté depuis 2018 dans tous les pays méditerranéens (à l'exception du Liban, de la Libye et de la République arabe syrienne), mais moins que dans les autres pays du monde²⁶. La croissance économique dans les pays du sud et de l'est s'est accompagnée d'améliorations significatives des principaux indices sociaux, tels que représentés par celui du développement humain.

57. Les activités traditionnelles basées sur les ressources (pêche, aquaculture, sylviculture, agriculture et industries primaires), les industries secondaires (transport maritime, transformation alimentaire, logement et construction) et les services (transport maritime et tourisme) continueront de dominer l'économie des régions côtières méditerranéennes. Les activités émergentes basées sur les ressources (c'est-à-dire l'exploitation minière marine et en eaux profondes de ressources non vivantes, les énergies renouvelables, les câbles et pipelines sous-marins, la biotechnologie bleue) doivent être prises en compte comme source de création d'emplois, mais aussi comme facteurs susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Il est nécessaire d'anticiper le développement de ces nouvelles activités émergentes et en pleine croissance²⁷. Le potentiel d'opportunités économiques dans les villes côtières reste un facteur d'attraction important, attirant des populations de l'arrière-pays et est source de l'immigration en provenance de zones rurales souvent en difficulté économique. Les habitants de ces nouvelles villes côtières auront besoin d'emplois, de nourriture, d'eau, d'énergie, de logements et d'autres marchandises et services, ce qui exercera une pression supplémentaire sur les écosystèmes et les environnements côtiers et constituera donc un défi de développement important pour la Méditerranée.

58. Au sein de la région, la pauvreté continue de toucher de nombreuses personnes : selon le Forum arabe pour l'environnement et le développement, elle affecte 65 millions de personnes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'insécurité économique est aggravée par les taux de chômage élevés dans la population générale, qui augmentent chez les jeunes. De fortes disparités de revenus persistent entre les pays et, dans certains cas, les chiffres de la croissance masquent une détérioration des capitaux naturels renouvelables. Cela soulève des questions quant à la capacité des économies méditerranéennes à créer les millions d'emplois supplémentaires qui devraient être nécessaires pour satisfaire les nouveaux arrivants sur le marché du travail, tout en maintenant les taux de chômage actuels à un niveau stable. Les effets

²³ Rapport MED2050 : Rapport prospectif sur la Méditerranée à l'horizon 2050

²⁴ État de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

²⁵ État de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

²⁶ Indicateur 3 du tableau de bord SMDD, 2023

²⁷ Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée en 2023

de la pauvreté et du chômage ont contribué à la marginalisation sociale, qui est encore aggravée par les disparités de revenus et donne lieu à une instabilité sociale et politique. Les demandes de changement dans toute la région méditerranéenne révèlent que les tensions économiques, sociales et environnementales croissantes et leurs implications en ce qui concerne la sûreté des moyens de subsistance, sont devenues insoutenables. Dans de nombreux pays, l'absence de planification du développement durable a donné lieu à des conflits civils et armés. De même, au niveau régional, les défis socio-économiques et politiques actuels et nouveaux et leurs impacts, restent des préoccupations majeures de développement durable.

59. Malgré les défis démographiques et géopolitiques, le développement humain dans la région méditerranéenne s'est globalement amélioré au cours de la dernière décennie. L'écart entre les rives nord et sud/est s'est réduit, mais il persiste. L'éducation, en particulier dans les pays du sud et de l'est, a connu des progrès significatifs, le taux de scolarisation des filles étant désormais égal ou supérieur à celui des garçons à tous les niveaux. Cependant, la participation des femmes au marché du travail reste faible en raison de problèmes liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à la discrimination fondée sur le sexe et aux obstacles socioculturels. Le chômage des jeunes est également très préoccupant, souvent trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

60. Au cours des deux dernières décennies, la part de l'agriculture et de l'industrie dans le PIB a diminué au profit des services, qui représentent désormais plus de la moitié du PIB national dans de nombreux pays. Les économies méditerranéennes restent fortement dépendantes d'une consommation matérielle non durable et des émissions de carbone, malgré certaines améliorations. La forte dépendance à l'égard des importations, en particulier pour les combustibles fossiles et les céréales, combinée à des déficits commerciaux et à des économies non diversifiées, limite la résilience. La dette publique a également augmenté, dépassant 100 % du PIB dans un tiers des pays méditerranéens, ce qui compromet la viabilité financière et les investissements publics dans l'environnement. Au niveau régional, les défis socio-économiques et politiques actuels et émergents et leurs répercussions restent des préoccupations majeures pour le développement durable.

61. Au cours des dernières décennies, les modes de production et de consommation en Méditerranée ont considérablement changé en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'amélioration du niveau de vie, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation des ressources et une dégradation de l'environnement. La demande en produits alimentaires transformés, en biens manufacturés et en tourisme côtier a contribué au gaspillage alimentaire, aux déchets d'emballage et à l'épuisement de ressources vitales telles que l'eau et l'énergie. Cette situation est exacerbée par l'inefficacité des processus industriels et la gestion inadéquate des déchets. En 2016, les parties contractantes de la Convention de Barcelone ont adopté le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD), reconnaissant la nécessité de modifier les modes de consommation afin de protéger les environnements marins et côtiers²⁸.

2.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

62. La préparation et la mise à jour de la stratégie constituent un processus complexe qui combine différentes étapes interdépendantes et a nécessité le développement d'un certain nombre d'activités parallèles, notamment les résultats de deux processus d'évaluation indépendants de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie pour la période 2016-2025. Le processus d'élaboration de la Stratégie a été inclusif et mené par les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), son Comité directeur et les contributions d'experts dans le cadre de groupes techniques sur l'économie circulaire, la planification spatiale marine (PSM) et l'économie océanique/finance durable.

²⁸ État de l'environnement et du développement en Méditerranée en 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

3. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2026-2035 : OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

63. L'objectif de cette stratégie est d'établir un cadre politique stratégique visant à garantir un avenir durable à la région méditerranéenne et à atteindre les ODD aux niveaux régional et national. À cette fin, la stratégie repose sur la nécessité d'harmoniser les rapports entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, conformément aux ODD et à l'Agenda 2030, afin d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, d'orienter les stratégies nationales de développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. À cet égard, le développement durable se traduit par la nécessité de prendre en compte les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La stratégie repose sur la conviction que l'investissement dans l'environnement, la décarbonisation, la résilience climatique et l'économie circulaire, verte et bleue est le meilleur moyen de protéger la mer et les côtes méditerranéennes et d'assurer la création d'emplois durables à long terme et le développement socio-économique, et qu'il constitue un vecteur essentiel d'atteinte des objectifs sociaux et économiques. L'éducation au développement durable soutient tous les objectifs de la stratégie en tant que catalyseur transversal.

64. La stratégie s'articule autour de la vision suivante :

Une région méditerranéenne prospère, résiliente au changement climatique et pacifique, où les populations jouissent d'une qualité de vie élevée et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge et des changements acceptables d'écosystèmes biologiquement diversifiés, sains, productifs, conservés, restaurés, utilisés de manière rationnelle et gérés efficacement.

65. Cet objectif est atteint grâce à des objectifs communs, des actions partagées, une forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et une gouvernance participative.

66. Cette vision est résumée dans le sous-titre de la stratégie, qui est « *Investir dans la durabilité environnementale pour parvenir au bien-être social et au développement économique* ».

67. Une série de principes directeurs sous-tendent également la stratégie : l'importance d'une approche unifiée de la planification environnementale et du développement ; l'ouverture à une pluralité de modèles de développement futur ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et du pollueur-payeur ; le principe de non-détérioration significative (DNSH) ; une approche participative des politiques et de la prise de décisions ; la gestion de la demande afin de réduire la consommation ; l'importance des politiques fondées sur des données probantes ; la conciliation des perspectives à court et à long terme pour la planification et l'évaluation (au moins sur plusieurs décennies) ; la transparence, la responsabilité et le partenariat entre le système PNUE/PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

68. La stratégie se concentre sur les questions en relation les unes avec les autres, qui se situent entre l'environnement et le développement. Elle repose sur un ensemble de thèmes liés et choisis pour permettre une approche unifiée des questions de durabilité, à savoir : les mers et les côtes ; de la source à la mer ; les ressources naturelles, le développement rural et l'alimentation ; le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes ; les villes durables ; le climat ; la transition vers une économie verte et bleue ; la gouvernance.

69. Les quatre premiers thèmes reflètent une approche territoriale, qui permet d'aborder conjointement des questions complexes liées à la durabilité : la préoccupation pour les mers et les côtes a été l'un des principaux résultats de Rio+20, ainsi qu'une pierre angulaire de la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone ; l'approche « de la source à la mer » a été mise en avant dans la déclaration ministérielle de Portoroz de la COP 23 ; les zones rurales offrent un cadre pour aborder un ensemble de questions rurales interdépendantes ; et les villes

ont été le thème de la 18^e Conférence des Parties à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Istanbul en 2013. Les quatre thèmes transversaux qui suivent sont les suivants : le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, qui constitue une approche intégrée très importante pour la réalisation des ODD ; le changement climatique, qui constitue un enjeu majeur pour la durabilité à l'échelle mondiale et régionale ; l'économie verte (écologique) et bleue (orientée sur la réutilisation des ressources), qui établit un lien essentiel entre l'environnement et l'économie et qui est au cœur du Sommet Rio+20 ; et la gouvernance, qui est apparue lors de la consultation comme étant un enjeu clé dans la mise en œuvre de la durabilité dans la région méditerranéenne. Ces thèmes ont servi de base à la formulation des six objectifs de la Stratégie, qui sont les suivants :

- 1 Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité
- 2 Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers
- 3 Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural.
- 4 Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes
- 5 Accélérer la transition vers une économie et une société durables, vertes, orientées sur la réutilisation des ressources et circulaires, et promouvoir la finance durable
- 6 Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.

70. Ces objectifs correspondent étroitement aux objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en septembre 2015, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. Néanmoins, en raison de la nature relationnelle des objectifs, presque tous les objectifs de développement durable concernent indirectement tous les objectifs de la stratégie.

Tableau 1. Lien entre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 et les objectifs de développement durable

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 Objectifs	Objectifs de développement durable
1 Lutter contre les changements climatiques en mettant l'accent sur l'adaptation à leurs impacts et encourager la sécurité énergétique et la transition énergétique en tant que priorité	7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous 13. Prendre des mesures urgentes visant à atténuer le changement climatique et ses effets
2 Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers	6. Garantir l'accès de tous à des services d'eau et d'assainissement pour tous 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable 15. Protéger, restaurer et encourager l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et enrayer la perte de biodiversité

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 Objectifs	Objectifs de développement durable
3 Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural	2. Éliminer la faim, assurer l'hygiène alimentaire et améliorer la nutrition et encourager l'agriculture durable 6. Garantir la disponibilité pour tous de l'eau et de l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, assurer la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et enrayer la perte de biodiversité
4 Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes	6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau 7. Garantir la disponibilité à des services d'énergie abordables, fiables, durables et modernes pour tous 9. Bâtir des infrastructures résilientes et durables, encourager inclusives et durable et encourager l'innovation 11. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables 12. Assurer des modes de consommation et de production durables
5 Opérer la transition vers une économie durable, verte, orientée sur la réutilisation des ressources et circulaire et vers des finances durables	8. Encourager une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein-emploi productif et des emplois décents pour tous 9. Construire des infrastructures résilientes et durables, encourager inclusives et industrialisation durable et favoriser l'innovation 12. Assurer des modes de consommation et de production durables
6 Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable	5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités dans les pays et entre eux 16. Encourager des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et inclusives 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable.
7 Objectifs liés de développement durable concernant les questions sociales	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde 3. Garantir des conditions de vie saines et encourager le bien-être de tous à tout âge 4. Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et encourager des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous 8- Encourager une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein-emploi productif et des emplois décents pour tous 10. Réduire les inégalités dans les pays et entre les pays

Les six objectifs constituent le principe directeur de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035. Chaque objectif couvre un éventail de questions liées à la durabilité, comme présenté dans l'encadré 1 :

Encadré 1. Liste des questions abordées par les six objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

1. Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité énergétique et la transition énergétique en tant que priorité

- Les connaissances scientifiques et les outils relatifs au changement climatique ne sont pas

suffisamment accessibles et utilisés pour la prise de décisions ➤ Les dommages causés par le changement climatique, y compris les phénomènes extrêmes et les changements stables à long terme, augmentent dans les populations et les secteurs économiques clés vulnérables ➤ Insuffisance des plans d'adaptation et des capacités nécessaires à leur mise en œuvre ➤ Tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et de l'industrie et au-delà ➤ Lenteur de l'émergence de sociétés respectueuses du climat en raison de l'accès limité aux meilleures technologies disponibles et aux pratiques alternatives de développement ➤ Les coûts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sont largement insuffisants aux niveaux national et local ➤ Potentiel inexploité des pratiques d'économie circulaire et des modèles commerciaux durables pour favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci ➤ Dépendance excessive à l'égard des financements publics et des initiatives menées par les États ➤ Nécessité d'améliorer la compréhension du processus d'évaluation et la communication sur les progrès réalisés par les pays méditerranéens dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). ➤ Absence de stratégie énergétique commune pour la Méditerranée et nécessité d'améliorer la coopération dans le domaine de l'énergie ➤ La diffusion, la sensibilisation et la communication médiatique sur les enjeux et les défis du changement climatique restent insuffisantes. ➤ Perturbation de l'accès à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie (nexus WEFE)
2. Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers
Dégradation continue de l'environnement et risques accrus liés à la pollution marine et au bruit marin, notamment ceux liés à la pollution plastique et aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) ➤ Perte de biodiversité et introduction d'espèces non indigènes ➤ Fragmentation et dégradation des écosystèmes ➤ Exploitation non durable des ressources vivantes dans les écosystèmes ➤ Impacts de l'exploitation des ressources marines mortes, y compris les hydrocarbures ➤ Captures accidentelles et collisions avec des espèces menacées ou en voie de disparition et/ou des espèces en mauvais état de conservation ➤ Zones protégées sensibles ou vulnérables menacées par une couverture spatiale, une planification, une gestion et un financement insuffisants ➤ Urbanisation linéaire accrue du littoral entraînant une protection et une gestion inadéquates des terres, l'étalement urbain dû à la construction illégale et à la gentrification des côtes, et le développement touristique sans restriction conduisant à la perte d'espaces publics et naturels ouverts ➤ Augmentation de la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels tels que les inondations et l'érosion
3. Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural
<i>Ressources naturelles et services écosystémiques</i> ➤ Perte de biodiversité et de variétés locales de cultures et de races indigènes due à : ▪ La surexploitation ou l'utilisation illégale de l'eau et d'autres ressources naturelles ▪ Perte, dégradation et fragmentation des habitats, et absence d'évaluation appropriée ▪ Espèces non indigènes et envahissantes ▪ Organismes génétiquement modifiés et monocultures intensives/agriculture à culture unique ▪ Changement climatique ➤ Pollution des sols, de l'eau et de l'air et extraction de ressources naturelles limitées ➤ Dégradation et fragmentation des écosystèmes terrestres, notamment les zones humides, les forêts, les

dunes, ainsi que le recours à des pratiques non régénératrices. Sensibilisation insuffisante de la société, des industries et des décideurs politiques aux services écosystémiques et à leurs avantages économiques, et absence d'évaluation appropriée

- Problèmes transfrontaliers liés à la gestion des ressources naturelles et à la production animale

Développement rural et alimentation

- Nécessité de promouvoir des approches circulaires de l'utilisation des ressources naturelles dans la production alimentaire, en particulier dans l'utilisation de l'eau pour l'irrigation
- Vulnérabilité des petits producteurs aux changements économiques et climatiques et à la raréfaction des ressources naturelles
- Faible offre de services sociaux et d'infrastructures dans certaines zones rurales
- Perte de terres agricoles, érosion et désertification, associées à un exode rural croissant
- Inégalités socio-économiques touchant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes
- Pénurie logistique aux niveaux local, national et régional, notamment le manque d'accès des petits producteurs locaux à la terre, à l'eau, au crédit et aux marchés
- Production agricole et marché contrôlés par de grands acteurs, laissant un accès limité aux petits producteurs et aux produits locaux
- Perte des savoir-faire traditionnels et vieillissement des agriculteurs
- Insuffisance de l'organisation collective et manque de participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles
- Prise en compte insuffisante de l'eau, des écosystèmes, de l'alimentation et de l'énergie, conformément à l'approche du « nexus WEFE »

4. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes

- Dégradation de la qualité de vie et de la santé en milieu urbain due à la congestion routière, au bruit, à la mauvaise qualité de l'air, à l'insuffisance des services d'assainissement et à l'augmentation de la production de déchets urbains et des eaux usées urbaines
- Résilience réduite par les risques naturels et anthropiques, en particulier ceux liés au changement climatique
- Cohésion économique et sociale urbaine insatisfaisante, en particulier dans les bidonvilles et les quartiers urbains informels, qui est encore aggravée par les déséquilibres territoriaux régionaux, entraînant une migration rurale vers les grandes villes qui accroît la pauvreté urbaine
- Demande énergétique accrue, associée à une utilisation inefficace de l'énergie et à une faible utilisation des sources d'énergie renouvelables
- Dégradation des zones urbaines historiques
- Nécessité d'accroître la circularité et la réutilisation des déchets de construction et de démolition, de créer des infrastructures plus robustes et résilientes, et de sensibiliser à la dangerosité du crime organisé et des déchets toxiques
- Augmentation continue de la production de déchets et du gaspillage alimentaire en raison de la croissance démographique et de l'augmentation des modes de consommation
- Modèles de consommation et de production non durables qui ont un impact négatif sur la consommation d'énergie et les choix en matière de transport
- Faible capacité des autorités locales à établir des formes de gestion urbaine unifiées et adaptées aux jeunes, aux enfants et aux personnes âgées/handicapées.

5. Accélérer la transition vers une économie durable, écologique, orientée sur la réutilisation des ressources et circulaire et vers une finance durable

- Inégalités socio-économiques entre les pays et au sein de ceux-ci, et taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes issus de milieux défavorisés
- Une croissance économique équitable qui ne tient pas compte des impacts environnementaux, sociaux et liés au genre, y compris des salaires décentes et des conditions d'emploi équitables pour tous
- Modes de vie non durables basés sur des modes de consommation élevés et de faibles taux de

recyclage, sensibilisation limitée des consommateurs et informations insuffisantes sur les produits ➤ Insuffisance des politiques/stratégies d'éducation et de sensibilisation de l'ensemble de la société à l'adoption de modes de consommation durables et à la compréhension des avantages du recyclage et de l'économie circulaire ➤ Infrastructures insuffisantes des systèmes existants de gestion des déchets et de recyclage pour faire face à l'ampleur des initiatives en matière d'économie circulaire, qui nécessitent des investissements et des mises à niveau importants ➤ Difficulté d'adoption des pratiques de l'économie circulaire dans le secteur des entreprises et de l'industrie, en particulier pour les micro et petites entreprises, en raison des coûts d'investissement initiaux plus élevés et de l'exposition aux risques ➤ Absence d'incitations financières et de soutien politique pour encourager les entreprises à adopter des pratiques circulaires ➤ Subventions nuisibles à l'environnement (SNE) et installations de production inefficaces ➤ Investissements finançant des installations non durables et des infrastructures inefficaces ➤ Les incertitudes politiques augmentent les risques d'investissement dans les technologies et l'écologie ➤ Nécessité de renforcer les instruments de financement vert et les cadres réglementaires et mécanismes/incitations économiques appropriés, ainsi que de remédier à l'existence de subventions nuisibles ➤ Signaux de prix/marché erronés et incitations fiscales ne valorisant pas le capital immatériel et naturel et les externalités ➤ Le manque de données fiables pour évaluer les impacts environnementaux et les avantages économiques des pratiques circulaires rend difficile la promotion et la mise à l'échelle efficace de ces initiatives. ➤ Inefficacité des marchés commerciaux et de la coopération au niveau régional ➤ Faible niveau de compétitivité économique régionale ➤ Absence de mesures politiques ciblées visant à développer des modèles commerciaux durables qui génèrent à la fois des avantages socio-économiques, environnementaux et en matière d'égalité des sexes ➤ Absence de critères tenant dûment compte des objectifs environnementaux, climatiques et, de manière générale, de durabilité dans la sélection des investissements publics et privés (taxonomie verte) ➤ Dépendance relativement élevée à l'égard des ressources naturelles pour le développement économique Réduction des incitations et faiblesse du soutien/de l'accompagnement des jeunes chercheurs en démarrage	6. Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable ➤ Faibles réactions face aux situations d'urgence et mauvaise compréhension de la relation entre les mouvements de population et la durabilité environnementale ➤ Manque de ressources humaines et financières et de compétences au sein des autorités locales et des communautés locales ➤ Participation insuffisante des parties prenantes et mécanismes de recherche de consensus, y compris les acteurs non étatiques tels que les jeunes et les femmes, le secteur privé et les institutions financières ➤ Faible niveau de participation et d'autonomisation dans la prise de décisions à différents niveaux ➤ Fragmentation des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs, et absence de décentralisation ➤ Manque de cohérence et de synergies entre les politiques à différents niveaux de décision dans tous les secteurs à long terme et au-delà des frontières (cohérence des politiques pour le développement durable - CPDD) ➤ Insuffisance de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des instruments juridiques existants ➤ Connaissances scientifiques et outils pertinents au développement durable insuffisamment accessibles et utilisés pour la prise de décisions. Sensibilisation, éducation, recherche et innovation insuffisantes concernant la compréhension des défis et des opportunités du développement durable ➤ Il est nécessaire de faire progresser les concepts de tutelle publique dans les instruments existants afin d'améliorer et de rendre plus équitable la gouvernance et de rendre plus efficace et utile la
--	---

participation publique.

- Insuffisance de la sensibilisation des membres des parlements nationaux et internationaux à l'importance de leur rôle dans la promotion de pratiques et de législations favorables au développement durable
- Insuffisance, indisponibilité des connaissances et des données scientifiques et utilisation insuffisante de celles-ci pour une élaboration des politiques mieux informée
- Absence de mécanismes et d'outils de coordination pour assurer la collaboration verticale et horizontale entre les différents niveaux d' gouvernementale et entre les différents secteurs

71. Une série d'orientations stratégiques a été formulée pour chacun des six objectifs de la Stratégie, afin de garantir que les questions pertinentes soient traitées. Le tableau 2 est un résumé des orientations stratégiques pour chaque objectif. En raison de la nature relationnelle des objectifs, il existe des liens entre les orientations stratégiques, et la mise en œuvre d'une orientation stratégique peut avoir un effet synergique sur la mise en œuvre d'une autre. D'autres orientations et mesures stratégiques ont été élaborées au chapitre 3, qui mettent l'accent sur la mise en œuvre et le suivi de la stratégie. L'éducation au développement durable est essentielle et fait partie intégrante de la stratégie.

Tableau 2. Orientations stratégiques dans le cadre des objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

Objectif	Orientations stratégiques
1. Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité	1.1 : Accroître les connaissances scientifiques, l'éducation, la sensibilisation et développer les capacités techniques pour faire face au changement climatique et garantir une prise de décisions éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation du changement climatique fournis par les écosystèmes naturels
	1.2 : Accélérer l'adoption de réponses intelligentes et résilientes au changement climatique
	1.3 : Tirer parti des mécanismes de financement climatique existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux , et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier
	1.4 : Encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives en faveur d'une intégration utile des réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs
	1.5 Promouvoir la décarbonisation de l'économie, la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables
	1.6 Renforcer les capacités nationales et locales en matière d'application de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets
2. Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers	2.1 Renforcer la mise en œuvre, le respect et le suivi des exigences régionales des cadres réglementaires et politiques des protocoles de la Convention de Barcelone pour la gestion côtière et marine
	2.2 Encourager une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines
	2.3 : Encourager des systèmes bien connectés, représentatifs sur le plan écologique et efficaces de zones marines et côtières protégées, d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones et des solutions fondées sur la nature aux niveaux national, transfrontalier et méditerranéen, et sensibiliser davantage les parties prenantes à la

Objectif	Orientation stratégique
	valeur des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité
3. Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural.	3.1 : Encourager l'utilisation, la gestion et la conservation circulaires/régénératives de la biodiversité et des ressources naturelles et écosystèmes durables dans la région méditerranéenne
	3.2 : Encourager la conservation et l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion rurale
	3.3 : Encourager un développement rural inclusif et durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la santé unique, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris l'accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales
	3.4 : Garantir l'accès des producteurs locaux aux circuits de distribution et aux marchés, notamment au marché du tourisme
4. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes	4.1 : Appliquer des processus d'aménagement du territoire holistiques et unifiés et d'autres instruments connexes, ainsi qu'une meilleure conformité aux règles et réglementations respectives, afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale et de réduire les pressions sur l'environnement
	4.2 : Encourager une urbanisation inclusive et renforcer les capacités en matière de planification et de gestion participatives et unifiées des établissements humains
	4.3 : Encourager la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques
	4.4 : Encourager une production durable, l'utilisation de produits durables et une gestion efficace des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire, et encourager des modes de consommation durables parmi les citoyens
	4.5 : Encourager des modèles d'aménagement urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, améliorent la qualité de l'air urbain et stimulent la mobilité durable et l'accessibilité dans les zones urbaines
	4.6 : Encourager les infrastructures écologiques et les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique afin de contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti
	4.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels et anthropiques, y compris le changement climatique
5. Accélérer la transition vers une économie durable, écologique, orientée vers la réutilisation des ressources et circulaire et vers une finance durable	5.1 : Créer des emplois à caractère écologique, justes et décents pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale
	5.2 : Encourager des modes de consommation et de production durables, afin de soutenir la transition vers des approches fondées sur l'économie circulaire et des modèles d'entreprise durables.
	5.3 : Encourager l'innovation, les partenariats public-privé et les solutions durables pour progresser vers les objectifs d'une économie juste, sobre en carbone, circulaire, verte et bleue
	5.4 : Encourager l'intégration des principes et critères de durabilité, de circularité et de lutte contre les changements climatiques dans les cadres de programmation et d'évaluation des investissements publics et privés
	5.5 : Encourager un écosystème financier intégré à travers un cadre méditerranéen pour une finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables.

Objectif	Orientation stratégique
6. Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.	6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération aux niveaux régional, sous-régional et transfrontalier, y compris en matière de préparation aux situations d'urgence
	6.2 Renforcer le rôle, la sensibilisation et les capacités des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités et des parlements nationaux et régionaux pour la mise en œuvre des stratégies nationales et infranationales de développement durable et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs des ODD et de la SMDD
	6.3 : Encourager la participation de la société civile, des scientifiques, des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé, des communautés locales et des autres parties prenantes au processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs pour l'ensemble de la société et l'intégrité dans la prise de décision
	6.4 : Encourager la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement durable à tous les niveaux de gouvernement, en tenant compte des synergies et des compromis entre les différentes politiques et secteurs, y compris la gestion intersectionnelle (WEFE NEXUS), en améliorant la cohérence des politiques pour le développement durable (PCSD) sur la base d'une approche pangouvernementale, d'une coordination interministérielle et d'une gouvernance à plusieurs niveaux
	6.5 : Encourager l'éducation et la recherche pour le développement durable
	6.6 : Renforcer les capacités régionales en matière de gestion de l'information et améliorer la promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et de la prospective

72. Les orientations stratégiques sont complétées par des mesures à prendre aux niveaux national et régional, qui sont accompagnées d'une indication générale des acteurs responsables, des délais et des indicateurs. Des initiatives phares sont également déterminées, qui illustrent de manière exemplaire la vision de la stratégie ; ces initiatives sont représentatives d'une action régionale ou (multi) nationale à potentiel important en termes de résultats, de démonstration et de visibilité.

73. Une série d'objectifs a également été élaborée pour la stratégie, en tenant compte de l'accent mis sur les relations entre l'environnement et le développement socio-économique. Les objectifs ont été principalement inspirés des objectifs de développement durable. Ils sont résumés par objectif au tableau 3 ci-dessous et figurent dans la stratégie sous l'objectif et l'orientation stratégique correspondants.

Tableau 3. Objectifs de la Stratégie pour le développement durable en Méditerranée 2026-2035

74. La stratégie vise à contribuer à l'atteinte d'un ensemble ambitieux d'objectifs grâce à ses initiatives et actions phares à l'échelle régionale, nationale et locale. Ses objectifs s'inspirent du programme mondial pour la durabilité et des ODD concernés pour la région méditerranéenne, en tenant compte de ses spécificités.

SMDD Objectifs	Cibles
1. Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en	Cible 1 : D'ici 2030, les Parties contractantes devraient minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification de la mer Méditerranée sur la biodiversité et accroître sa résilience grâce à des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, ainsi que par des investissements dans

tant que priorité	des infrastructures résilientes au climat, tout en minimisant les impacts négatifs et en favorisant les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité. Cible 2 : D'ici 2030, les Parties contractantes devraient élaborer des stratégies qui incluent des informations sur les risques liés au changement climatique, leurs priorités, leurs plans et leurs mesures pour renforcer l'adaptation et la résilience au climat Cible 3 : d'ici 2030, les Parties contractantes devraient élaborer et soumettre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 Cible 4 : D'ici 2030, les Parties contractantes atteindront une part minimale de 20 % d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables issues de ressources renouvelables dans la consommation finale totale, encourageant ainsi la transition énergétique, y compris la gestion des sols, la transformation des systèmes alimentaires et la construction.
2. Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers	Cible 5 : D'ici 2030, les Parties contractantes auront ratifié les protocoles de la Convention de Barcelone et les mesures législatives appropriées pour les mettre en œuvre au niveau national auront déjà été prises Cible 6 : D'ici 2030, le bon état écologique du milieu marin et côtier est maintenu et amélioré grâce à la mise en œuvre efficace de l'approche écosystémique et à l'engagement pris dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Cible 7 : D'ici à 2030, au moins 30 % de la mer Méditerranée est protégée et conservée grâce à des systèmes de zones marines et côtières protégées bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces, ainsi qu'à d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones, garantissant un équilibre géographique adéquat, et gérés de manière durable en appliquant des approches écosystémiques, y compris une planification spatiale marine tenant compte de la biodiversité et du changement climatique, et en réalisant des évaluations de l'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques. Cible 8 : D'ici à 2030, les Parties contractantes veillent à la mise en œuvre effective des mesures juridiquement contraignantes adoptées au titre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles sur les eaux usées, les déchets marins et la pollution par les plastiques, ainsi qu'au titre de la Convention internationale de l'OMI pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL et ses annexes).
3. Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des pratiques durables.	Cible 9 : D'ici 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 75 % de leur population ait accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre et à ce qu'au moins 30 % ait accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre dans un contexte de stress hydrique à plusieurs niveaux, de demandes concurrentes et de pénuries croissantes, en particulier pour les populations vulnérables et les femmes.

	Cible 10 : D'ici à 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 90 % de la population ait accès à une alimentation abordable, sûre et nutritive tout au long de l'année, grâce à la promotion de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables, y compris les chaînes d'approvisionnement locales
4. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes	Cible 11 : D'ici 2030, tous les pays méditerranéens ont considérablement réduit leur production de déchets grâce à la prévention, au recyclage et à la réutilisation, en veillant notamment à ce qu'au moins 60 % des déchets municipaux solides soient recyclés, compostés ou gérés de manière durable, y compris la collecte sélective et la récupération des matériaux, y compris les biodéchets, en mettant l'accent sur les déchets d'emballages et les produits SUP les plus nocifs pour l'environnement.
	Cible 12 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont adopté des cadres réglementaires et politiques assortis de normes en matière de qualité de l'air, compte tenu des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air.
5. Accélérer la transition vers une économie durable, écologique, orientée sur la réutilisation des ressources et circulaire et vers une finance durable	Cible 13 : D'ici 2030, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des cadres réglementaires et politiques efficaces, y compris des incitations économiques, visant à faciliter le développement de modèles d'entreprise durables qui intègrent les principes de circularité et d'éco-innovation dans les économies vertes et bleues, tout en contribuant au développement d'économies non polluantes et socialement inclusives, conformément au Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée.
	Cible 14 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des cadres de financement durable qui mobilisent des capitaux en faveur d'investissements verts et durables, tout en favorisant la collaboration entre toutes les parties prenantes.
6. Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.	Cible 15 : D'ici 2030, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des mécanismes formels pour garantir la subsidiarité et les synergies entre les politiques à différents niveaux de décision et entre les secteurs à long terme et au-delà des frontières, renforçant ainsi la cohérence des politiques en faveur du développement durable (PCSD), y compris la participation des parties prenantes.
	Cible 16 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants, y compris le grand public, acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour encourager le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et à des modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
	Cible 17 : D'ici à 2035, les pays méditerranéens ont adhéré à la Convention d'Aarhus.

75. La Stratégie considère comme acquise l'observation de toutes les obligations nationales, régionales et internationales pertinentes pour la Méditerranée, même si elle ne les mentionne pas explicitement.

76. Les actions proposées visent à orienter et à être sources d'inspiration, car elles résument les possibilités de prendre des mesures nationales et de renforcer la collaboration régionale au sein et en dehors du système PNUE/PAM afin de suivre la Stratégie de la manière la plus efficace possible. Il est entendu que tous les pays n'ont pas nécessairement la nécessité ou les ressources nécessaires pour prendre toutes les mesures proposées au niveau national. Il peut être préférable, conformément aux procédures nationales de planification, d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux. Les actions nationales devraient donc servir de cadre de référence pour aider les pays à concevoir des politiques nationales visant à suivre les orientations stratégiques. Aux fins de la Stratégie, qui est axée sur la région méditerranéenne, les autorités régionales infranationales sont incluses dans l'intitulé « autorités locales ».

Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité énergétique et la transition énergétique en tant que priorité.

Vision et actions

77. La lutte contre le changement climatique est une priorité pour la Méditerranée. Comme le souligne le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la région méditerranéenne, considérée comme l'une des zones les plus touchées par le changement climatique, est très vulnérable aux effets négatifs du réchauffement climatique.

78. La variabilité et le changement climatiques sont déjà de plus en plus évidents en Méditerranée. Au cours des dernières décennies, les journées et les nuits chaudes, les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes et la sécheresse des sols ont augmenté, tandis que les journées et les nuits froides ont diminué. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, certaines zones de la mer Méditerranée connaissent actuellement une augmentation moyenne de plus de 6 mm/an, mais aussi une baisse de plus de 4 mm/an³². Toutes les projections des modèles s'accordent sur le réchauffement et l'assèchement futurs de la région, accompagnées de risques et de coûts potentiellement énormes pour l'économie, les centres de population et la biodiversité de la région. Plus précisément, dans le premier rapport d'évaluation du MedECC, les températures moyennes annuelles sur terre et en mer dans le bassin méditerranéen sont de 1,54 °C plus élevées qu'à l'époque préindustrielle et devraient augmenter d'ici 2100 de 3,8 à 6,5 °C supplémentaires dans un scénario de forte concentration de gaz à effet de serre et de 0,5 à 2,0 °C dans un scénario compatible avec l'objectif à long terme de l'Accord de Paris de la CCNUCC visant à maintenir la température mondiale bien en dessous de +2 °C par rapport aux niveaux préindustriels²⁹.

79. Dans un avenir proche, les températures extrêmes augmenteront et les vagues de chaleur s'intensifieront en durée et en température maximale. Avec un réchauffement climatique de 2 °C par rapport à la valeur préindustrielle, les températures maximales diurnes en Méditerranée devraient augmenter de 3,3 °C. Avec un réchauffement climatique de 4 °C, presque toutes les nuits seront tropicales (température nocturne supérieure à un seuil dépendant de l'emplacement pendant au moins cinq jours) et il n'y aura pratiquement plus de jours froids (en dessous d'un seuil dépendant de l'emplacement), ce qui aura des effets dramatiques sur les populations. Depuis le début des années 1980, les températures moyennes de la surface de la mer Méditerranée ont augmenté dans tout le bassin, mais avec de grandes différences sous-régionales comprises entre +0,29 et +0,44 °C par décennie, avec des tendances plus marquées dans les bassins orientaux (Adriatique, Égée, Levant et nord-est de la mer Ionienne), les vagues de chaleur marines sont devenues plus longues et plus intenses.

²⁹ Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future. First Mediterranean Assessment Report (MAR1) 2020

80. Malgré de fortes variations régionales, les précipitations estivales devraient diminuer de 10 à 30 % dans certaines régions, ce qui aggravera les pénuries d'eau existantes, la désertification et la baisse de la productivité de l'agricole. La recharge des aquifères sera fortement affectée par le réchauffement et la baisse des précipitations, en particulier dans les zones semi-arides. Au rythme actuel d'extraction, la surexploitation des eaux souterraines devrait continuer à avoir un impact plus important sur la baisse du niveau des nappes phréatiques que le changement climatique³⁰.

81. Selon l'ampleur des perturbations climatiques, les conséquences du changement climatique devraient aggraver les situations déjà critiques dans la région. La Méditerranée sera confrontée à un risque accru de désertification et de dégradation des sols, d'élévation du niveau de la mer, d'augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses, de modifications de la composition des espèces, de pertes d'habitats et de pertes de production agricole et forestière, ce qui entraînera un risque accru d'érosion côtière, de dégâts des infrastructures et des risques alimentaires et d'approvisionnement en eau. Les changements climatiques affectent et modifient également la composition des peuplements forestiers et la diversité des espèces qui influent sur le stockage et l'équilibre du carbone. Les gestionnaires doivent tenir compte de l'acceptation sociale de ces changements dans une perspective dynamique de conservation des forêts. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui dispose déjà de l'une des plus faibles disponibilités en eau par habitant au monde, devrait être plus gravement touchée. Ces risques ont tous des répercussions sociales et humaines liées à une vulnérabilité accrue, en particulier pour les groupes vivant déjà dans des conditions précaires. En outre, compte tenu des caractéristiques physiques inhérentes aux petites îles, emblématiques de la mer Méditerranée, le sixième rapport d'évaluation confirme à nouveau leur grande vulnérabilité face aux facteurs de stress climatiques.

82. Toutes les parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles ont ratifié l'Accord de Paris de 2015 et se sont officiellement engagées à atteindre un pic mondial et la « neutralité climatique » d'ici la seconde moitié du siècle. La contribution globale de la région aux émissions mondiales de gaz à effet de serre est faible : en 2021, les pays méditerranéens ont contribué à 1,2 % des émissions mondiales de CO₂, mais cette proportion varie considérablement. Depuis 2018, les émissions de CO₂ ont diminué dans la plupart des pays méditerranéens, à l'exception de la Libye, du Maroc, de Malte, de l'Algérie et, dans une moindre mesure, de la Tunisie et de la Turquie. La période COVID-19 a contribué à réduire les émissions de CO₂, mais depuis 2021, la tendance est à nouveau à la hausse. Dans le nord de la Méditerranée, les émissions de CO₂ par habitant sont extrêmement diverses : de 1,6 tonne par habitant en Albanie à plus de 5,95 tonnes en Slovaquie en 2021. Les différences d'émissions de CO₂ par habitant sont également importantes dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée : de 1,26 tonne en République arabe syrienne à 11 tonnes en Libye³¹. Néanmoins, l'empreinte carbone augmente régulièrement dans les pays du sud de la Méditerranée, ce qui souligne la nécessité d'atténuer le changement climatique. En particulier, le secteur de l'énergie, qui représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et le secteur des transports, jouent un rôle crucial dans les efforts d'atténuation.

83. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 recommande une série de mesures visant à relever les défis communs en matière d'adaptation et d'atténuation. D'autres initiatives liées au changement climatique ont suivi, en particulier le Groupe d'experts de l'Union pour la Méditerranée sur le changement climatique, qui a pour mandat d'établir une plateforme multilatérale et multipartite pour l'échange d'informations, de bons principes et d'opportunités de coopération transfrontalière.

84. Toutefois, les progrès vers une région méditerranéenne écologique, à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique restent limités et entravés par un certain nombre

³⁰ Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) sur « Les changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen – Situation actuelle et risques pour l'avenir », MedECC, 2020

³¹ Indicateur n° 21 du tableau de bord de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (données 2023)

de problèmes et d'obstacles qui doivent encore être surmontés. Les connaissances scientifiques, les données et les informations issues de la recherche et des systèmes de surveillance restent insuffisamment développées et transmises. Lorsque ces ressources d'information ont été mises au point, elles ne sont souvent pas facilement applicables dans les processus décisionnels. De plus, même lorsque les informations sont applicables, elles ne sont souvent pas utilisées. La prise de conscience des avantages connexes des politiques de lutte contre le changement climatique pour le développement économique est faible, ce qui entrave leur mise en vigueur. Les efforts de coopération régionale sont diffus et gagneraient à être mieux coordonnés. Les variations persistantes du marché et les importantes lacunes en matière de financement et de technologie dans toute la région limitent la transition vers des modèles de développement plus respectueux du climat, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En outre, il convient de renforcer la participation du public, l'implication des secteurs privé et financier, ainsi que la capacité à tirer parti des mécanismes de financement internationaux.

85. L'adaptation au changement climatique est tout aussi importante que la lutte contre ses causes profondes. Il est également essentiel de reconnaître l's contextes socio-économiques, environnementaux et politiques des différents pays méditerranéens. Les pays méditerranéens doivent déterminer et établir une approche nationale et régionale de l'adaptation au changement climatique, assortie de priorités régionales communes, afin de bénéficier d'une réponse plus adaptée et mieux coordonnée et de renforcer la résilience de la Méditerranée face au changement climatique. Tel est l'objectif principal du Cadre régional actualisé d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée (RCCAF), qui aidera les parties prenantes et les décideurs politiques à tous les niveaux dans l'ensemble de la Méditerranée à : (i) Encourager des cadres institutionnels et politiques appropriés, sensibiliser davantage les parties prenantes et renforcer leur engagement, ainsi que le renforcement des capacités et la coopération ; (ii) déterminer, évaluer et suivre les meilleurs principes (y compris les mesures à faible regret) pour une adaptation efficace et durable face aux effets du changement climatique ; (iii) Encourager l'utilisation des mécanismes de financement existants et émergents adéquats pour les adapter au changement climatique, y compris les instruments internationaux et nationaux ; (iv) Encourager une prise de décisions mieux informée grâce à la recherche et à la coopération scientifique et à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de données, d'informations et d'outils fiables.

86. La région méditerranéenne se trouve à un tournant décisif en matière de changement climatique et de développement. Si rien n'est fait, le changement climatique constituera une menace sérieuse pour la croissance économique et pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de développement durable dans la plupart des pays méditerranéens. Le changement climatique n'est plus considéré comme étant un problème environnemental ou scientifique, mais plutôt un défi de développement qui nécessite des réactions politiques et techniques urgentes et dynamiques aux niveaux régional, national et local. L'adaptation ne consiste pas seulement à réagir directement face aux effets du changement climatique, mais aussi à s'attaquer à l'origine plus ample des points vulnérables existants. L'atténuation ne consiste pas seulement à éviter un changement climatique dangereux, mais aussi à réorienter l'utilisation des ressources naturelles vers des voies plus durables.

Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents

Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité		
Objectif 1 : D'ici 2030, les Parties contractantes devraient minimiser l'impact des changements climatiques et de l'acidification de la mer Méditerranée sur la biodiversité et accroître sa résilience grâce à des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, ainsi que par des investissements dans des infrastructures résilientes au climat, tout en minimisant les impacts négatifs et en favorisant les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité.	Indicateur de base SMDD 6 a), température de surface de l'atmosphère ; 6 b), température de surface de la mer Acidité moyenne des océans (pH) mesurée dans un ensemble convenu de stations d'échantillonnage représentatives	Indicateur ODD 14.3.1 Acidité moyenne des océans (pH) mesurée dans un ensemble convenu de stations d'échantillonnage représentatives Cible 8 Indicateurs du KMGBF : Indicateurs composants Indicateurs complémentaires
Cible 2 : D'ici à 2030, les Parties contractantes devraient élaborer des stratégies qui comprennent des informations sur les risques liés aux changements climatiques, leurs priorités, leurs plans et leurs mesures pour renforcer l'adaptation et la résilience au climat.		Indicateur SDG 13.2.1 Nombre de pays ayant communiqué au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, leurs contributions déterminées au niveau national, leurs stratégies à long terme, leurs plans nationaux d'adaptation et leurs communications sur l'adaptation
Cible 3 : d'ici 2030, les Parties contractantes devraient élaborer et soumettre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.	Indicateur 21 du tableau de bord SMDD, émissions de gaz à effet de serre par habitant (par rapport au PIB) Indicateur de base 5 SMDD, Émissions de dioxyde de carbone par habitant	ODD 13, Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions Indicateur 13.2.1, Nombre de pays ayant communiqué au secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques leurs contributions déterminées au niveau national, leurs stratégies à

Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité et la transition énergétiques en tant que priorité		
		long terme, leurs plans nationaux d'adaptation et leurs communications en matière d'adaptation Indicateur 13.2.2, Total des émissions de gaz à effet de serre par an
Objectif 4 : D'ici à 2030, les Parties contractantes atteindront une part minimale de 20 % d'énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables issues de ressources renouvelables dans la consommation finale totale, encourageant ainsi la transition énergétique, y compris la gestion des sols et la transformation des systèmes alimentaires et des bâtiments	Tableau de bord SMDD Indicateur 22b Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	ODD 7, Garantir l'accès de tous à des services d'énergie abordables, fiables, durables et modernes Indicateur 7.2.1, Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie

87. Les politiques en matière de changement climatique doivent s'appuyer sur des connaissances et des données scientifiques solides, associées à une sensibilisation et à des capacités techniques afin de garantir une prise de décisions éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets fournis par les écosystèmes naturels (orientation stratégique 1.1). Au niveau national, la stratégie met l'accent sur le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de nouveaux programmes de communication en coopération avec les institutions universitaires, les centres d'excellence et les institutions nationales et intergouvernementales, notamment par le biais de programmes éducatifs spécifiques et de campagnes de sensibilisation. Elle met également l'accent sur l'évaluation et le renforcement de la capacité d'adaptation face au changement climatique des écosystèmes tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme dans le cas des forêts et des zones marines, étant donné que ces mesures sont souvent déjà prises sans nécessiter d'investissements initiaux, et sur la nécessité d'aider les pays à élaborer des indicateurs juridiques pour une gouvernance climatique efficace. Au niveau régional, la stratégie encourage un programme de recherche méditerranéen à suivre grâce à des synergies, à la transmission et à l'harmonisation des données, ainsi qu'à l'éducation au niveau régional par le biais de divers dispositifs tels que des programmes de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) sur les questions relatives au changement climatique en Méditerranée et les réponses à y apporter. Cette section comprend également une mesure régionale visant à renforcer les capacités régionales en matière de surveillance et d'analyse du changement climatique grâce à des accords multinationaux de transmission des données et à l'unification des systèmes existants d'observation du climat et d'alerte précoce. Cela nécessite l'établissement d'indicateurs et d'outils harmonisés pour évaluer la vulnérabilité face au changement climatique et l'atténuation de ses effets, tels que l'analyse des risques climatiques et la planification de l'adaptation dans un contexte d'incertitude, la gestion des risques de

catastrophe, les coûts économiques du changement climatique, ainsi que la surveillance, la notification et la vérification des émissions/réductions de gaz à effet de serre. L'initiative phare « Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental » (MedECC), un réseau international ouvert et indépendant d'experts scientifiques qui fournit des informations aux décideurs et au grand public sur la base des données scientifiques disponibles et des recherches en cours, met également l'accent sur la promotion d'un mécanisme régional entre la science et la politique, y compris les sciences sociales et comportementales, en vue d'élaborer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, comme le premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1)³², le rapport spécial sur les risques climatiques et environnementaux côtiers en Méditerranée³³ et le rapport spécial sur les liens entre le changement climatique et le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen³⁴.

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer les connaissances scientifiques, l'éducation, la sensibilisation et les capacités techniques pour faire face au changement climatique et garantir une prise de décisions éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.1.1. Moderniser, maintenir et étendre les systèmes de surveillance du climat, des conditions météorologiques et de l'eau.	Gouvernements nationaux, agences gouvernementales spécialisées, parlements nationaux et régionaux, institutions régionales et mondiales, universités	2030
1.1.2. Évaluer, communiquer, protéger et renforcer la capacité d'adaptation face au changement climatique des écosystèmes tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme dans le cas des forêts et des zones marines.	Gouvernements nationaux, agences gouvernementales spécialisées, parlements nationaux et régionaux, institutions régionales et mondiales, universités	2030
1.1.3. Créer des centres nationaux d'échange d'informations sur le climat afin de garantir que les connaissances, les données et les informations concernées parviennent aux différents types de parties prenantes.	Gouvernements nationaux, universités, institutions régionales et mondiales, secteur privé	2030
1.1.4. Sensibiliser le public par des campagnes d'éducation à l'environnement et des manifestations destinées aux jeunes, et veiller à ce que les questions relatives aux changements climatiques soient intégrées aux programmes d'enseignement officiel, notamment par des cours spécialisés.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, institutions régionales et mondiales, universités, société civile, jeunesse	2030

³² MedECC, 2020 : Changement climatique et environnemental dans le bassin Méditerranéen. Situation actuelle et risques pour le futur Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée

(MAR1 2020 <https://www.medecc.org/medecc-reports/climate-and-environmental-change-in-the-mediterranean-basin-current-situation-and-risks-for-the-future-1st-mediterranean-assessment-report/>)

³³ MedECC, 2024 : Risques climatiques et environnementaux côtiers en Méditerranée <https://www.medecc.org/medecc-reports/med-coastal-risks/>

³⁴ MedECC, 2024: Interactions entre le changement climatique et le nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranée <https://www.medecc.org/medecc-reports/climate-wefe-nexus/>

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer les connaissances scientifiques, l'éducation, la sensibilisation et les capacités techniques pour faire face au changement climatique et garantir une prise de décisions éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
1.1.5. Assurer des programmes de formation destinés aux autorités locales et aux dirigeants communautaires, aux enseignants, aux acteurs du secteur de l'éducation et aux jeunes afin d'améliorer leurs connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et de résilience.	Établissements d'enseignement, universités, écoles, institutions de développement professionnel, centres d'éducation à l'environnement	2030
Régional		
1.1.6. Encourager un programme de recherche méditerranéen sur le changement climatique en encourageant les programmes de collaboration et la mise en réseau entre les centres de recherche et les universités.	Institutions régionales et mondiales, Union pour la Méditerranée (UpM), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), universités, centres de recherche, société civile	2035
1.1.7. Renforcer les capacités régionales en matière de surveillance et d'analyse du changement climatique grâce à des accords multinationaux de transmission des données et à l'unification des systèmes existants d'observation du climat et d'alerte précoce.	Institutions régionales et mondiales, PAM-CGS, universités, centres de recherche, société civile	2030
1.1.8. Encourager des indicateurs et des outils harmonisés pour évaluer la vulnérabilité face au changement climatique et les mesures d'atténuation, notamment l'analyse des risques climatiques et la planification de l'adaptation en situation d'incertitude, la gestion des risques de catastrophe, les coûts économiques du changement climatique, ainsi que la surveillance, la notification et la vérification des émissions/réductions de gaz à effet de serre.	Institutions régionales et mondiales, universités, agences gouvernementales spécialisées, société civile, MedECC	2030
1.1.9. Mettre en place des cours régionaux (Promouvoir un « programme de sensibilisation au changement climatique en Méditerranée ») et des diplômes ; encourager l'apprentissage en ligne et les programmes de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) sur les questions relatives au changement climatique en Méditerranée et les réponses à y apporter.	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, agences gouvernementales spécialisées, société civile, MedECC	2030

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer les connaissances scientifiques, l'éducation, la sensibilisation et les capacités techniques pour faire face au changement climatique et garantir une prise de décisions éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
1.1.10. Élaborer des indicateurs juridiques pour une gouvernance climatique efficace en Méditerranée	Institutions régionales et mondiales, parlements nationaux et régionaux, réseaux universitaires, agences gouvernementales spécialisées, société civile	2030

88. L'orientation stratégique 1.2 vise à accélérer l'adoption de mesures intelligentes face au climat et résilientes au changement climatique qui peuvent contribuer à relever les défis liés au changement climatique. Au niveau national, une mesure essentielle à prendre consiste à concevoir, financer et suivre des plans nationaux d'investissement technologique pour lutter contre le changement climatique. Au niveau méditerranéen, la Stratégie encourage la mise en place de plateformes de transmission des connaissances sur l'adaptation face au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et soutient les mécanismes visant à favoriser les programmes de R&D et d'innovation en collaboration entre les universités, les gouvernements et les entreprises, y compris les start-ups et les PME. Cela nécessite l'utilisation des structures existantes au sein du système PNUE/PAM pour soutenir la diffusion des connaissances régionales sur le climat, ainsi que l'hébergement d'un mécanisme régional d'échange d'informations sur le changement climatique, accessible sur le web, qui contiendra des informations sur la surveillance du changement climatique, la recherche, les outils pratiques et les projets. Une action régionale se concentre sur la création d'une initiative méditerranéenne pour les technologies climatiques, en tirant parti des initiatives existantes aux niveaux mondial, européen et national.

Orientation stratégique 1.2 : Accélérer l'adoption de réponses intelligentes et résilientes face au changement climatique

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.2.1. Concevoir, financer et suivre des plans nationaux d'investissement dans les technologies liées au changement climatique.	Gouvernements nationaux, institutions régionales et mondiales, secteur privé	2030
Régional		
1.2.2. Créer des plateformes régionales de transmission des connaissances sur l'adaptation face au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que des mécanismes de soutien visant à favoriser les programmes collaboratifs de R&D et d'innovation entre les universités, les gouvernements et les entreprises, y compris les start-ups et les PME.	Institutions régionales et mondiales, universités, société civile, secteur privé	2030

Orientation stratégique 1.2 : Accélérer l'adoption de réponses intelligentes et résilientes face au changement climatique		
1.2.3. Créer des créneaux de financement spécifiques au changement climatique pour l'innovation, ouverts aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans le cadre de programmes internationaux à grande échelle (par exemple, les programmes de recherche de l'Union européenne Climate KIC, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)).	Institutions régionales et mondiales, gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2030
1.2.4. Utiliser les structures existantes au sein du système PNUE/PAM et de ses partenariats pour soutenir la diffusion des connaissances régionales sur le climat, en hébergeant également un mécanisme régional d'échange d'informations sur le changement climatique accessible en ligne qui contiendra des informations sur la surveillance du changement climatique, la recherche, les outils pratiques et projets.	PNUE/PAM, institutions régionales et mondiales, société civile, MedECC, PAM	2030

89. L'orientation stratégique 1.3 met l'accent sur l'effet de levier des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et sur le renforcement de la participation des secteurs privé et financier. Le financement destiné à soutenir les mesures de lutte contre le changement climatique sera utilisé par le biais de divers instruments, notamment la tarification, les subventions ciblées, les fonds nationaux, les écotaxes, les taux d'intérêt concessionnels et d'autres instruments appropriés, au niveau national, tout en encourageant la réorientation des dépenses publiques et privées et des habitudes de consommation vers des pratiques, des processus et des produits écologiques et respectueux du climat. Il convient de développer de nouvelles possibilités de mobilisation de fonds qui favorisent les cadres juridiques et les politiques économiques incitant à adopter des pratiques écologiques. Des cadres juridiques propices sont également nécessaires. Au niveau régional, l'accent est mis sur l'aide aux pays pour renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques afin d'améliorer l'accès aux mécanismes internationaux de financement de la lutte contre le changement climatique, notamment les financements non conventionnels et innovants, et de garantir l'utilisation efficace des fonds.

Orientation stratégique 1.3 : Tirer parti des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer la participation des secteurs privé et financier		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.3.1. Mettre en place des instruments financiers nationaux appropriés pour financer les coûts ressortant des efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national tout en encourageant les investissements respectueux du climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2030

Orientation stratégique 1.3 : Tirer parti des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer la participation des secteurs privé et financier		
1.3.2. Mettre en place des cadres juridiques et législatifs propices à profiter des investissements du secteur privé et au développement de partenariats entre les acteurs publics et privés dans l'adaptation face au changement climatique	Gouvernements nationaux, société civile, secteur privé	2030
1.3.3 Renforcement des capacités des parties prenantes en matière d'obligations afin d'accéder à des financements climatiques/verts et durables		2030

Régional		
1.3.4. Aider les pays et les organisations internationales compétentes à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques afin d'améliorer l'accès aux mécanismes internationaux de financement de la lutte contre les changements climatiques, y compris les mécanismes de financement non conventionnels et innovants, et garantir une utilisation efficace des fonds. Financements non conventionnels et innovants, et assurer une utilisation efficace des fonds.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux	2030

90. L'orientation stratégique 1.4 porte sur l'intégration de la question des changements climatiques aux législations et politiques. Elle met particulièrement l'accent sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que sur la prise de mesures d'adaptation durables et sans regret ou à faible regret dans tous les secteurs et territoires vulnérables, tels que les zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme. L'intégration des mesures climatiques aux politiques et plans côtiers est particulièrement mise en avant. En matière d'énergie, la stratégie vise à intégrer le changement climatique en augmentant les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en encourageant l'accès universel à l'énergie, en changeant les subventions énergétiques et en veillant à ce que les projets énergétiques soient évalués en fonction de leur impact sur le climat. Les mécanismes de coordination seront renforcés et la participation effective des autorités locales à la planification et à la mise en œuvre sera améliorée. Au niveau régional, la stratégie appelle à renforcer les structures nationales et le suivi des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi qu'à observer les initiatives régionales de haut niveau, notamment le Cadre régional actualisé d'adaptation aux changements climatiques du PNUE/PAM et d'autres initiatives régionales. Les efforts nationaux seront soutenus par un centre régional de connaissances et d'innovation sur les changements climatiques, qui contribuera également à la coordination et à la coopération régionales. Une analyse des besoins juridiques spécifiques à chaque pays, guidée par les objectifs climatiques régionaux en matière d'adaptation aux changements climatiques, et un projet conçu pour soutenir les pays dans ce processus, offrant une assistance technique et financière pour renforcer les cadres juridiques, sont essentiels pour faciliter l'échange transfrontalier de connaissances et le partage des meilleures pratiques, permettant ainsi à la région de réaliser des progrès significatifs.

Orientation stratégique 1.4 : Encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives visant à intégrer efficacement les réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.4.1. Intégrer le changement climatique à la législation et aux politiques nationales en mettant l'accent sur les mesures concernant l'énergie et les transports et sur la prise de mesures d'adaptation sans regret ou à faible regret dans tous les secteurs et territoires vulnérables tels que les zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme ;	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035

Orientation stratégique 1.4 : Encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives visant à intégrer efficacement les réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
introduire des mesures relatives au changement climatique dans les politiques et les plans urbains et côtiers.		
1.4.2. Intégrer le changement climatique au secteur de l'énergie en augmentant les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en encourageant l'accès universel à l'énergie, en changeant les subventions énergétiques et en veillant à ce que les projets énergétiques soient évalués en fonction de leur impact sur le climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2030
1.4.3. Mettre en place des mécanismes de coordination désignés pour lutter contre les changements climatiques ou utiliser les mécanismes existants dans les pays, en associant toutes les parties prenantes concernées.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, UpM, universités, société civile, secteur privé	2030
1.4.4. Renforcer le leadership et les capacités des autorités locales chargées de la lutte contre les changements climatiques, grâce à des programmes de jumelage et de renforcement des capacités et à un meilleur accès au financement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2030
1.4.5. Suivre les engagements et obligations pris au titre de l'accord de l'UNFCCC sur le climat et ses mécanismes de mise en œuvre.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2030
1.4.6. Observer les initiatives régionales de haut niveau, notamment le Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques du PNUE/PAM, et d'autres initiatives régionales, selon qu'il convient.	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, milieu universitaire, société civile	2030
1.4.7. Réaliser une analyse des besoins juridiques propres à chaque pays, guidée par les objectifs climatiques régionaux en matière d'adaptation aux changements climatiques	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, milieu universitaire, société civile	2030

Orientation stratégique 1.4 : Encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives visant à intégrer efficacement les réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
Régional		
1.4.8. Fournir des outils et des orientations politiques par le biais des plateformes existantes de connaissances et d'innovation en matière de changement climatique afin de renforcer la gouvernance nationale, les cadres juridiques et d'investissement en termes de stratégies et de plans d'action contre le changement climatique, ainsi que la coordination et la coopération régionales.	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux	2030
1.4.9. Mobiliser des ressources et un soutien dans la création de réseaux électriques transméditerranéens afin d'utiliser efficacement les sources d'énergie renouvelables dans la région, y compris l'énergie solaire.	Organisations régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2030

91. L'orientation stratégique 1.5 est étroitement liée à l'objectif 5 « Transition vers une économie durable, verte, bleue et circulaire et un financement durable », ainsi qu'à l'objectif 4 « Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes » et à l'orientation stratégique 4.6 « Encourager les infrastructures vertes et les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique, afin de contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti ». Les actions connexes relevant de l'orientation stratégique 1.5 sont donc complémentaires. En 2021, les pays méditerranéens ont contribué à hauteur de 1,2 % des émissions mondiales de CO₂, tandis que les impacts attendus des changements climatiques et environnementaux nécessitent une transition énergétique accélérée dans les pays de cette région afin de permettre un développement sûr, durable et inclusif³⁵. En effet, la décarbonisation de l'économie et le déploiement des énergies renouvelables jouent un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en tirant parti d'une économie circulaire, efficace dans l'utilisation des ressources et à faible intensité de carbone, ainsi que d'une gamme diversifiée de sources d'énergie renouvelables. Au niveau national, l'action 1.5 propose l'élaboration de politiques et de stratégies/plans d'action nationaux rentables et inclusifs pour la décarbonisation de l'économie, ainsi que la définition de politiques complémentaires sur la réaffectation des budgets/investissements des secteurs public et privé, la planification à long terme des infrastructures, les normes de tarification des émissions, ainsi que sur l'adaptation du marché du travail et les besoins de reconversion professionnelle connexes. L'initiative phare visant à atteindre une capacité de production d'énergie renouvelable de 1 TW dans la région méditerranéenne d'ici 2030 (TERAMED) constitue une réponse concrète pour accélérer l'adoption de technologies intelligentes et résilientes au changement climatique.

³⁵ Changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen – Situation actuelle et risques pour l'avenir. Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1)

Orientation stratégique 1.5 Encourager la décarbonisation de l'économie, la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.5.1 Concevoir et déployer des politiques et des stratégies/plans d'action nationaux rentables et inclusifs en matière de décarbonisation, en accordant un rôle central aux technologies vertes, à la recherche et à l'innovation, à la numérisation et à l'intelligence artificielle afin de soutenir les activités économiques à faible intensité de carbone	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités infranationales et locales	2030
1.5.2 Définir des politiques complémentaires en matière de réaffectation des budgets/investissements des secteurs public et privé, de planification à long terme des infrastructures, de normes et de réglementations relatives à la tarification des émissions de carbone afin d'améliorer la rentabilité des stratégies de décarbonisation	Gouvernements nationaux, secteur privé et investisseurs	2030
1.5.3 Élaboration de politiques et de plans d'action sur l'adaptation du marché du travail et les besoins de reconversion professionnelle connexes pour une économie circulaire et à faible intensité de carbone	Gouvernements nationaux, établissements d'enseignement/universitaires	2030
1.5.4 Élaborer des cadres politiques et des plans pour rationaliser les infrastructures et les projets liés aux énergies renouvelables, y compris les technologies en la matière, et catalyser les investissements du secteur privé	Gouvernements nationaux, autorités infranationales et locales, secteur privé et investisseurs	2030

92. Les solutions fondées sur la nature sont reconnues pour leur potentiel à répondre à ces menaces, en apportant des solutions polyvalentes qui favorisent la restauration des écosystèmes et l'amélioration des services écosystémiques afin de protéger la société contre les effets négatifs du changement climatique. En mars 2022, la cinquième Assemblée des Nations unies pour l'environnement a adopté la résolution UNEP/EA.5/Res.5³⁶ sur la définition des solutions fondées sur la nature pour soutenir le développement durable, tandis que lors de la COP27 de la CCNUCC, les solutions fondées sur la nature ont été mises en avant pour leur potentiel à lutter contre le changement climatique. Les solutions fondées sur la nature sont généralement impulsées par les parties prenantes et adaptées aux conditions régionales. Il est donc essentiel de donner aux autorités régionales et locales et aux communautés de parties prenantes les moyens de les identifier et de les mettre en œuvre en renforçant leurs capacités et en partageant leurs connaissances. À cette fin, l'orientation stratégique 1.6 met l'accent sur le développement d'activités visant à renforcer les capacités nationales et locales, tout en s'appuyant sur les plateformes régionales et les initiatives de mise en réseau existantes, notamment les missions de l'UE sur l'adaptation au changement climatique et sur les océans et les eaux.

³⁶ <http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39864/NATURE-BASED%20SOLUTIONS%20FOR%20SUPPORTING%20SUSTAINABLE%20DEVELOPMENT.%20English.pdf>

Orientation stratégique 1.6 Renforcer les capacités nationales et locales en matière d'application de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
1.6.1 Évaluer les besoins nationaux et locaux en matière de capacités pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets	Gouvernements nationaux, autorités infranationales et locales	2030
1.6.2 Lignes directrices nationales pour le développement des capacités nationales et locales en vue de l'application de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	Gouvernements nationaux, autorités infranationales et locales	2030
1.6.3 Promotion de formations, de programmes éducatifs et de plateformes/pôles d'apprentissage, de politiques, de connaissances et de bonnes pratiques sur les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets	Gouvernements nationaux, établissements d'enseignement/universitaires Centres d'éducation à l'environnement/d'éducation au développement durable	2030
Régional		
1.6.4 Soutenir les capacités nationales, infranationales et locales à participer et à mettre en place des projets, des réseaux et des plateformes régionaux et sous-régionaux pour l'échange de bonnes pratiques en matière de solutions fondées sur la nature, en tenant également compte des activités et du réseau des missions de l'UE sur l'adaptation au changement climatique, l'eau et les océans et les développements futurs	Gouvernements nationaux, autorités infranationales et locales, organisations/institutions régionales et sous-régionales	2035

Objectif 2 : Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers

Vision et actions

93. L'objectif axé sur la santé des zones marines et côtières s'inscrit fermement et historiquement dans l'approche par bassin adoptée par le PAM et la Convention de Barcelone. Le PAM de 1975 a été le tout premier programme régional pour les mers sous l'égide du PNUE. La Convention de Barcelone a été adoptée en 1976 par les pays méditerranéens et la Communauté européenne. Depuis lors, divers protocoles ont été adoptés dans le cadre de la Convention afin de contribuer à la protection de la mer Méditerranée et de ses régions côtières. Les protocoles concernent actuellement les rejets par les navires et les aéronefs, les situations d'urgence liées à la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives, la pollution d'origine tellurique, les zones spécialement protégées et la diversité biologique, la pollution résultant de l'exploitation du plateau continental, les déchets dangereux et, plus récemment, la gestion unifiée des zones côtières.

94. Au cours de la dernière décennie, la Convention a activement œuvré à l'élaboration d'une approche et d'un cadre pour la planification de l'espace marin (PEM), qu'elle reconnaît comme une composante essentielle de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

95. La Stratégie de 2005 a fait des zones maritimes et côtières l'un de ses sept domaines d'actions prioritaires, estimant que cette priorité était essentielle pour réaliser de réels progrès dans le développement durable de la Méditerranée. Depuis son adoption, un certain nombre d'améliorations sous-régionales, régionales et mondiales concernant cet objectif ont eu lieu, notamment

- Une plus grande visibilité des questions marines dans le cadre du développement durable. Rio+20 a mis davantage l'accent sur les questions marines dans son chapitre consacré aux océans et aux mers. En outre, le rôle des zones marines dans le développement économique est de plus en plus reconnu, comme l'illustre le concept d'économie écologique. De plus, au niveau méditerranéen, la Déclaration¹⁹ d'Istamboul contient un engagement des Parties contractantes à la Convention de Barcelone « à faire de la Méditerranée un modèle exemplaire dans la mise en œuvre d'activités protégeant efficacement l'environnement marin et côtier et contribuant au développement durable ».
- La Déclaration ministérielle de la COP23 engage les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à intensifier les activités à tous les niveaux, à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre rapidement à jour la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 afin de mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses ODD au niveau régional, en cherchant à modifier les trajectoires actuelles non durables et à placer la région sur des voies alternatives vers la durabilité et la résilience.
- La pertinence croissante de la SMDD et la prise de conscience de la communauté internationale et des Parties contractantes quant à l'importance de relier l'ODD 14 (Vie sous l'eau) aux autres ODD, en particulier ceux qui ont des cibles liées aux océans. Tirer parti des liens entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en aidant les gouvernements à s'ouvrir à de nouvelles possibilités concrètes pour garantir le développement durable à long terme de l'³⁷ marine. L'approche de la planification de l'espace marin peut être un exemple concret d'outil qui renforce concrètement les liens entre les ODD aux niveaux national et régional.
- Renforcement des instruments politiques régionaux dans le cadre de la Convention de Barcelone. L'adoption (2008) et l'entrée en vigueur (2011) du Protocole relatif à la gestion unifiée des zones côtières en Méditerranée, y compris le Cadre conceptuel 2023 pour la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM), ont reconnu l'importance d'une approche unifiée de la gestion du développement durable des zones côtières. En outre, depuis 2008, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à suivre l'approche écosystémique – par le biais de la Feuille de route pour l'approche écosystémique – à la gestion des activités humaines tout en permettant une utilisation durable des biens et services marins, en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur préservation, ainsi que la prévention de leur détérioration ultérieure.

³⁷ https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-05/ID_8_Leveraging_interlinkages.pdf

- Élaboration de politiques sous-régionales. La directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) (2008) et les critères et indicateurs concernés sont désormais applicables aux États membres de l'Union européenne. En outre, l'aménagement de l'espace maritime (EAM) est reconnu comme étant un outil important pour la planification générale. La stratégie macro-régionale de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) est également mise en œuvre au niveau sous-régional, avec un pilier axé en particulier sur la croissance bleue.
- Lancement d'un processus régional depuis 2008 visant à établir des zones protégées dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, sur la base de propositions conjointes des pays voisins en vue de leur inscription sur la Liste des zones spécialement protégées d'importance méditerranéenne. Reprise de la cinquième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (résolution 72/249 de l'Assemblée générale), adoptée par consensus ; l'Accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (A/CONF.232/2023/4), reconnaissant que des mesures doivent être prises par la région méditerranéenne afin de contribuer à son entrée en vigueur rapide et soulignant le rôle central des Parties à la Convention de Barcelone dans ce processus.
- Reconnaissance mondiale des zones marines méditerranéennes nécessitant une protection, y compris les zones relevant de la juridiction nationale et les habitats en eaux profondes, ainsi que de l'importance des zones marines particulièrement sensibles (PSSA) et des autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones (OECM). La 12^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2014 a répertorié 15 zones méditerranéennes répondant aux critères scientifiques pour être considérées comme étant des zones marines d'importance écologique ou biologique, en raison de problèmes liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des zones relevant de la juridiction nationale. L'objectif 3 « 30 par 30 » du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique (GBF) vise à garantir et à permettre que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier celles qui revêtent une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées, ainsi que les objectifs 1.4 et 1.5 du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne pour l'après-2020 (SAPBIO post-2020).

96. La prise de conscience accrue de la valeur économique de la haute mer et la nécessité d'une croissance écologique ont favorisé la prospection et l'exploitation des ressources non vivantes de la haute mer (par exemple, le pétrole et le gaz) et ont mis en évidence la nécessité d'une planification spatiale maritime générale et solide pour soutenir le développement durable⁽²²⁾. La stratégie encourage donc le concept d'économie écologique grâce à des partenariats solides entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des zones et des ressources marines. En outre, la dynamique mondiale en faveur de l'évaluation des points vulnérables et des impacts du changement climatique et de la mise en place d'une réponse efficace et utile, s'est rapidement accélérée au cours de la dernière décennie, ce qui a conduit à une prise en compte et à une intégration accrues du changement climatique à de nombreux secteurs liés aux zones côtières et marines.

La stratégie pour les zones maritimes et côtières repose sur trois piliers :

- Renforcer le respect de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques des protocoles de la Convention de Barcelone pour la gestion côtière et marine (orientation stratégique 2.1)
- Encourager une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines (orientation stratégique 2.2)
- Encourager des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces de zones marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces à l'échelle nationale et méditerranéenne, et sensibiliser les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité (orientation stratégique 2.3)

Objectif 2 : Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
Objectif 5 : D'ici 2030, les Parties contractantes ont ratifié les protocoles de la Convention de Barcelone et les mesures législatives appropriées pour les mettre en œuvre au niveau national ont déjà été prises.	Tableau de bord SMDD Indicateur 6 : Nombre de ratifications et niveau de conformité tels que communiqués par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Aucun ODD correspondant
Cible 6 : D'ici à 2030, le bon état écologique du milieu marin et côtier est maintenu et amélioré grâce à la mise en œuvre effective de l'approche écosystémique et à l'engagement pris dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles	Indicateurs : a) Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes de la Méditerranée et critères d'évaluation connexes (IMAP) b) Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR)	ODD 14, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable Indicateur 14.2.1, Nombre de pays utilisant des approches écosystémiques pour gérer les zones marines
Cible 7 : D'ici à 2030, au moins 30 % de la mer Méditerranée est protégée et conservée grâce à des systèmes de zones marines et côtières protégées bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces, et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, garantissant un équilibre géographique adéquat, et gérés de manière durable en appliquant des approches écosystémiques, y compris une planification spatiale marine tenant compte de la biodiversité et des changements climatiques, et en réalisant des évaluations de l'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques.	Indicateur 7 du tableau de bord SMDD : Couverture des zones protégées par rapport aux eaux territoriales marines Indicateur 9a du tableau de bord SMDD : Nombre de zones protégées participant à l'initiative « Liste verte » Indicateur 10 du tableau de bord SMDD : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes Indicateur de base SMDD 10	ODD 14, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable Indicateur 14.2.1, Nombre de pays utilisant des approches écosystémiques pour gérer les zones marines ODD 15, Protéger, restaurer et encourager l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et

Objectif 2 : Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
	Évolution des zones protégées en Méditerranée et des surfaces associées Pourcentage de ZMP dotées de plans de gestion efficaces Indicateur de l'efficacité de la gestion des aires protégées et des OECM (MEPCA)	enrayer la perte de biodiversité Indicateur 15.5.1, Indice de la liste rouge
Cible 8 : D'ici à 2030, les Parties contractantes veillent à la mise en œuvre effective des mesures juridiquement contraignantes adoptées au titre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles sur les eaux usées, les déchets marins et la pollution par les plastiques, ainsi qu'au titre de la Convention internationale de l'OMI pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL et ses annexes)	Indicateur : Nombre de Parties contractantes ayant ratifié la Convention MARPOL et ses annexes	ODD 6, Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer la gestion durable des ressources en eau Indicateur 6.3.1, « Proportion des flux d'eaux usées traités de manière sûre » ODD 14, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable Indicateur 14.1.1, (a) Indice d'eutrophisation côtière ; et (b) densité des débris plastiques Indicateur 14.2.1 Nombre de pays utilisant des approches écosystémiques pour gérer les zones marines

97. Les mesures nationales relevant de l'orientation stratégique 2.1 comprennent le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en mettant l'accent sur le Protocole relatif à la gestion générale des zones côtières, les initiatives nationales de conservation du littoral et la feuille de route actualisée pour l'approche

écosystémique, ainsi que la mise en œuvre des protocoles ratifiés grâce à des politiques nationales renforcées et des mesures prioritaires. Ces processus, abordés plus en détail dans l'orientation stratégique 6.4 (objectif de gouvernance), seront soutenus par des feuilles de route régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre des protocoles et le renforcement de la coordination, l'échange de bons principes, y compris le transfert de technologies et de connaissances locales. Des efforts conjoints seront faits pour les zones côtières et marines protégées de la mer Méditerranée, y compris les zones situées au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre des efforts plus larges visant à mettre en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne après 2020 (SAPBIO post-2020).

Orientation stratégique 2.1 : Renforcer la mise en œuvre, le respect et le suivi des exigences régionales des cadres réglementaires et politiques des protocoles de la Convention de Barcelone pour la gestion côtière et marine

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
2.1.1. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et autres instruments politiques régionaux, ainsi que les plans d'action nationaux connexes, en améliorant la hiérarchisation des priorités et la gestion axée sur les résultats par l'intermédiaire des ministères chargés de l'environnement et du budget et des agences d'exécution.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, secteur privé, société civile	2035
2.1.2. Mettre en œuvre la feuille de route actualisée pour l'approche écosystémique, en synergie avec la mise en œuvre de la planification spatiale marine, afin de parvenir à des écosystèmes marins sains et de préserver la biodiversité marine	PNUE/PAM, Gouvernements nationaux	2035
2.1.3. Transposer le Protocole relatif à la gestion générale des zones côtières (lorsqu'il a été ratifié) et son plan d'action dans les politiques nationales, poursuivre sa mise en œuvre et appliquer la décision IG.26/10 de la COP 23 sur la planification de la gestion spatiale	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (PAP/RAC)	2030
2.1.4. Soutenir les initiatives nationales de conservation du littoral et renforcer ou élaborer des lois nationales spécifiques pour la gestion des zones côtières, y compris des concepts tels que la tutelle publique.	Gouvernements nationaux	2030
2.1.5. Créer ou renforcer les centres de mise en œuvre des protocoles ratifiés grâce à la priorisation nationale et le renforcement des politiques.	Gouvernements nationaux	2030
2.1.6 Mettre en œuvre le Programme	SPA/RAC en coopération avec	2030

Orientation stratégique 2.1 : Renforcer la mise en œuvre, le respect et le suivi des exigences régionales des cadres réglementaires et politiques des protocoles de la Convention de Barcelone pour la gestion côtière et marine

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne pour l'après-2020 (SAPBIO post-2020) et les plans d'action nationaux connexes.	les institutions régionales, les gouvernements nationaux, la société civile	
2.1.7. Veiller à ce que toutes les zones marines et côtières protégées (ZMCP) disposent de plans de gestion adaptative adoptés, mis en œuvre efficacement et révisés périodiquement	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, institutions régionales, société civile	2035
Régional		
2.1.8. Améliorer la coordination régionale et sous-régionale, l'échange de bons principes, notamment la transmission de technologies et de connaissances locales, notamment par le biais du groupe de travail sur la planification spatiale marine (PSM)	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, PNUE/PAM	2035
2.1.9 Élaborer et prendre, là où elles font défaut, des mesures et établir des feuilles de route régionales et sous-régionales ciblées pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en synergie avec d'autres instruments politiques régionaux pertinents.	Institutions régionales, gouvernements nationaux et autorités locales	2030

98. Afin de remédier aux problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie préconise une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Une campagne régionale en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, fondée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'orientation stratégique.

Orientation stratégique 2.2. : Encourager une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
2.2.1. Encourager et soutenir le concept d'économie écologique grâce à un partenariat solide entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des zones et des ressources marines, y compris en soutenant la coexistence dans l'utilisation de l'espace marin, comme le préconise la décision IG.26/10 de la COP 23 sur la planification spatiale maritime.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, PNUE-PAM	2035
2.2.2. Veiller à ce que les instruments réglementaires nécessaires, notamment l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation de l'impact sur l'environnement, les lignes directrices nationales en matière de développement et les critères d'appel d'offres pour la prospection et l'extraction, soient effectivement en place, et modifier le cadre réglementaire national si nécessaire.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, institutions régionales	2035
2.2.3. Prendre les mesures législatives et politiques pertinentes pour contrôler l'exploitation en haute mer dans le respect des exigences nationales et régionales, y compris les régimes de responsabilité.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, institutions régionales, secteur privé	2035
2.2.4. Traduire le Protocole offshore (lorsqu'il est ratifié) et son plan d'action dans les politiques nationales et poursuivre sa mise en œuvre.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (REMPEC)	2035
2.2.5. Préserver les pêcheries méditerranéennes en veillant à ce que tous les stocks halieutiques soient exploités de manière durable et efficace.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2030
2.2.6. Assurer le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée, conformément aux lignes directrices de la FAO pour une aquaculture durable, la Stratégie 2030 de la CGPM et le plan régional de gestion de l'aquaculture dans le cadre de l'article 15 du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre de la Convention de Barcelone.	Gouvernements nationaux, CGPM, PNUE/PAM	2030

Orientation stratégique 2.2. : Encourager une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
Régional		
2.2.7. Élaborer un programme régional d'évaluation et de contrôle de la prospection et de l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes en haute mer.	Institutions régionales, secteur privé, avec le soutien du PNUE/PAMAP	2030
2.2.8. Encourager la mise en œuvre de la planification et de la gestion des espaces marins, y compris le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques aux niveaux régional et sous-régional	PNUE/PAM	2030
2.2.9 Plateforme sur la résilience côtière, y compris un recueil régional des mesures d'adaptation pour les secteurs côtiers et marins	PNUE/PAM	2030
2.2.10 Élaborer et mettre en œuvre un suivi, appuyé par l'intelligence artificielle, afin d'évaluer la surexploitation/la perte des ressources naturelles, en particulier l'eau, les forêts, l'espace, le sable, etc.	PNUE/PAM	2030

99. L'orientation stratégique 2.3 met l'accent sur l'établissement de réseaux de zones marines et côtières protégées sur le plan écologique au niveau national et méditerranéen, ainsi que sur la sensibilisation des parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité. Les pressions exercées sur les zones protégées en raison de l'insuffisance de la couverture spatiale, de la planification et des processus de gestion exigent, au niveau national, des programmes qui renforcent la protection de la biodiversité et la gestion effective de ces zones. Des mécanismes juridiques ou financiers accompagnent les mesures de sensibilisation à la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques. L'établissement de processus de mise en réseau aux niveaux national et régional vise à réunir les directeurs et les gestionnaires afin de renforcer les synergies entre leurs actions. Au niveau régional, la Stratégie soutient la poursuite de la mise en réseau, ainsi que la promotion des normes de la « Liste écologique » pour évaluer l'efficacité et l'utilité des organes de gestion des parcs créés lors du Congrès mondial des parcs de l'UICN, et elle lance l'initiative phare sur la promotion de la protection et de la conservation des herbiers marins/de posidonie en tant qu'écosystème essentiel.

Orientation stratégique 2.3 : Encourager des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces de zones marines et côtières protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur des zones et des solutions fondées sur la nature aux niveaux national, transfrontalier et méditerranéen, et sensibiliser les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
2.3.1. Encourager des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces de zones marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces à l'échelle des zones et des solutions fondées sur la nature au niveau national	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2030
2.3.2. Mettre en place des programmes visant à sensibiliser les parties prenantes locales à la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques et aux implications de la perte de biodiversité pour leur vie quotidienne.	Gouvernements nationaux, autorités locales, communautés rurales, société civile	2030
2.3.3. Mettre en place des mécanismes financiers (fonds nationaux, paiement des services écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques garantissant la fourniture de services environnementaux et sociaux.	Gouvernements nationaux, autorités locales	2035
2.3.4. Encourager la connaissance et l'éducation au domaine marin auprès des communautés côtières, des écoles et des structures de gouvernance locale. Intégrer les pratiques de pêche durable et la restauration des écosystèmes dans les programmes scolaires. Soutenir les programmes communautaires et scolaires de gestion durable du milieu marin.	Gouvernements nationaux, autorités locales, établissements d'enseignement, société civile	2030
Régional		
2.3.5 Encourager un réseau régional de gestionnaires d'aires écologiquement protégées et de solutions fondées sur la nature, en s'appuyant sur les initiatives existantes	Institutions régionales	2035

Objectif 3 : Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural

Vision et actions

100. Les zones rurales de la Méditerranée sont relativement diverses en termes d'histoire, de culture, de conditions naturelles, de densité de population, d'habitat, de structure économique et de ressources humaines. Elles nécessitent donc des interventions politiques différentes, mais ont le même potentiel d'établissement de nouvelles bases pour le développement économique et social.

101. Lorsqu'il est question de l'utilisation des ressources naturelles dans les zones rurales, il convient de prêter attention à la protection des écosystèmes terrestres, qui sont des sources de matériaux et de services essentiels au développement humain. Ceux-ci vont de l'alimentation et de l'eau aux plantes médicinales, en passant par les combustibles, le bois et les matériaux de construction. Le maintien du bon état et de la santé de ces écosystèmes est donc fondamental tant pour la conservation de la biodiversité que pour le bien-être humain.

102. Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique – conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments constitutifs et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques – reflètent l'importance de ce thème. Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité 2022 soutient la réalisation des objectifs de développement durable et s'appuie sur les plans stratégiques précédents de la Convention. Il définit une feuille de route ambitieuse pour atteindre la vision mondiale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Parmi les éléments clés du Cadre, quatre objectifs se rapportent à 2050 et 23 cibles concernent 2030. L'intention n'est pas seulement de garantir la conservation de toutes les nuances de la biodiversité, mais aussi d'aborder des aspects socio-économiques clés, tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture durables, les besoins des femmes et des communautés locales, les connaissances traditionnelles et la participation du public.

103. Dans les pays du nord de la Méditerranée, l'abandon des terres agricoles et pastorales et les campagnes de reboisement ont été efficaces, tandis que dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, les pressions sur les écosystèmes restent fortes, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord en raison de la forte pression démographique sur les ressources en terres et en eau, de l'étalement urbain, de la surexploitation des forêts et du surpâturage. En outre, les processus de désertification sont exacerbés par le changement climatique, qui entraîne une aridité accrue et des phénomènes extrêmes (longues périodes de sécheresse, inondations dévastatrices pour les terres et le bétail, vagues de froid importantes), accompagnés de fortes répercussions socio-économiques sur les agriculteurs. Dans ce contexte, la coopération alimentaire entre les pays méditerranéens est également une question importante en ce qui concerne la situation des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et les complémentarités existantes entre le nord et le sud.

104. Le secteur agroalimentaire méditerranéen consomme d'importantes ressources rurales et constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement par le biais de processus tels que la désertification des terres marginales et la pollution due à l'agriculture et à l'industrie. Ce secteur joue en même temps un rôle essentiel dans la conservation du paysage agricole méditerranéen et dans la création de moyens de subsistance et d'emplois. La gestion durable des ressources naturelles, le développement rural, la production et l'hygiène alimentaires sont des aspects interdépendants qui garantissent le bien-être des communautés rurales et apportent une contribution importante aux industries en aval, de la transformation alimentaire au tourisme.

105. Dans toutes les zones rurales du bassin méditerranéen, l'hygiène alimentaire revêt une importance capitale. Compte tenu de l'importance des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones rurales des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et de leur mobilisation de la main-d'œuvre familiale, les exploitations familiales contribuent à l'hygiène alimentaire des ménages agricoles et des communautés locales en approvisionnant les marchés intérieurs. En outre, la solidarité intra-familiale et intergénérationnelle qui prévaut dans les ménages agricoles contribue de manière significative à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sociale des populations rurales. Cependant, la Terre est de plus en plus ouverte aux capitaux étrangers et aux investisseurs sans que les effets sur les sociétés agricoles et rurales au niveau local ne soient vraiment pris en considération. Les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont également sensibles aux fluctuations des prix internationaux des produits agricoles en raison de leur forte dépendance à l'égard des importations de céréales. Ce contexte rend les questions d'hygiène agricole et alimentaire particulièrement sensibles.

106. En outre, comme les effets du changement climatique risquent d'entraîner la dégradation des ressources en eau destinées à l'agriculture et la perte de sols fertiles, il est également nécessaire d'assurer l'hygiène alimentaire et la vitalité rurale en adaptant l'agriculture au changement climatique. En effet, les petits agriculteurs seront directement touchés par ces impacts, qui sont des risques pour la stabilité des zones rurales. Il faut donc des stratégies et des services d'adaptation pour les zones agricoles et rurales, ainsi qu'un soutien public et privé à ces adaptations, tels que de nouvelles méthodes agroenvironnementales, des méthodes agricoles alternatives, la diversification des cultures, le contrôle et la limitation de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, et la conservation de l'eau et des sols, en limitant la consommation de ces ressources naturelles.

Objectif 3 : Promouvoir la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes alimentaires, grâce à des formes durables de développement rural		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
Objectif 9 : D'ici 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 75 % de leur population ait accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre et qu'au moins 30 % ait accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre dans un contexte de stress hydrique, de demandes concurrentes et de pénurie croissante, en particulier pour les populations vulnérables et les femmes.	Indicateur 14 du tableau de bord SMDD : Proportion de la population (en %) utilisant des services d'eau potable gérés de manière sûre Indicateur de base SMDD 7 a) Prélèvement d'eau par habitant ; b) Ressources en eau douce renouvelables par habitant Indicateur de base 8 SMDD, Fuites de plastique en mer	ODD 6, Garantir l'accès de tous à des services d'eau et d'assainissement pour tous et assurer une gestion durable des ressources en eau Indicateur 6.1.1, Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de manière sûre Indicateur 6.2.1 Proportion de la population ayant accès (a) à des services d'assainissement gérés de manière sûre et (b) à des installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon Indicateur 6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
Objectif 10 : D'ici 2030, les pays méditerranéens veillent à ce qu'au moins 90 % de la population ait accès à une alimentation abordable, sûre et nutritive tout au long de l'année, grâce à la promotion de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables, y compris les chaînes d'approvisionnement locales	Tableau de bord SMDD Indicateur 11 : Indice mondial de sécurité alimentaire	ODD 2, Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et encourager une agriculture durable Indicateur 2.1.2 Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES)

107. La stratégie souligne la nécessité de conformer les mesures juridiques nationales aux engagements internationaux et régionaux visant à encourager l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes (orientation stratégique 3.1). Elle préconise une gestion efficace et participative des zones protégées et l'exploitation des ressources naturelles renouvelables pour un développement réglementé dans les zones rurales, notamment par le biais de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de l'évaluation stratégique et de l'octroi de permis. La Stratégie vise à remédier aux limites du développement rural durable causées par l'utilisation sporadique des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques, en particulier l'énergie, l'alimentation et l'eau, en améliorant l'efficacité. La stratégie « » tient compte du fait que l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu en 2010, par sa résolution 64/292, le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain essentiel à la pleine jouissance de la vie et de tous les droits humains. Une meilleure gestion des forêts est également abordée, tant au niveau national que régional, tandis que des approches et des plans de dessalement de l'eau et de réutilisation des ressources naturelles sont inclus. Les initiatives phares « Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes » (WEFE Nexus) dans le continuum « de la source à la mer » en Méditerranée et l'Initiative pour les forêts méditerranéennes soutiendront concrètement ces approches. La stratégie recommande des réformes institutionnelles et juridiques favorisant les programmes de coopération dans le domaine de l'eau entre les secteurs et au-delà des frontières. Elle suggère également l'adoption de politiques, de mesures réglementaires et d'instruments pour exploiter durablement des ressources non renouvelables et reprendre la post-extraction.

Orientation stratégique 3.1 : Encourager l'utilisation, la gestion et la conservation circulaires/régénératives de la biodiversité et des ressources naturelles et écosystèmes durables dans la région méditerranéenne		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
3.1.1. Veiller à ce que des mesures juridiques soient prises pour conserver/restaurer la biodiversité et les services écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux.	Gouvernements nationaux, société civile	2035
3.1.2. Veiller à ce que des évaluations de l'impact environnemental, des évaluations environnementales stratégiques et des processus d'autorisation soient mises en œuvre pour soutenir le développement dans les zones rurales, ainsi que le suivi et la gestion adaptative des interventions.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé	2035
3.1.3. Établir des stratégies participatives de gestion intersectorielle des ressources afin de garantir que les ressources naturelles renouvelables soient exploitées de manière à ne pas compromettre leur utilisation future et sans dépasser leur rendement maximal durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
3.1.4. Parvenir à un équilibre durable entre la production alimentaire, l'utilisation de l'eau et l'utilisation de l'énergie, en améliorant l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'eau, en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables ainsi que de nouvelles réformes institutionnelles et	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035

Orientation stratégique 3.1 : Encourager l'utilisation, la gestion et la conservation circulaires/régénératives de la biodiversité et des ressources naturelles et écosystèmes durables dans la région méditerranéenne		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
juridiques.		
3.1.5. Élaborer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux en matière de répartition de l'eau entre l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les usages domestiques, en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que des initiatives « One Health » et des besoins en matière de développement économique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, Secteur privé	2035
3.1.6. Veiller à ce que l'extraction et la gestion des ressources non renouvelables soient menées de manière à minimiser les impacts environnementaux, et à ce que les systèmes d'autorisation incluent la restauration post-extraction.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
3.1.7. Élaborer des plans d'action pour la restauration des terres après les activités extractives.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
3.1.8. Garantir, dans le contexte du changement climatique, l'approvisionnement en eau en tenant compte du développement de ressources non conventionnelles telles que la réutilisation et le dessalement, ainsi que la promotion d'une utilisation modérée de l'eau conventionnelle.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2030
3.1.9. Veiller à ce que les forêts soient gérées de manière durable afin de permettre aux gestionnaires de bénéficier des biens et services (culturels, réglementaires, d'approvisionnement) qu'elles fournissent, y compris la prise en compte sociale (acceptation) de l'évolution des peuplements forestiers due au changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales	2035
3.1.10 Élaborer des plans/stratégies nationaux pour garantir les moyens et mieux prévenir les incendies, mais aussi le dépérissement et la désertification du bassin	Gouvernements nationaux, autorités locales	2030

Orientation stratégique 3.1 : Encourager l'utilisation, la gestion et la conservation circulaires/régénératives de la biodiversité et des ressources naturelles et écosystèmes durables dans la région méditerranéenne

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
méditerranéen		
Régional		
3.1.11. Créer ou renforcer les programmes et réseaux de coopération transfrontalière dans le domaine aquifère	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
3.1.12. Renforcer les plans régionaux en matière de réutilisation et de dessalement afin de les rendre plus durables, notamment en ce qui concerne les rejets de saumures et les émissions de CO ₂ , ainsi que les sources d'énergie renouvelables pour la production de dessalement.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2035
3.1.13 Harmoniser un système de suivi et un programme d'évaluation pour une gestion plus durable des forêts	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales	2035

108. La stratégie vise à encourager la conservation et l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, ainsi qu'à valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion rurale (orientation stratégique 3.2). Elle préconise la création de lots de semences et de référentiels de connaissances au niveau national et encourage ces derniers à s'engager dans une collaboration régionale. Elle favorise la valorisation des connaissances traditionnelles et des variétés locales, en soulignant la nécessité de soutenir leur intégration à l'éducation et la formation aux pratiques rurales et agricoles.

Orientation stratégique 3.2 : Encourager la conservation et l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion rurale

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
3.2.1. Créer des lots de semences nationales et des référentiels de connaissances sur les variétés végétales indigènes ou traditionnelles et les races animales domestiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, associations et coopératives agricoles, société civile, milieu universitaire, secteur privé	2030
3.2.2. Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles à l'éducation et la formation aux pratiques rurales et agricoles au niveau national.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé	2035

Orientation stratégique 3.2 : Encourager la conservation et l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les décisions relatives à la gestion rurale		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
3.2.3. Encourager la valorisation des connaissances traditionnelles dans les programmes de financement du développement rural.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organismes donateurs	2035
3.2.4. Intégrer les pratiques agricoles durables et la gestion responsable des terres dans les programmes d'éducation formelle et non formelle. Mettre l'accent sur la conservation des sols, la gestion de l'eau et les techniques agricoles durables dans l'enseignement scolaire et renforcer la collaboration entre les différents acteurs	Gouvernements nationaux, établissements d'enseignement, centres d'éducation à l'environnement, universités, société civile	2035
Régional		
3.2.5. Établir une collaboration régionale entre les lots de semences et les référentiels de connaissances autour de la Méditerranée.	Institutions régionales, société civile	2035

109. La stratégie aborde les conséquences sociales et environnementales des inégalités qui touchent les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes, en développant les compétences et les opportunités grâce à des programmes de développement rural participatif qui tiennent compte des connaissances, des compétences et des savoir-faire traditionnels afin de valoriser les territoires ruraux et les atouts culturels locaux. L'orientation stratégique 3.3 favorise un développement rural inclusif et durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté. Au niveau national, les mesures politiques et les dispositions fiscales, devraient encourager la multifonctionnalité rurale, en associant le tourisme et l'agriculture, au profit de l'autonomisation des femmes et de l'emploi des jeunes. Ces actions devraient également conduire les communautés locales à pouvoir profiter durablement et équitablement des services locaux essentiels. Une action régionale se concentre sur les partenariats et les réseaux internationaux afin de renforcer les capacités en matière d'encouragement des connaissances, des compétences et des savoir-faire traditionnels, ainsi que sur la mise en place de programmes de renforcement des capacités pour les communautés locales.

Orientation stratégique 3.3 : Encourager un développement rural inclusif et durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la santé unique, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, notamment la possibilité que les communautés rurales puissent profiter équitablement et durablement des services locaux essentiels.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
3.3.1. Élaborer des programmes de développement rural participatif et adapter les mesures et les dispositions fiscales afin d'encourager la pluriactivité rurale et le développement économique durable des communautés rurales vulnérables, en particulier au profit des femmes et des jeunes, en tenant également compte de la vulnérabilité de ces communautés face aux risques naturels et d'origine humaine, et en reconnaissant la multifonctionnalité des zones rurales.	Gouvernements nationaux	2035
3.3.2. Élaborer des programmes de formation et créer des entreprises pour encourager la renaissance des compétences, des arts et de l'artisanat traditionnels en vue de la protection et de la préservation de la culture locale et comme moyen de créer des activités économiques au niveau local.	Gouvernements nationaux	2030
3.3.3. Élaborer des plans d'action pour soutenir le développement du tourisme rural afin de réduire la surpopulation dans les villes côtières et les stations balnéaires, stimuler l'utilisation des produits locaux et créer des emplois locaux.	Gouvernements nationaux	2030
Régional		
3.3.4. Établir des partenariats et des réseaux régionaux/sous-régionaux afin de renforcer les capacités en matière d'encouragement des connaissances, des compétences et de l'artisanat traditionnels, et mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour les communautés locales.	Institutions régionales	2035

110. Afin de garantir que les producteurs locaux et les petits exploitants agricoles puissent profiter des circuits de distribution et des marchés, y compris le marché du tourisme (orientation stratégique 3.4), les programmes nationaux soutenant les technologies agroécologiques et biologiques valoriseront les atouts, les produits et processus locaux. Cet objectif sera atteint grâce à l'utilisation de produits et de processus innovants, à des programmes de coopération, à des instruments de marché, à des plans de commercialisation et à des systèmes d'étiquetage. La stratégie met l'accent sur la valeur de l'agriculture biologique, labellisée et de conservation, tout en contrôlant et en limitant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés. Du côté de la demande, des campagnes de sensibilisation seront mises en place afin d'informer les consommateurs sur les avantages économiques locaux.

Orientation stratégique 3.4 : Garantir que les producteurs locaux puissent profiter des circuits de distribution et des marchés, y compris le marché du tourisme		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
3.4.1. Prendre des mesures permettant aux petits producteurs de mieux profiter des marchés, y compris des marchés touristiques, grâce à l'utilisation de produits et de procédés innovants, à des programmes de coopération, à des instruments de marché, à des plans de commercialisation et à des programmes d'étiquetage.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, coopératives locales	2030
3.4.2. Prendre des initiatives pour sensibiliser aux avantages environnementaux, économiques et sociaux de la consommation de produits locaux, y compris dans le secteur du tourisme.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, société civile, coopératives locales	2030
3.4.3. Développer et renforcer l'agriculture fondée sur des technologies agroécologiques et biologiques, y compris l'agriculture biologique, certifiée et de conservation, en contrôlant et en limitant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, grâce au soutien particulier des petits exploitants agricoles.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, communautés rurales, coopératives locales, secteur privé	2030

Objectif 4 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes

Vision et actions

111. Si les ODD ont une ambition mondiale, leur réalisation dépendra de la capacité à les traduire dans les faits au niveau local. Avec au moins 65 % des cibles des ODD liées au travail et aux mandats des gouvernements locaux et régionaux³⁸, la localisation des ODD et une approche de gouvernance à plusieurs niveaux constituent un accélérateur essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030³⁹.

112. Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne se poursuit à un rythme rapide, en particulier le long de ses rives sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les zones urbaines des pays méditerranéens, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale.

113. D'ici 2050, le Programme des Nations unies pour les établissements humains prévoit que la population urbaine atteindra environ 170 millions de personnes dans les pays de la rive nord (140 millions en 2005) et plus de 300 millions dans le sud et l'est (151 millions en 2005). Cette situation pose de sérieux problèmes : par exemple, d'ici 2030, quelque 42 millions de logements supplémentaires seront nécessaires, principalement dans les villes⁽²⁸⁾. En outre, la plupart des villes méditerranéennes, en particulier celles situées sur le littoral, ne sont actuellement pas gérées de manière durable, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil de ces côtes. Elles ne sont pas suffisamment résilientes pour faire face aux risques et dangers naturels et anthropiques, notamment le changement climatique et l'augmentation des risques liés à ses effets, principalement les inondations et les ondes de tempête. Le potentiel des villes en tant que moteurs d'un changement social et économique innovant et durable n'est également pas suffisamment reconnu. Les villes ont le potentiel d'être des laboratoires pour tester et appliquer avec succès des techniques d'adaptation aux effets du changement climatique, à savoir des infrastructures vertes et des solutions fondées sur la nature (NbS) pour s'adapter à « l'effet d'îlot de chaleur urbain » ; le développement de corridors verts (parcs) et bleus (rivières) pour générer de la fraîcheur ; la conception et l'architecture des bâtiments pour utiliser l'effet du vent et augmenter la fraîcheur naturelle.

114. Les villes méditerranéennes ne sont pas suffisamment résilientes pour faire face aux risques et dangers naturels et anthropiques, y compris le changement climatique. Elles sont également très dépendantes de l'énergie, une faible part d'énergies étant renouvelables, et leur capacité de production en matière d'énergies renouvelables, d'agriculture urbaine et de recyclage des déchets est largement sous-utilisée. La production de déchets dans la région a augmenté au cours de la dernière décennie, principalement en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de la consommation. La gestion des déchets doit être considérablement améliorée : si les trois quarts des déchets sont collectés, la plupart sont éliminés dans des décharges à ciel ouvert, ce qui a des effets négatifs sur la santé et l'environnement. En 2020, le taux de recyclage varie également considérablement. Dans les pays du nord, il atteint 46 % en Slovaquie, sauf en Bosnie-Herzégovine où il est proche de 0 (le taux pour Israël est de 25 %). La France, l'Italie et la Grèce se situent entre 20 et 25 %. La Croatie, l'Espagne et Chypre se situent entre 10 et 17 %. L'Algérie, le Liban, Malte, le Monténégro, Monaco et le Maroc se situent entre 5 et 10 % (indicateur 20 du tableau de bord SMDD ; 2023). En Méditerranée, les déchets électroniques et les déchets dangereux représentent respectivement 8 milliards de tonnes et 28 milliards de tonnes⁴⁰. En outre, la participation des habitants aux décisions relatives aux questions urbaines dans de nombreuses administrations infranationales et locales/municipalités reste faible, tout comme la possibilité de pouvoir profiter de services urbains.

115. Les perspectives de croissance urbaine dans les villes méditerranéennes laissent présager une exacerbation des problèmes actuels : utilisation excessive des sols, dégradation plus rapide du patrimoine architectural, pollution des aquifères, gestion inefficace et non traitée des déchets, pollution atmosphérique et sonore, et effet cumulatif de tous ces facteurs sur l'environnement et la santé humaine. Sur cette base, si des mesures et des initiatives visant à remédier aux effets des

³⁸ ONU, Notes d'orientation interinstitutions sur l'accélération des progrès de l'Agenda 2030 aux niveaux local et mondial : l'importance cruciale de la localisation des ODD, juillet 2024

³⁹ ONU-Habitat, Multi-gouvernance pour la localisation des ODD, décembre 2022

⁴⁰ État de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

déséquilibres territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux urbains ne sont pas prises, les sociétés et les écosystèmes méditerranéens pourraient subir de graves conséquences, notamment en combinaison avec les effets attendus de la variabilité et du changement climatiques. Ceux-ci devraient toucher plus fortement les zones côtières de la Méditerranée, où la majorité de la population vit dans des villes, en particulier dans les LEAC, qui sont exposées aux inondations côtières.

116. Des politiques solides en faveur de l'harmonisation sociale et territoriale dans les zones rurales, qui sont abordées dans l'objectif 3, sont également nécessaires pour garantir un développement urbain durable. La durabilité urbaine est liée à l'hygiène alimentaire et aux formes durables de développement rural : les mauvaises conditions rurales ont également de fortes répercussions sociales et politiques sur les villes, car les zones urbaines sont largement peuplées par des migrants ruraux.

117. Les villes sont essentielles au développement durable en Méditerranée, car elles sont des moteurs du développement économique, de l'innovation et de la créativité : le programme « Villes respectueuses du climat » est un exemple du potentiel des zones urbaines pour contribuer à la durabilité. Pour ces raisons, une nouvelle approche durable et créative de la planification et de la gestion des agglomérations urbaines méditerranéennes, offrant des solutions durables à long terme et s'appuyant sur les aspirations et les compréhensions communes des parties prenantes concernées, est le meilleur espoir pour l'avenir des villes méditerranéennes.

118. Les espaces urbains verts (écologiques) et utilisant les ressources renouvelables ont de multiples fonctions environnementales et socioculturelles positives : ils atténuent les pressions environnementales, améliorent l'esthétique, réduisent l'effet d'îlot de chaleur urbain, atténuent les inondations et fournissent des services écosystémiques urbains directs ou indirects. Ces-dits espaces urbains, ou « infrastructures vertes et utilisant les ressources renouvelables », sont des réseaux de systèmes écologiques naturels et artificiels qui fournissent une gamme diversifiée de services visant à accroître la résilience des systèmes urbains. Si la simple création d'un espace vert peut avoir un effet mineur sur la durabilité globale d'une ville, et si un parc aménagé dans une zone inaccessible ne répondait pas aux besoins des citoyens tout en nécessitant la gestion de nombreuses ressources, ce même parc pourrait être bien plus utile si l'on tient compte de l'ensemble des services écosystémiques potentiels qu'il peut offrir (y compris la gestion de l'eau). Plusieurs bonnes méthodes de gestion urbaine peuvent être employées dans les villes méditerranéennes. En outre, les projets de régénération urbaine et les nouveaux aménagements urbains peuvent également être planifiés et conçus sur la base des bons principes de gestion urbaine liés aux infrastructures écologiques et à ressources renouvelables multifonctionnelles. Le tout contribuera à la transition vers des environnements plus résilients aux conditions futures changeantes.

Objectif 4 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
Cible 11 : D'ici 2030, tous les pays méditerranéens ont considérablement réduit leur production de déchets grâce à la prévention, au recyclage et à la réutilisation, en veillant notamment à ce qu'au moins 60 % des déchets municipaux solides soient recyclés, compostés ou gérés de manière durable, y compris la collecte sélective et la récupération des matériaux, y compris les biodéchets, en mettant l'accent sur les déchets d'emballages et les produits single use plastic (SUP) les plus nocifs pour l'environnement en priorité.	Indicateur 20 du tableau de bord SMDD Déchets produits et traités par type de déchets et type de traitement Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	ODD 11, Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables Indicateur 11.6.1, Proportion des déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits, par ville ODD 12, Assurer des modes de consommation et de production durables Indicateur 12.5.1, Taux national de recyclage, tonnes de matériaux recyclés
Cible 12 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont adopté des cadres réglementaires et politiques assortis de normes en matière de qualité de l'air, compte tenu des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air.	Indicateur de base SMDD 9 Qualité de l'air : a) concentration de PM_{2,5} ; b) émissions de monoxyde de carbone	ODD 11, Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables Indicateur 11.6.2, Niveaux moyens annuels de particules fines (par exemple PM_{2,5} et PM₁₀) dans les villes (pondérés en fonction de la population)

119. La stratégie traite des pressions exercées sur l'environnement par l'étalement urbain, en particulier dans les zones côtières, où il est parfois favorisé par le développement du tourisme (orientation stratégique 4.1). Les solutions proposées comprennent le renforcement du développement des villes petites et moyennes en tant que pôles du développement régional durable, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'urbanisation et de l'empiètement côtiers. La stratégie souligne la nécessité de disposer de réglementations et d'outils solides en matière

d'aménagement du territoire et de tourisme. Elle appelle à encourager les infrastructures vertes et à ressources renouvelables, d'espaces publics sûrs et verts, qui fourniront des services écosystémiques urbains contribuant à améliorer la résilience face aux changements et à la variabilité climatiques. Cela nécessite l'utilisation de systèmes d'aménagement du territoire, le renforcement des capacités et la transmission des meilleurs principes au niveau national, ainsi que l'élaboration de directives régionales pour la planification d'infrastructures vertes et à ressources renouvelables multifonctionnelles en Méditerranée. Une initiative phare promeut et met en œuvre le prix « Ville respectueuse de l'environnement » (écologique), conformément à la décision IG.22/19 des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), complétée par l'initiative phare « Réseau méditerranéen des villes à zéro émission nette ».

Orientation stratégique 4.1 : Suivre des processus d'aménagement du territoire holistiques et généraux et d'autres instruments connexes, et mieux se conformer aux règles et réglementations respectives, afin de renforcer l'harmonisation économique, sociale et territoriale et de réduire les pressions sur l'environnement.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.1.1. Utiliser les systèmes d'aménagement du territoire et les instruments de gestion des sols pour un aménagement urbain et côtier durable et un développement équilibré des zones urbaines, par le biais de mesures de mise en place d'infrastructures et la réduction de l'emprise au sol lorsque cela est possible, ainsi que la mise en place d'infrastructures urbaines vertes et à ressources renouvelables multifonctionnelles, qui fournissent des services écosystémiques urbains également importants pour l'adaptation au changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2030
4.1.2. Veiller à ce que des instruments juridiquement contraignants pour le développement du tourisme soient mis en place dans les zones soumises à la pression touristique et à l'expansion immobilière et à la détérioration du littoral qui en découlent.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire	2030
4.1.3. Renforcer les petites et moyennes villes en tant que pôles de développement régional afin de réduire la pression démographique sur les agglomérations urbaines, notamment en assurant des moyens de transport appropriés entre les grands centres urbains et les villes moyennes et petites.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile	2030
4.1.4. Encourager la protection, la mise en valeur et la création d'espaces publics supplémentaires sûrs, verts et ombragés, qui s'intègrent à un réseau d'infrastructures vertes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile	2035
Régional		

Orientation stratégique 4.1 : Suivre des processus d'aménagement du territoire holistiques et généraux et d'autres instruments connexes, et mieux se conformer aux règles et réglementations respectives, afin de renforcer l'harmonisation économique, sociale et territoriale et de réduire les pressions sur l'environnement.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
4.1.5. Surveiller l'urbanisation et l'empiètement côtiers au niveau régional et aider les autorités nationales et locales dans leurs tâches de surveillance.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire	2035
4.1.6. Mettre en place un processus régional pour renforcer les capacités et transmettre les bons principes en matière d'amélioration du respect de la réglementation en matière d'aménagement du territoire.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2030
4.1.7. Mettre en place un processus visant à établir des directives régionales pour la planification de solutions multifonctionnelles fondées sur la nature, d'infrastructures vertes et à ressources renouvelables, et proposer des possibilités de transmission des meilleurs principes urbains en la matière.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
4.1.8. Déterminer les zones sensibles en matière de biodiversité urbaine en Méditerranée et transmettre les leçons tirées de l'expérience en matière de protection de ces zones.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile	2030

120. La Stratégie encourage la participation des populations urbaines à la planification et à la prise de décisions afin de soutenir l'aménagement et la gestion durables des villes (orientation stratégique 4.2). À cet égard, il est essentiel de garantir la circulation des informations et de renforcer la participation. Au niveau national, des mécanismes participatifs seront mis en place, ainsi que des régimes de gouvernance permettant aux autorités urbaines de réglementer, d'enregistrer et de gérer les terres dans un cadre fondé sur les droits. En outre, des mesures de planification soutiendront le développement de modèles urbains visant à améliorer les quartiers officiels au sein du tissu urbain grâce à une planification territoriale prospective. Des réseaux régionaux de villes seront établis ou renforcés, et une boîte à outils urbaine durable pour la Méditerranée (initiative phare) sera élaborée en coopération avec ces réseaux. Le tout contribuera à garantir que les villes méditerranéennes soient planifiées de manière à être inclusives, sûres, résilientes et durables.

Orientation stratégique 4.2 : Encourager une urbanisation inclusive et renforcer les capacités en matière de planification et de gestion participatives et générales des établissements humains		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine en mettant en place des mécanismes de communication et de participation afin d'améliorer l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise de décisions.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification, société civile Société civile Secteur privé	2035
4.2.2. Transformer les quartiers officiels en villes et anticiper les taux de croissance urbaine attendus grâce à un aménagement du territoire plus équilibré et à la fourniture de logements décents et abordables.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile	2035
4.2.3. Mettre en place des régimes de gouvernance qui permettent aux autorités urbaines de réglementer, d'enregistrer et de gérer les terres, dans un cadre fondé sur les droits.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile	2035
Régional		
4.2.4. Établir ou renforcer les programmes régionaux de mise en réseau et de partenariat ainsi que les projets régionaux/sous-régionaux entre les villes et au niveau des villes-régions autour de la Méditerranée afin d'encourager la transmission des connaissances et le renforcement des capacités en matière de villes durables.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2035

121. La stratégie met l'accent sur la protection et la réhabilitation des anciens centres urbains afin de maintenir la population et l'activité économique, à contre-courant de la tendance à la dégradation et à la marginalisation, grâce à des incitations fiscales et à des mesures d'aménagement du territoire (orientation stratégique 4.3). Elle vise également à créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local, tant dans la planification que dans la création de projets, afin d'améliorer l'attraction locale. Elle reconnaît ainsi que la préservation du caractère distinctif des territoires est un facteur de développement économique et un avantage concurrentiel. La stratégie recommande de développer ou de renforcer les réseaux existants des anciennes villes, en associant les acteurs économiques, notamment le secteur du tourisme et ceux représentant les industries traditionnelles. En outre, des logements sociaux adéquats, associés à des incitations fiscales et à la réhabilitation des centres historiques, pourraient rendre plus attrayant le patrimoine historique par rapport aux aménagements urbains périphériques. Au niveau régional, la mise en réseau des anciens centres et leur rapprochement aux activités économiques sont encouragés comme moyen d'assurer leur viabilité.

Orientation stratégique 4.3 : Encourager la protection et la réhabilitation des anciennes zones urbaines		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.3.1. Utiliser des formes de réhabilitation générale et durable des anciens centres urbains, en s'appuyant sur les principes communément acceptés pour que la population reste dans les anciens centres.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile, secteur privé	2030
4.3.2. Offrir des incitations fiscales et en matière d'urbanisme pour utiliser et réhabiliter les anciens centres urbains.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire	2030
4.3.3. Créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local tant dans la planification que dans la création de projets afin d'améliorer l'attraction locale, en tant qu'outil de développement économique et de renforcement de l'avantage concurrentiel.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de la planification	2035
4.3.4. Fournir des logements sociaux adéquats, assortis d'incitations fiscales et de la réhabilitation des anciens centres, afin que l'ancien parc immobilier soit plus attractif par rapport aux aménagements urbains périphériques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire	2030
Régional		
4.3.5. Développer ou renforcer les réseaux existants d'anciennes villes en Méditerranée, en associant les acteurs économiques, notamment le secteur du tourisme et les représentants des industries traditionnelles.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'aménagement du territoire, société civile, secteur privé	2030

122. La production et la gestion des déchets solides et liquides restent des problèmes majeurs dans de nombreuses régions urbaines de la Méditerranée (orientation stratégique 4.4). La Stratégie encourage les mesures nationales visant à opter pour de nouvelles solutions en matière de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des déchets : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, valorisation et, en dernier recours, élimination. Il est également prioritaire de promouvoir des modes de consommation durables auprès des citoyens et d'élaborer des programmes de réforme des comportements qui conduiront à une réduction des volumes de déchets, ainsi que d'instaurer des cadres juridiques et financiers visant à soutenir la gestion durable des déchets. Au niveau régional, une évaluation de l'efficacité des solutions de haute et de basse technologie (initiative phare), y compris, mais sans s'y limiter, les mesures de sensibilisation et les mesures économiques qui ont été prises, sera réalisée en vue de leur utilisation plus ample dans les efforts de réduction des déchets. Enfin, la stratégie comprend également une mesure régionale visant à créer une base de données sur les déchets produits et traités et les matières connexes.

Orientation stratégique 4.4 : Encourager une production durable, l'utilisation de produits durables et une gestion efficace des déchets dans le contexte d'une économie plus orientée sur le recyclage, et promouvoir des modes de consommation durables parmi les citoyens		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.4.1. Trouver et utiliser de nouvelles solutions générales et durables en matière de production, d'utilisation de produits durables et de gestion efficace des déchets, conformément à l'analyse du cycle de vie, à la responsabilité élargie des producteurs et à la hiérarchie des déchets : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, valorisation et élimination.	Gouvernements nationaux, autorités locales/municipalités, société civile, secteur privé	2035
4.4.2. Élaborer des programmes visant à encourager et à éduquer les communautés locales à modifier leur comportement en matière d'utilisation des produits et de gestion des déchets, et sensibiliser aux modes de consommation	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
4.4.3. Élaborer des cadres juridiques et financiers pour une production et une gestion des déchets durables.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
4.4.4. Intégrer la sensibilisation à l'urbanisme durable et à la construction écologique dans les programmes et les cursus scolaires et de formation professionnelle. Encourager l'éducation au transport durable, aux infrastructures vertes et à la conception urbaine économe en énergie. Encourager les écoles et les communautés à participer aux initiatives d'urbanisme durable.	Gouvernements nationaux, établissements d'enseignement, universités, établissements d'enseignement et de formation professionnels, centres d'éducation à l'environnement, autorités locales	2030
Régional		
4.4.5. Créer une base de données fiable sur les déchets produits et traités et les matières connexes.	Organisations régionales, gouvernements nationaux	20

123. De nombreuses villes méditerranéennes ont accru leur dépendance à l'égard des véhicules privés, une augmentation qui est encore aggravée par l'étalement urbain, entraînant pollution, congestion, coûts économiques et sociaux élevés et des limites territoriales de gestion de la circulation et le stationnement. La Stratégie, dans le cadre de l'orientation stratégique 4.5, préconise de réduire la dépendance à l'égard des véhicules privés en créant des systèmes de transport public efficaces entre les villes côtières et leurs régions fonctionnelles. Elle recommande également d'anticiper les besoins futurs en matière de transport, qui devront être satisfaits principalement par des modes de transport collectifs, accompagnés d'instruments économiques et réglementaires, et d'accroître la connectivité virtuelle. Au niveau régional, l'établissement d'un cadre de transport et de mobilité durable pour la Méditerranée est inclus.

Orientation stratégique 4.5 : Encourager des modèles d'aménagement urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, améliorent la qualité de l'air urbain et stimulent la mobilité durable et l'accessibilité dans les zones urbaines		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.5.1. Repenser l'offre de transport en favorisant les alternatives à la voiture individuelle, opter pour des dispositions d'aménagement du territoire qui réduisent le besoin de mobilité privée individuelle et améliorent la qualité de l'air urbain	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile, secteur privé	2035
4.5.2. Réduire la congestion et la pollution du trafic urbain grâce à des instruments économiques et réglementaires favorisant les systèmes de transport collectif à faibles émissions polluantes au niveau urbain local, les transports publics maritimes (voies à ressources renouvelables), les liaisons multimodales et un transport de marchandises plus durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile, secteur privé	2035
4.5.3. Accroître la connectivité virtuelle au moins pour les services de base afin de réduire les besoins de déplacement.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile, secteur privé	2035
Régional		
4.5.4. Élaborer un cadre durable pour les transports et la mobilité en Méditerranée, en tenant compte des objectifs de la politique des transports de l'Union européenne et d'autres initiatives régionales concernées, notamment des directives pour des villes compactes, afin de réduire au minimum les coûts des transports et de la prestation de services et d'améliorer la qualité de l'air urbain.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2035

124. La Stratégie encourage les bâtiments écologiques, y compris la rénovation du parc immobilier existant, les matériaux de construction alternatifs et la refonte des modèles d'organisation du logement afin de contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti (orientation stratégique 4.6). Au niveau national, divers instruments doivent être mis en place pour construire des bâtiments écologiques et rénover les bâtiments existants (par exemple, des dispositions institutionnelles et juridiques, des stratégies, des programmes de soutien, des programmes de formation et des normes). Au niveau régional, la stratégie met l'accent sur l'élaboration de normes régionales, de systèmes de certification et de cadres de qualité afin d'encourager la construction de bâtiments écologiques adaptés au climat méditerranéen. Ces normes et cadres régionaux permettront d'orienter les efforts faits au niveau national visant à encourager la construction de bâtiments écologiques adaptés à l'environnement local.

Orientation stratégique 4.6 : Encourager les infrastructures vertes et les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.6.1. Opter pour des dispositions institutionnelles et juridiques, des stratégies, des programmes de soutien, des programmes de formation et des normes pour construire des bâtiments verts, rénover les bâtiments existants et améliorer l'efficacité énergétique	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles (architectes, ingénieurs civils)	2030
4.6.2 Assurer la transition écologique des villes en utilisant des matériaux de construction alternatifs, en repensant l'organisation du logement à l'aide de solutions fondées sur la nature (NBS) et en améliorant l'efficacité énergétique	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles (architectes, ingénieurs civils)	2035
Régional		
4.6.3. Élaborer des normes, des certifications et des cadres de qualité régionaux/sous-régionaux afin d'encourager la construction de bâtiments écologiques et plus efficaces sur le plan énergétique, adaptés au climat méditerranéen.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles	2035

125. Les zones urbaines, en particulier celles situées près des côtes, sont vulnérables face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine et aux changements à grande échelle, y compris le changement climatique. L'orientation stratégique 4.7 met l'accent sur le renforcement de la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité des villes face aux risques naturels et d'origine humaine, notamment face au changement climatique. Outre les mesures régionales relatives à la préparation aux situations d'urgence, la stratégie met également en évidence un certain nombre de mesures que les villes doivent prendre en matière de résilience. Au niveau national, la résilience face au climat est prise en compte dans les programmes visant à renforcer la résilience urbaine. Des directives nationales pour la planification d'infrastructures vertes et à ressources renouvelables seront élaborées, qui soutiendront également les plans d'adaptation face au changement climatique au niveau urbain. La troisième action nationale consiste à élaborer et à suivre des plans de mesures visant à améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et anthropiques, notamment par le biais de solutions naturelles, d'un développement intelligent et de la sensibilisation. Une quatrième action nationale est axée sur un ensemble de mesures visant à soutenir la productivité des villes en matière de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, notamment en acceptant ces activités comme étant mesures d'utilisation du sol urbain et des activités économiques, tout en veillant à ce que les mesures sanitaires nécessaires soient prises. Au niveau régional, la stratégie préconise de dresser un inventaire des autorités locales de la région qui mettent en place des mécanismes de réactions face aux risques naturels.

Orientation stratégique 4.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et anthropiques, notamment face au changement climatique		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
4.7.1. Veiller à ce que les plans d'aménagement urbain soient adaptés au climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile, secteur privé	2035
4.7.2. Élaborer des directives nationales pour l'audit et la planification des infrastructures vertes et à ressources renouvelables, en tenant compte des risques naturels et anthropiques, et notamment du changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, secteur privé, société civile	2035
4.7.3. Élaborer et suivre des plans d'actions fondés sur des approches de la prévention, de la préparation et de réactions afin d'améliorer la résilience des villes face aux risques naturels et anthropiques, notamment par le biais de solutions naturelles, d'un développement intelligent et de la sensibilisation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile	2035
4.7.4. Prendre un ensemble de mesures visant à soutenir la productivité des villes en matière de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, notamment en acceptant ces activités comme étant des mesures d'utilisation des sols urbains et des activités économiques, tout en veillant à ce que les mesures de protection de la santé environnementale nécessaires soient prises.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités chargées de l'urbanisme, société civile, secteur privé	2035
Régional		
4.7.5. Dresser un inventaire des autorités locales méditerranéennes qui mettent en place des mécanismes de réactions face aux risques naturels, notamment des mesures d'adaptation face au changement climatique et des mesures d'adaptation adéquates.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2030

Objectif 5 : Accélérer la transition vers une économie durable, verte, à ressources renouvelables et circulaires et vers une finance durable

Vision et actions

126. Dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté l'économie verte/écologique a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté internationale à un moment où la crise financière, les développements géopolitiques et les effets du changement climatique affectent gravement le développement socio-économique. Une économie verte – appelée économie bleue (à ressources renouvelables) lorsqu'elle concerne les secteurs côtiers, marin et maritime de la Méditerranée – est une économie qui favorise le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale, et en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En d'autres termes, une économie verte favorise un développement économique résilient, à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.

127. L'économie circulaire offre une approche transformatrice qui donne la priorité à la réduction, à la réutilisation, à la remise à neuf et au recyclage continus des produits et des matériaux. Une économie circulaire dans les secteurs bleu et vert fait référence à un cadre économique durable qui intègre les principes écologiques dans les activités économiques, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable des ressources naturelles, la réduction des déchets et la promotion de la régénération. Dans l'économie bleue, cela implique des pratiques durables dans les systèmes marins et aquatiques, garantissant que la pêche et l'extraction des ressources marines sont effectuées de manière responsable afin de protéger la santé des océans. Dans l'économie verte, cela englobe les systèmes terrestres où les pratiques agricoles, les sources d'énergie renouvelables et la gestion des ressources accordent la priorité à la restauration de l'environnement, à la biodiversité et à la réduction de l'empreinte carbone.

128. Ensemble, ces approches créent une économie résiliente et intégrée qui équilibre la croissance économique et le développement durable, renforce la résilience environnementale et favorise les avantages socio-économiques pour tous, y compris les femmes et les jeunes, tels que la création d'emplois et l'innovation.

129. Une économie circulaire verte et bleue en Méditerranée générera un développement durable et des emplois grâce à des investissements publics et privés, tout en réduisant les émissions de carbone et la pollution, en améliorant l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources et en prévenant la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Les investissements durables afférents seront catalysés par des dépenses publiques et privées précises, des amendements politiques et réglementaires, des initiatives de sensibilisation, de formation et de recherche, l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux processus, des réformes fiscales et de l'emploi progressifs, l'encouragement des modes de consommation et de production durables en général, ainsi que par le renforcement du rôle des entreprises sociales.

130. Cette voie du développement vert permettrait de préserver, de renforcer et, si nécessaire, de reconstituer le capital naturel en tant qu'atout économique essentiel et source d'avantages publics, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement des ressources naturelles. En effet, le Forum arabe pour l'environnement et le développement, en préconisant un modèle de développement ancré sur une économie verte à titre de fondement stable pour remédier aux lacunes des économies arabes, met également l'accent sur l'utilisation efficace des atouts naturels afin de diversifier l'économie, ce qui permet de se prémunir contre les volatilités et les pressions de l'économie mondiale dues à la crise.

131. Cet objectif lié à la transition vers une économie circulaire verte et à ressources renouvelables (bleue) est essentiel à la vision de la Stratégie. Ces nouveaux paradigmes sont susceptibles d'orienter la marche à suivre pour dissocier la prospérité de l'utilisation des ressources et d'apporter des réponses crédibles aux problèmes de durabilité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. En outre, à travers son deuxième objectif relatif aux zones côtières et marines, la stratégie encourage le concept d'économie bleue grâce à un partenariat stable entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des zones et des ressources marines et côtières.

132. L'économie verte inclut explicitement les objectifs de création d'emplois et d'inclusion sociale, afin d'encourager une société plus saine et plus juste. L'économie sociale, y compris les coopératives et le secteur associatif, a un rôle important à jouer dans l'économie verte. En outre, la participation active de toutes les parties prenantes concernées à la transition nécessaire, serait garantie de manière efficace, logique et transparente, en associant les communautés locales et en respectant les contextes culturels. Le lien avec le sixième objectif de la stratégie en matière de gouvernance, autre objectif transversal, est donc fondamental si l'on veut faciliter la transition vers l'économie verte. La transition vers un développement vert ne sera pas une situation ponctuelle. Elle doit plutôt être considérée à titre de processus long et exigeant, guidé à la fois par des prescriptions politiques suivant la hiérarchie, et par la participation à hiérarchie inversée du public. Cette approche donnera à la transition écologique la légitimité politique et sociale nécessaire pour garantir la mobilisation à grande échelle des efforts requis.

133. Un pilier essentiel de la transition vers une économie verte et bleue est le financement qui soutient les activités vertes et durables. Les termes « vert » et « durable » sont souvent utilisés ensemble dans le contexte de l'investissement, mais ils représentent des concepts distincts mais complémentaires. Les investissements verts se concentrent spécifiquement sur les avantages environnementaux, tels que la réduction des émissions de carbone, la conservation de la biodiversité ou l'investissement dans des solutions d'énergie renouvelable. Ils visent à relever les défis environnementaux et à soutenir directement la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources. D'autre part, les investissements durables adoptent une vision plus large. Ils tiennent compte non seulement des facteurs environnementaux, mais aussi des éléments sociaux et de gouvernance (appelés facteurs ESG). Les investissements durables visent à atteindre un équilibre entre la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, garantissant ainsi la résilience et la prospérité à long terme. Les pays méditerranéens ont besoin d'investissements verts et durables et d'outils économiques connexes pour soutenir leur transformation et s'adapter/atténuer les changements climatiques et environnementaux. Pour y parvenir, il est essentiel d'établir un cadre régional commun pour les investissements verts et durables en Méditerranée. Il est également essentiel de supprimer progressivement les politiques et les outils économiques nuisibles, tels que les subventions nuisibles à l'environnement (SNE), comme le soulignent le PNUE/PAM et le Plan Bleu 2024, tout en s'attaquant aux obstacles et aux défis qui entravent l'adoption de stratégies financières plus vertes. Parallèlement, il sera crucial d'identifier les possibilités de renforcer la finance verte et durable et les instruments économiques connexes afin d'encourager la durabilité. En outre, il est essentiel de favoriser un engagement inclusif et à plusieurs niveaux entre les acteurs publics et privés afin de définir des initiatives de finance verte, notamment en associant les banques et les institutions financières à la définition d'un système d'investissement durable pour la Méditerranée. Les stratégies financières devraient également refléter les besoins de la société et renforcer la résilience des communautés afin de garantir une transition juste et efficace.

Objectif 5 : Accélérer la transition vers une économie durable, verte, bleue et circulaire et vers une finance durable		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
Objectif 13 : D'ici 2030, les Parties contractantes/les pays méditerranéens ont mis en place des cadres réglementaires et politiques efficaces, y compris des incitations économiques, visant à faciliter le développement de modèles commerciaux durables qui intègrent les principes de circularité et d'éco-innovation dans les économies vertes et bleues, tout en contribuant au développement d'économies non polluantes et socialement inclusives, conformément au Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée.	Nouvel indicateur SMDD : Pourcentage d'entreprises par code SIC (nomenclature internationale type pour la classification des activités) ayant publié des rapports sur le développement durable Nouvel indicateur SMDD : nombre de pays méditerranéens ayant mis en œuvre le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables	ODD 12, Assurer des modes de consommation et de production durables Indicateur 12.6.1, Nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité
Objectif 14 : D'ici 2035, les Parties contractantes/pays méditerranéens ont mis en place des cadres de financement durable qui mobilisent des capitaux en faveur d'investissements verts et durables, tout en favorisant la collaboration entre toutes les parties prenantes.	Nouvel indicateur SMDD : nombre de pays méditerranéens ayant mis en place un cadre de financement durable	Pas d'ODD correspondant

134. La lutte contre les inégalités socio-économiques entre les pays et au sein de ceux-ci, dues en partie au taux de chômage élevé, est un problème majeur de l'économie verte. La création d'emplois verts et équitables pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, est donc essentielle pour garantir un développement durable et équitable dans la région méditerranéenne (orientation stratégique 5.1). Les nouveaux emplois seraient adaptés à tous les genres et seraient un mécanisme de solidarité sociale vis-à-vis des travailleurs. La stratégie comprend une mesure visant à renforcer le rôle des emplois verts dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale grâce à l'évaluation des compétences et à l'analyse des lacunes en matière d'emplois verts, ce qui contribuera à l'élaboration de programmes de renforcement des capacités adaptés. Au niveau international, il est prévu de compiler et de diffuser des directives sur les principes communément acceptés, notamment des définitions régionales harmonisées, afin d'encourager la croissance des emplois verts et de l'entrepreneuriat vert et social.

Orientation stratégique 5.1 : Créer des emplois verts, justes et décents pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
5.1.1. Entreprendre une évaluation des compétences et une analyse des lacunes en tenant compte des progrès de la numérisation et de l'IA, suivre et prévoir la demande d'emplois verts afin de renforcer le rôle de ces derniers dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2030
5.1.2. Élaborer des programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de compétences vertes et numériques et d'emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités, établissements d'enseignement	2030
5.1.3. Sensibiliser en particulier les décideurs au potentiel de la transition vers une économie circulaire afin d'encourager un développement économique résilient, à faible intensité de carbone, utilisant efficacement les ressources et pour tous.	Gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, milieu universitaire	2035
5.1.4. Encourager la justice au travail et l'intégration de la dimension de genre dans les stratégies et les instruments politiques en faveur des emplois verts	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé	2035
Régional		
5.1.5. Compiler et diffuser des directives sur les principes communément acceptés et des définitions régionales harmonisées, afin d'encourager la croissance des emplois verts et de l'entrepreneuriat vert et social	Institutions régionales, gouvernements nationaux, agences spécialisées	2035
5.1.6 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à garantir le financement et à établir des instruments et mécanismes financiers destinés à encourager les emplois verts	Institutions régionales, gouvernements nationaux, agences spécialisées	2035

135. Des changements fondamentaux des modes de consommation et de production des sociétés sont indispensables pour parvenir à un développement durable. C'est pourquoi la stratégie est complétée par le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée. Ce plan d'action met en évidence quatre domaines prioritaires de la consommation et de la production, à savoir l'alimentation, l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, la fabrication de marchandises, le tourisme, ainsi que le logement et la construction.

136. Dans le domaine prioritaire de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, les objectifs sont les suivants : promotion des meilleurs principes environnementaux, des technologies et de l'innovation dans les domaines de la culture et de la récolte ; mise en place de modèles commerciaux durables dans différents secteurs ; cadres politiques et juridiques visant à encourager l'agriculture, l'aquaculture et la pêche et la production et la consommation alimentaires durables ; éducation des producteurs, des détaillants et des consommateurs de denrées alimentaires ; et soutien à l'élaboration d'outils commerciaux et d'informations visant à encourager la durabilité.

137. Dans le domaine prioritaire de la fabrication de marchandises, les objectifs sont les

suivants : unification des meilleures technologies et principes tout au long de la chaîne de valeur de la production de marchandises ; élaboration d'un cadre politique et juridique visant à encourager la consommation, la production et la récupération durables, afin de progresser vers une économie circulaire ; sensibilisation des consommateurs et des parties prenantes et soutien au développement de structures de marché, afin d'accroître la visibilité et la part de marché des marchandises et services durables et alternatifs.

138. En ce qui concerne le tourisme, le plan d'actions prévoit des objectifs portant sur : les pratiques et les solutions visant à une utilisation efficace des ressources naturelles et à la réduction des incidences environnementales du tourisme, dans le respect de la capacité d'accueil des destinations ; les mesures réglementaires, législatives et financières visant à intégrer la consommation et la production durables au tourisme, ce afin de réduire la fluctuation du tourisme et des activités touristiques et d'encourager l'engagement et l'autonomisation des communautés locales ; et la sensibilisation, les capacités et les compétences nécessaires pour soutenir les destinations à caractère durable et les services touristiques verts, ainsi que les programmes de commercialisation en faveur d'un secteur touristique méditerranéen compétitif et durable.

139. Enfin, pour le domaine prioritaire du logement et de la construction, le plan d'action prévoit des objectifs sur les thèmes suivants : innovation, connaissances et unification des meilleures technologies disponibles et des meilleurs principes environnementaux pour parvenir à une utilisation efficace des ressources tout au long de l'existence d'un bâtiment ; cadres réglementaires et juridiques visant à renforcer la contribution du logement et de la construction au développement durable, à l'unification sociale et à l'harmonisation ; et sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes dans les domaines de l'urbanisme, du logement et de la construction afin d'intégrer le développement urbain durable.

140. Le suivi du plan d'actions, et donc de l'orientation stratégique 5.2, sera assuré par des programmes de sensibilisation à des modes de vie durables destinés au grand public. Un renforcement des capacités régionales afin d'aider les pays à suivre le plan d'actions est également envisagé.

Orientation stratégique 5.2 : Encourager des modes de consommation et de production durables, afin de soutenir la transition vers des approches d'économie circulaire et des modèles commerciaux durables		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
5.2.1. Suivre le Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, milieu universitaire	2035
5.2.2. Créer et suivre des programmes de sensibilisation et d'éducation aux modes de vie durables afin d'encourager des comportements durables et de mieux faire comprendre aux citoyens les avantages de la circularité et de la consommation durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, établissements d'enseignement, centres d'éducation environnementale et d'éducation au développement durable (EDD)	2030
5.2.3 Favoriser la mise en place de modèles d'entreprise durables dans différents secteurs	Gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé, société civile	2035
Régional		

5.2.4.-Créer et suivre un programme de renforcement des capacités afin d'aider les pays à suivre le Plan d'actions régionales pour la consommation et la production durables en Méditerranée.	PNUE/PAM, CAR/SCP	2035
---	-------------------	------

141. Une grande partie de la pollution en Méditerranée est due à l'inefficacité des procédés industriels et à la mauvaise gestion des déchets. Outre la pollution, cette inefficacité nuit également à la compétitivité et la durabilité à long terme des industries. L'orientation stratégique 5.3 encourage l'utilisation efficace des ressources et l'éco-innovation en tant qu'outils essentiels pour permettre aux entreprises et aux activités économiques d'être plus productives, tout en réduisant les coûts, les déchets et l'utilisation des matières premières. Il est également nécessaire de créer et de mettre en relation des incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation, notamment par le biais de partenariats entre les universités, les entreprises et les centres de recherche à l'échelle nationale et régionale. Au niveau régional, un réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et de programmes de formation est envisagé. Une initiative phare visant à créer un prix méditerranéen de l'innovation environnementale pour les entreprises est également prévue.

Orientation stratégique 5.3 : Encourager l'innovation, les partenariats public-privé et les solutions durables pour progresser vers les objectifs d'une économie juste, sobre en carbone, circulaire, verte et bleue		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
5.3.1. Adopter des mesures réglementaires et des incitations économiques pour favoriser les modèles économiques durables qui intègrent les principes de l'économie circulaire et renforcer les capacités d'éco-innovation dans les secteurs de l'industrie et des services, ainsi que l'adoption de principes d'éco-conception qui s'appliquent tout au long du cycle de vie des produits grâce à des modèles d'économie circulaire, notamment afin d'encourager leur adoption par le marché.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	2035
5.3.2. Soutenir les réseaux d'organisations d'aide aux entreprises (BSO) et les pôles d'économie circulaire qui adoptent des approches durables et circulaires pour les entreprises et les entrepreneurs.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
5.3.3. Encourager et soutenir les partenariats collaboratifs entre les universités, les entreprises et les centres de recherche, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions publiques afin de favoriser la coopération pour stimuler l'innovation	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé	2035
Régional		

5.3.4. Créer un réseau régional/sous-régional d'incubateurs d'économie circulaire, y compris l'innovation sociale, et des programmes de formation, et renforcer les capacités et les réseaux des organisations de soutien aux entreprises (OSE) pour le développement durable des entreprises	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2035
---	--	------

142. La mauvaise allocation des capitaux contribue au développement d'infrastructures inefficaces, sous-utilisées et nuisibles à l'environnement. La stratégie encourage l'intégration des principes et critères de durabilité aux décisions relatives aux investissements publics et privés grâce à la mise à disposition d'outils et de directives (orientation stratégique 5.4), alors que les externalités ne sont souvent pas suffisamment prises en compte par les marchés et les politiques, ce qui crée des signaux de prix trompeurs et incite à maintenir des pratiques liées à une économie à forte intensité de carbone, et en intégrant le principe du pollueur-payeur, la responsabilité élargie des producteurs et le paiement des services écosystémiques sur la base d'une évaluation économique. Cela est lié à l'orientation stratégique 2.2 de l'objectif relatif aux zones marines et côtières. L'intégration des principes de durabilité aux marchés publics aux niveaux national et local et l'encouragement d'instruments clés tels que les critères d'écoconception et la certification environnementale des produits et services sont également envisagées, ainsi que la promotion de la responsabilité élargie des producteurs. Dans le secteur public, les gouvernements peuvent montrer l'exemple en mettant en œuvre des politiques qui exigent des évaluations de durabilité pour les investissements publics. Cela pourrait inclure l'évaluation des projets en fonction de leur potentiel pour encourager la circularité, minimiser les déchets et réduire les émissions de carbone. Au niveau régional, un renforcement des capacités est nécessaire, en plus d'un meilleur dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux afin de garantir l'intégration des critères économiques et sociaux aux investissements, y compris le renforcement des capacités en matière d'instruments de marché et d'intégration du principe du pollueur-payeur. Cette approche holistique encourage les investissements dans les technologies et les pratiques qui soutiennent une économie circulaire, telles que les énergies renouvelables, la réduction des déchets et l'efficacité des ressources, ce qui, à terme, profite à la fois aux investisseurs et aux communautés. Enfin, une initiative phare se concentre sur l'intégration des principes de durabilité aux marchés publics aux niveaux national et local.

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'intégration des principes et critères de durabilité, de circularité et de lutte contre les changements climatiques dans les cadres de programmation et d'évaluation des investissements publics et privés

Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
5.4.1. Encourager une réforme fiscale environnementale visant à réduire la fiscalité sur le travail et à intégrer le principe du pollueur-payeur dans la politique financière.	Gouvernements nationaux	2030
5.4.2. Établir des critères clairs en matière de durabilité, de circularité et de changement climatique pour évaluer les investissements publics et privés, en veillant à ce que les flux financiers privilégient l'efficacité des ressources, l'innovation à faible intensité de carbone et la réduction de l'impact environnemental	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2030

5.4.3. Encourager la responsabilité élargie des producteurs (REP) ou des mécanismes similaires qui renforcent l'efficacité des ressources, la réduction des déchets et la responsabilité tout au long du cycle de vie des produits, en encourageant les industries à concevoir des produits durables, réparables et recyclables	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2030
5.4.4. Sensibiliser les acteurs financiers à la nécessité d'intégrer les évaluations d'impact environnemental et social avant les décisions d'investissement, en fournissant des outils et des lignes directrices et en renforçant les capacités.	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2035
5.4.5. Encourager des critères d'éco-conception couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits et la certification environnementale des produits et services.	Gouvernements nationaux, universités, secteur privé	2035
Régional		
5.4.6. Fournir une assistance aux pays souhaitant intégrer le principe du pollueur-payeur, la responsabilité élargie des producteurs et le paiement des services écosystémiques dans leurs politiques financières nationales.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	2030
5.4.7. Renforcer les capacités des organismes nationaux en matière d'investissement durable et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur privé, y compris la responsabilité environnementale des entreprises.	Institutions internationales, gouvernements et agences nationaux, secteur privé	2030
5.4.8. Engager ou renforcer le dialogue avec les institutions financières internationales en vue d'obtenir un engagement concernant le suivi de critères environnementaux et sociaux pour les investissements.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	2035

143. Les pays méditerranéens ont besoin d'un financement vert et durable et d'outils économiques connexes pour soutenir la transition nécessaire de la région, en particulier pour s'adapter aux effets des changements climatiques et environnementaux. Pour mener à bien cette transition, ils ont besoin d'une vision convaincante et tournée vers l'avenir qui engage les parties prenantes concernées à tous les niveaux et favorise le soutien à un financement vert et durable et à des politiques économiques. Cette vision devrait encourager une approche positive et proactive afin d'encourager les investissements publics et privés qui répondent aux besoins régionaux, nationaux et locaux, tout en garantissant un développement économique durable et en améliorant le bien-être de la société, conformément aux orientations stratégiques de la SMDD. Il est donc essentiel de mieux comprendre le paysage actuel de la finance verte et durable et des outils économiques connexes en Méditerranée. Cela comprend trois éléments : le recensement des instruments financiers existants, accompagné de recommandations visant à développer ceux qui sont les plus efficaces en termes de durabilité ; la définition des activités économiques en Méditerranée qui contribuent à la durabilité (taxonomie) ; et l'identification des subventions préjudiciables à l'environnement dans les secteurs économiques qui ont une incidence sur la région méditerranéenne. Cela constituerait le cadre méditerranéen pour la finance verte et durable, qui devrait être soutenu par des mesures concrètes et réalisables afin de garantir la durabilité tout en relevant les défis sociaux et en matière d'emploi (emplois verts et bleus). Les pays méditerranéens doivent d'abord s'attaquer aux obstacles et aux défis auxquels ils sont confrontés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies financières plus vertes.

Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier les possibilités de renforcer la finance verte et durable et les outils économiques connexes afin d'encourager la durabilité. Le manque de données et de stratégies financières structurées dans certains pays souligne l'hétérogénéité de la région, rendant indispensable la création d'un cadre méditerranéen pour une finance verte et durable afin de garantir une action cohérente et efficace. En outre, la cohérence entre les mécanismes et les flux financiers publics et privés est nécessaire pour garantir la mise en œuvre effective des stratégies et des plans d'action durables. Enfin, les pays méditerranéens doivent engager des discussions sur les interconnexions et les synergies entre les priorités économiques, environnementales et sociales et associer toutes les parties prenantes concernées, aux niveaux national et local, à un processus décisionnel transversal et inclusif afin de faire progresser la transition verte et durable.

Orientation stratégique 5.5 : Encourager un écosystème financier intégré grâce à un cadre méditerranéen pour une finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
5.5.1. Élaborer des cadres nationaux pour une finance verte et durable identifiant les instruments financiers et politiques (par exemple, les obligations vertes et bleues, les prêts concessionnels, les subventions, les fonds d'investissement, les incitations fiscales pour accélérer la transition durable et l'assurance contre les risques climatiques) afin de faciliter les flux financiers vers des investissements durables, tout en soutenant l'adaptation, le renforcement de la résilience et en tenant compte des implications sociales et de l'acceptabilité.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières	2030
5.5.2. Développer des réseaux nationaux de finance verte et durable réunissant différentes parties prenantes (par exemple, les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé, les universités et les ONG) afin de renforcer la collaboration, de partager les meilleures pratiques et de faciliter l'échange de connaissances sur la finance verte et durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur privé, universités	2030
Régional		
5.5.3. Élaborer un cadre méditerranéen pour la finance verte et durable qui intègre les défis et les priorités spécifiques à la région afin d'orienter les investissements vers des projets verts et durables, en particulier dans le domaine de l'adaptation, en tenant compte des priorités nationales.	Institutions régionales, autorités nationales, donateurs régionaux/internationaux, Plan Bleu	2030
5.5.4. Développer un réseau méditerranéen de finance durable reliant les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé, les universités et les ONG afin de favoriser la collaboration transfrontalière et d'accélérer les investissements durables (en soutenant à la fois les efforts d'adaptation et d'atténuation).	Institutions régionales, institutions financières, gouvernements, secteur privé, universités, ONG	2030
5.5.5. Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices régionales pour des pratiques budgétaires vertes et durables afin d'intégrer les objectifs environnementaux et climatiques dans les budgets nationaux et régionaux annuels et pluriannuels.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales/internationales, Plan Bleu	2030
5.5.6. Identification des grands projets stratégiques, y compris les propositions des communautés locales, qui sont essentiels pour renforcer la durabilité dans	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur	2030

Orientation stratégique 5.5 : Encourager un écosystème financier intégré grâce à un cadre méditerranéen pour une finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
l'ensemble de la région méditerranéenne, dans le but d'attirer les flux de capitaux.	privé, universités, Plan Bleu	

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.

Vision et actions

144. La gouvernance est un objectif général, concernant chacun des autres objectifs de la stratégie. Cet objectif vise à améliorer les capacités institutionnelles en matière de gouvernance du développement durable au niveau national. En outre, il vise à garantir la pleine participation de toutes les parties prenantes à la promotion et à la réalisation du développement durable aux niveaux régional, national et local. L'objectif tient compte de la promotion du rôle et du renforcement de la sensibilisation et des capacités des autorités locales dans la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie, tandis que les aspects de la gouvernance liés au suivi de la Stratégie sont abordés au chapitre 3. La gouvernance se caractérise par la participation des acteurs non étatiques au processus décisionnel, tels que la société civile, en particulier les autorités locales, les jeunes et les femmes, les institutions financières, le secteur privé et les organisations internationales. Cela implique également de nouvelles formes de coopération, au niveau national ou transnational, telles que les partenariats public-privé. Cette gouvernance à plusieurs niveaux, à systèmes décisionnels parallèles mais interdépendants, exige un renforcement des processus multipartites pour soutenir et suivre l'élaboration et l'exécution des politiques, tandis que l'interface entre la science et la politique devrait également être davantage exploitée afin de fournir de meilleures informations aux décideurs, notamment grâce à un ensemble d'indicateurs de base résumant les principaux défis environnementaux et socio-économiques auxquels la Méditerranée est confrontée et mettant en lumière les progrès réalisés par la région au cours des trois dernières décennies. Les indicateurs de base offrent une perspective sur l'évolution de la Méditerranée, reflétant l'interaction complexe entre l'éducation, la santé, la vitalité économique, la gestion de l'environnement et la durabilité.

145. Les questions de gouvernance en Méditerranée vont de la paix menacée dans la région aux inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci, en passant par la faiblesse de l'engagement, de l'implication et de la participation du public. Les défis en matière de gouvernance environnementale comprennent la répartition (due à l'absence de fonctions subsidiaires) des responsabilités dans le domaine de l'environnement, l'insuffisance, le manque de coordination et l'absence de résultats de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi, ainsi que la faiblesse des ressources humaines, techniques et financières du secteur public, en particulier au niveau local. Enfin, l'insuffisance de la sensibilisation et de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, ainsi que de la transmission des connaissances et de l'information, constituent également des défis d'administration du développement durable dans les pays méditerranéens.

146. Une gouvernance efficace, inclusive et utile exige que la participation à la prise de décisions et la coopération soient assurées afin de garantir la prise en compte des aspects de la justice sociale. La participation et la coopération doivent être renforcées et des possibilités de développement plus durables doivent être trouvées pour lutter contre les inégalités. La gouvernance doit être flexible et adaptative ; elle doit concevoir de nouvelles formes d'institutions fondées sur la discussion et la participation, ainsi que des concepts juridiques innovants et des pratiques constructives directement liés à la gouvernance de la durabilité, en tenant également compte du nouveau monde numérique et des possibilités qu'il offre.

147. Enfin, les grandes disparités entre modèles de développement des pays méditerranéens ne permettent pas d'adopter une approche unique et il convient donc de mettre l'accent sur leurs besoins et leurs contextes spécifiques. La répartition des responsabilités doit être combattue par une unification et une coordination accrues des politiques. Parmi les approches à envisager figurent des réformes institutionnelles, notamment des réformes juridiques, administratives et fiscales (telles que la comptabilité nationale verte et la réforme de la fiscalité verte), ainsi que des efforts de lutte contre la corruption. L'interface entre la science et la politique devrait également être élargie afin de fournir de meilleures informations aux décideurs et au public.

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
Cible 15 : D'ici 2030, les Parties contractantes/les pays méditerranéens ont mis en place des mécanismes formels pour garantir la subsidiarité et les synergies entre les politiques à différents niveaux de décision et entre les secteurs à long terme et au-delà des frontières, renforçant ainsi la cohérence des politiques en faveur du développement durable (PCSD), y compris la participation des parties prenantes.	Nouvel indicateur SMDD : Nombre de pays disposant de mécanismes traitant de l'environnement marin et côtier soumis à une évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement et à une consultation politique Nouvel indicateur SMDD : nombre de pays disposant de mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques en matière de développement durable	ODD 17, Renforcer les moyens d'implémentation et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable Indicateur 14.2.1. Nombre de pays utilisant des approches écosystémiques pour les zones marines Indicateur 17.14.1, Nombre de pays dotés de mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques en matière de développement durable
Cible 16 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants, y compris le grand public, acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour encourager le développement durable, notamment par l'éducation au développement durable et à des modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non- , la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité	Indicateur de base 3 SMDD, nombre moyen d'années de scolarité Indicateur 28 du tableau de bord SMDD : Éducation au développement durable Nouvel indicateur SMDD : Mesure dans laquelle l'éducation au développement durable est intégrée dans les politiques éducatives nationales, les programmes scolaires et la formation des enseignants	ODD 4, Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et encourager des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous Indicateur 4.7.1, Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable sont intégrées dans (a) les politiques nationales d'éducation ; (b) les programmes scolaires ; (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.		
Cibles	Indicateurs	
	Régional	Mondial
	Tableau de bord SMDD et indicateurs fondamentaux Autres indicateurs du système PNUE/PAM	Indicateurs mondiaux pertinents
culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.		
Cible 17 : D'ici à 2035, les pays méditerranéens ont adhéré à la Convention d'Aarhus.	Indicateur 27 du tableau de bord SMDD : Participation effective du public et accès du public à l'information en matière d'environnement Nouvel indicateur SMDD : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des garanties constitutionnelles, légales et/ou politiques pour l'accès du public à l'information	ODD 16 , Encourager des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et inclusives Indicateur 16.10.2 , Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des garanties constitutionnelles, légales et/ou politiques pour l'accès du public à l'information

148. L'orientation stratégique 6.1 porte sur le renforcement du dialogue, de la coopération et des processus de mise en réseau aux niveaux régional, sous-régional et transfrontalier, y compris les mécanismes de préparation aux situations d'urgence. Au niveau national, la stratégie met l'accent sur les plans de préparation/prévention et les mécanismes d'alerte en cas de catastrophes (naturelles et d'origine humaine), ainsi que sur les mesures d'adaptation. Au niveau régional, une action visant à renforcer le dialogue régional par la coopération et la mise en réseau, y compris en matière de préparation aux situations d'urgence, est prévue, ainsi qu'une action visant à renforcer le dialogue et la coopération régionaux et sous-régionaux afin de mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés à la migration de la population.

Orientation stratégique 6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération aux niveaux régional, sous-régional et transfrontalier, notamment en matière de préparation aux situations d'urgence		
Mesures	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.1.1. Renforcer les plans de préparation/prévention et de coopération ainsi que les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine humaine), ainsi que les mesures d'adaptation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2035
Régional		

6.1.2. Renforcer le dialogue, la coopération et les processus de mise en réseau aux niveaux régional et sous-régional, y compris en matière de préparation aux situations d'urgence.	Gouvernements nationaux, institutions internationales, société civile	2035
6.1.3. Renforcer le dialogue et la coopération aux niveaux régional et sous-régional afin de mieux comprendre la relation entre le développement durable et les défis et opportunités liés à la migration.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2035

149. L'orientation stratégique 6.2 porte sur le renforcement de la gouvernance de la Stratégie en tant qu'effort transversal qui concerne le renforcement systémique du rôle des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités dans les processus décisionnels et de mise en œuvre de la Stratégie, afin d'encourager et de promouvoir davantage l'engagement et l'action des parties prenantes au niveau local, ainsi que des processus inclusifs plus solides, renforçant ainsi l'impact de la Stratégie sur le terrain.

Orientation stratégique 6.2 : Renforcer le rôle, la sensibilisation et les capacités des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités et des parlements nationaux et régionaux pour la mise en œuvre des stratégies nationales et infranationales de développement durable et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs des ODD et de la SMDD.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.2.1. Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités pour intégrer et mettre en œuvre les objectifs de la SMDD, tout en renforçant les mécanismes de coordination et de collaboration avec les gouvernements/autorités nationaux	Gouvernements nationaux et gouvernements infranationaux et locaux/municipalités	2035
6.2.2. Permettre la mise en œuvre des ODD et des objectifs de la SMDD aux niveaux infranational et local grâce à des programmes de formation visant à assurer la cohérence des politiques publiques	Gouvernements nationaux et gouvernements infranationaux et locaux/municipalités	2035
6.2.3 Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à la prise de décision inclusive et à la gouvernance participative, notamment en renforçant les réseaux d'éducation au développement durable pour une meilleure compréhension des politiques.		2035
Régional		
6.2.4 Encourager au niveau régional l'échange de bonnes pratiques entre les gouvernements infranationaux et locaux/les municipalités en matière de renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'engagement des acteurs locaux.	Conventions régionales, gouvernements nationaux et gouvernements infranationaux et locaux/municipalités	2035

150. La Stratégie encourage la participation de la société civile, des scientifiques, des communautés locales, des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé et d'autres parties prenantes à la gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir l'inclusivité et l'intégrité des processus décisionnels. La participation publique est particulièrement importante au niveau local, qui est le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens et celui où sont

prises de nombreuses décisions liées à l'environnement. Une participation accrue du public doit être obtenue grâce à un soutien aux gouvernements et institutions nationaux, infranationaux et locaux, par le biais de meilleurs cadres juridiques et de ressources humaines et financières, et doit inclure des compétences en matière de création de partenariats, de négociation et de résolution des conflits. La stratégie prévoit également de soutenir et de renforcer les capacités organisationnelles des parties prenantes locales, nationales et régionales, y compris les organisations bénévoles, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, en termes de cadres juridiques et de ressources humaines et financières. Le tout contribuera à améliorer la prise de décisions, l'exécution des politiques, des plans et des projets, ainsi que le suivi. Au niveau régional, l'adhésion à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) est encouragée en tant qu'initiative phare.

151. La stratégie encourage la participation de la société civile, des scientifiques, des communautés locales, des jeunes et des femmes, des institutions financières et du secteur privé à la gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décisions (orientation stratégique 6.3). La participation du public est particulièrement importante au niveau local, qui est le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens et celui où sont prises de nombreuses décisions liées à l'environnement. Il convient de renforcer la participation du public en soutenant les gouvernements et les institutions nationaux, infranationaux et locaux grâce à l'amélioration des cadres juridiques et des ressources humaines et financières, et en obtenant les compétences nécessaires à l'établissement de partenariats, à la négociation et à la résolution des conflits. La Stratégie prévoit également de soutenir et de renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux, nationaux et régionaux, y compris les organisations bénévoles, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, en termes de cadres juridiques et de ressources humaines et financières. Le tout contribuera à améliorer la prise de décisions, l'exécution des politiques, des plans et des projets, ainsi que le suivi.

Orientation stratégique 6.3 : Encourager la participation de la société civile, des scientifiques, des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé, des communautés locales et des autres parties prenantes à la gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs pour l'ensemble de la société et l'intégrité dans la prise de décisions.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.3.1. Mettre en place, le cas échéant, et renforcer les capacités des gouvernements nationaux, des autorités infranationales et locales en matière de participation publique, en termes de cadres juridiques et de ressources humaines et financières.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2035
6.3.2 Soutenir et renforcer les capacités et la sensibilisation des parties prenantes locales et nationales et des acteurs non étatiques, notamment en renforçant les réseaux d'EDD pour la participation civique aux projets de développement durable	Gouvernements nationaux, autorités locales, acteurs et initiatives régionaux, société civile	2035
6.3.3 Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'égalité des sexes dans la gestion des zones côtières et les processus décisionnels, y compris des programmes de formation ciblés visant à renforcer les connaissances et les compétences des femmes en matière de gestion des ressources côtières, de pêche, de conservation marine et de gouvernance environnementale	Gouvernements nationaux, société civile, universités	2035

152. La Stratégie encourage à respecter et à s'acquitter des obligations ainsi qu'à observer les accords environnementaux afin d'orienter les mesures aux niveaux national et régional (orientation stratégique 6.4). Elle souligne l'importance d'assurer la cohérence des politiques, sur la base de mécanismes de coordination interministérielle et de la planification intersectorielle. La Stratégie encourage le suivi du principe de précaution à travers des instruments tels que les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques. Elle encourage le soutien, par des dispositions juridiques le cas échéant, de partenariats dans la planification et l'exécution, y compris, mais sans s'y limiter, la participation du secteur privé, les partenariats public-privé et les nouveaux financements au niveau régional (infranational) et/ou local. Une initiative phare est prévue pour concevoir des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées aux obligations et accords environnementaux, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

Orientation stratégique 6.4 : Encourager le suivi des stratégies de développement durable à tous les niveaux de gouvernement, en tenant compte des synergies et des compromis entre les différentes politiques et secteurs, y compris la gestion intersectorielle (WEFENEXUS), en améliorant la logique des politiques en faveur du développement durable (PCSD) sur la base d'une approche pangouvernementale, d'une coordination interministérielle et d'une gouvernance à plusieurs niveaux.		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.4.1. Assurer la ratification, le respect et l'observation des accords mondiaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale, afin d'orienter les actions aux niveaux national et régional.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2035
6.4.2. Veiller à l'adoption du principe de précaution et à son application en procédant à des évaluations de l'impact sur l'environnement, à des évaluations environnementales stratégiques et à d'autres procédures pertinentes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2035
6.4.3. Renforcer la coordination interministérielle, la planification intersectorielle et la gouvernance à plusieurs niveaux grâce à la cohérence des politiques en faveur du développement durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2035
6.4.4. Encourager et soutenir, par des dispositions juridiques le cas échéant, les partenariats dans la planification et l'exécution, notamment mais sans s'y limiter, la participation du secteur privé, les partenariats public-privé et les financements innovants aux niveaux régional (infranational) et/ou local.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2035

153. La Stratégie promeut l'éducation et la recherche pour le développement durable (orientation stratégique 6.5), notamment par le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable. Cette dernière vise à encourager les pays méditerranéens à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'enseignement officiel, dans toutes les matières pertinentes, en particulier dans les secteurs de l'économie verte et bleue et les professions liées à l'économie circulaire, ainsi que dans l'éducation officieuse. Les objectifs de cette stratégie se concentrent sur les aspects suivants de l'éducation au développement durable : politiques, législation et autres cadres réglementaires et opérationnels ; promotion par l'apprentissage formel, officieux ; dotation des éducateurs des compétences nécessaires pour intégrer le développement durable à leur enseignement ; outils et matériels accessibles et adéquats ; recherche et développement ; et coopération à tous les niveaux, notamment l'échange d'expériences et de technologies au sein de la région.

154. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable comprend également une action visant à renforcer les capacités de recherche dans le domaine du développement durable, ainsi que les relations entre la science et la politique. Au niveau régional, la Stratégie souligne la valeur des programmes à grande échelle (par exemple, les programmes de recherche et d'innovation Horizon Europe de l'Union européenne) pour encourager la recherche et l'innovation en matière de développement durable, ainsi que l'importance d'encourager et de soutenir les partenariats entre les pays. Elle encourage également l'échange de principes communément acceptés et de connaissances dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage pour le développement durable.

6.5 : Encourager l'éducation et la recherche pour le développement durable		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.5.1. Suivre la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable, qui promeut l'unification des principes, des valeurs et des pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage, en tenant dûment compte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités et éducateurs	2035
6.5.2. Renforcer les connaissances et les capacités de recherche au niveau national, grâce à des possibilités de formation à long terme, en particulier dans les secteurs de l'économie verte et bleue et les professions liées à l'économie circulaire, au transfert de connaissances et au développement des infrastructures de recherche.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, communautés éducatives et scientifiques, secteur privé et société civile	2035
6.5.3. Renforcer les relations entre la science et la politique afin d'étayer la prise de décisions par des analyses et des données scientifiques, grâce à des forums de recherche, des séminaires et d'autres possibilités d'échange, en tenant dûment compte de la Décennie des sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 proclamée par les Nations Unies.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2035
Régional		
6.5.4 Encourager la recherche et l'innovation en veillant à ce que les programmes et initiatives à grande échelle (par exemple, les programmes de recherche Horizon Europe de l'Union européenne) tiennent compte des priorités méditerranéennes en matière de développement durable.	Institutions internationales, universités, société civile	2030

155. L'orientation stratégique 6.6 porte sur les capacités régionales en matière de gestion de l'information relative aux données scientifiques sur le développement durable et l'environnement. Afin de permettre une prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des connaissances appropriées, ainsi que les perspectives politiques, des centres d'information nationaux seront créés pour collecter les informations existantes et nouvelles. Des initiatives conjointes de création et de transmission des connaissances aux parties prenantes, notamment à la communauté scientifique, au secteur privé et à la société civile, sont envisagées, conformément aux principes du système commun d'information sur l'environnement de l'Union européenne en matière de transmission des données et de gestion équitable des données. Au niveau régional, le renforcement des capacités en matière de production et de transmission des données et des informations et la coordination des programmes nationaux de surveillance sont inclus. Une initiative phare est également envisagée pour instaurer un système d'informations générales sur la Méditerranée accessible au public, grâce auquel une synergie sera établie entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales et le secteur privé, afin de collecter et de présenter de manière transparente des informations sur l'état de l'environnement et l'avancement du suivi des protocoles à la Convention de Barcelone. Cette initiative s'appuiera sur les données et les systèmes de soutien déjà en place, par exemple la plateforme de gestion des connaissances du PNUE/PAM, qui constitue le centre du patrimoine de connaissances du PNUE/PAM, conformément aux engagements pris dans le cadre de la politique adoptée par le PNUE/PAM en matière de données.

Orientation stratégique 6.6 : Renforcer les capacités régionales en matière de gestion de l'information et améliorer la promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et de la prospective		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
6.6.1. Mettre en place ou renforcer le soutien aux processus de suivi des données, notamment grâce à des informations issues d'enquêtes, ainsi qu'aux centres nationaux fournissant des informations intégrées et accessibles au public.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	2030
6.6.2. Encourager les initiatives conjointes de création et de transmission des connaissances entre les parties prenantes qui respectent les principes du système commun d'information sur l'environnement de l'Union européenne en matière de partage des données.	Institutions internationales, gouvernements nationaux et autorités locales, milieu universitaire, société civile	2035
Régional		
6.6.3. Développer les capacités en matière de production, de partage et de gestion des données et des informations et améliorer les technologies si nécessaire afin de créer des données comparables et compatibles, et soutenir l'élaboration de politiques éclairées et prospectives fondées sur des données probantes, notamment grâce à un ensemble d'indicateurs de base résumant les principaux défis environnementaux et socio-économiques	Institutions régionales, gouvernements nationaux, universités Plan Bleu/CAR INFO /RAC	2035
6.6.4. Coordonner les programmes nationaux et régionaux de suivi au niveau régional, notamment par le biais d'ateliers annuels.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, parlements nationaux et régionaux	2035

4. ASSURER L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2026-2035

156. L'exécution de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 est un processus collectif. Bien que facilitée par le système PNUE/PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joueront un rôle décisif dans sa réalisation.

157. Le système PNUE/PAM, qui comprend le Secrétariat du PNUE/PAM et les centres d'activités régionales, ainsi que la Commission méditerranéenne du développement durable, assurera la direction et l'orientation de la mise en œuvre de la Stratégie. En effet, les principales politiques du PNUE/PAM et les mesures connexes formulées en vue de la mise en œuvre des protocoles à la Convention de Barcelone, ainsi que d'autres mécanismes et instruments régionaux clés existants, sont essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie (encadré 2). En outre, le système PNUE/PAM fournira un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes, assurera la coordination des mesures de mise en œuvre et des processus de suivi, et servira de plateforme pour l'échange d'informations pertinentes, d'expériences et de synergies établies au niveau régional ou sous-régional.

158. La Commission méditerranéenne du développement durable est une structure clé au sein du système PNUE/PAM visant à soutenir l'élaboration et l'exécution de la Stratégie. En tant que point de référence central et lieu de rencontre des représentants des Parties et des parties prenantes impliquées dans le développement durable, elle travaillera en étroite collaboration, avec le soutien du Secrétariat du PNUE/PAM, avec les organisations compétentes pour que la Stratégie soit exécutée convenablement. La Stratégie constitue un cadre politique et opérationnel pour les travaux de la Commission.

159. Les institutions intergouvernementales, régionales et sous-régionales ont également un rôle très important à jouer dans l'exécution de la Stratégie. En collaborant entre elles et avec le système PNUE/PAM, et en facilitant les synergies avec les Parties contractantes qui utilisent la Stratégie comme plate-forme commune, elles peuvent jouer un rôle déterminant dans une exécution fructueuse. Elles permettront non seulement de créer une masse critique importante d'acteurs nationaux et régionaux de premier plan travaillant de manière coordonnée en faveur du développement durable, mais auront également un effet positif sur l'utilisation plus efficace des ressources humaines et financières limitées nécessaires à des activités conjointes. Pour ces partenaires, la Stratégie représente un ensemble logique et unifié d'orientations et d'actions stratégiques prioritaires qui doivent être prises pour parvenir au développement durable dans la région, dans lequel leurs actions et leurs objectifs s'inscrivent dans un cadre global.

160. Le secteur privé est un partenaire clé de l'exécution de la stratégie. En tant qu'acteur clé de l'économie verte émergente, le secteur privé peut être l'un des alliés les plus solides dans le processus de l'exécution de la stratégie. Cela passe non seulement par la responsabilité sociale des entreprises, mais aussi par des processus de consommation et de production plus durables qui font partie de son cœur de métier, par l'unification de technologies innovantes et par l'amélioration des processus en amont et en aval des chaînes industrielles, artisanales et commerciales. Cela contribuera également à la durabilité de ses propres activités. Pour le secteur privé, la stratégie fournit une indication des questions, des orientations et des mesures à prendre pour avancer vers les objectifs de développement durable aux niveaux régional, national et local, ainsi que du type de discussions qui devront être menées dans le contexte du développement durable dans un avenir proche. Cette indication est d'une importance capitale pour la planification des activités des entreprises.

161. La science est la clé du succès : toutes les actions et l'élaboration des politiques au niveau national ou régional doivent s'appuyer sur des bases factuelles solides. Les outils analytiques qui permettront de prévoir, planifier et évaluer les impacts et les actions liés au développement durable doivent être mis au point avec la communauté scientifique, qui doit elle-même orienter ses capacités de recherche vers l'aide à la prise de décisions. Pour le monde universitaire, la Stratégie contient une série de problèmes en matière de développement durable, problèmes qui nécessitent l'aide de la science pour être compris.

162. La société civile a toujours été un groupe important de parties prenantes au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable. Dans le cadre de l'exécution de la Stratégie, son rôle devient plus prononcé : outre son rôle de catalyseur pour soutenir et suivre l'exécution aux niveaux régional et national, la société civile peut assumer des tâches importantes en matière de sensibilisation et d'information, ainsi que jouer le rôle de troisième pilier de la démocratie, aux côtés des décisionnaires et des entités judiciaires, afin de garantir la transparence et d'assurer la participation des citoyens. Pour la société civile, la Stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui guident son travail avec d'autres partenaires et constituent un terrain fertile de développement de projets.

163. La réalisation de l'ODD 14 et de l'Agenda 2030 dans son ensemble nécessitera l'autonomisation des jeunes et des femmes, ainsi que des politiques inclusives qui ne laissent personne de côté. Les jeunes de la région méditerranéenne sont orientés vers les solutions et recherchent des emplois verts et des opportunités dans une économie bleue durable qui tient ses promesses, y compris dans le domaine numérique. Parallèlement, le rôle des femmes dans le développement durable est multidimensionnel et leur voix doit être entendue à tous les niveaux ; elles sont souvent les premières à venir en aide à leur famille, ont des idées et des perspectives uniques et sont souvent les moteurs du changement à différents niveaux. Les autorités locales sont des acteurs clés de la mise en œuvre pour deux raisons principales : a) elles sont des actrices naturelles, puisque près de 70 % des ODD dépendent du travail efficace des autorités locales (y compris métropolitaines) ; b) elles sont plus proches des citoyens, qu'ils soient organisés ou individuels ; l'engagement du grand public et des citoyens est très important pour la mise en œuvre de la stratégie. Grâce à leur proximité, les autorités locales peuvent être les premières à favoriser ces changements de comportement.

164. Les parlements nationaux et régionaux jouent un rôle central dans le soutien à la mise en œuvre, en renforçant leur exercice de contrôle, notamment par le biais d'assemblées parlementaires et de forums régionaux.

165. Les institutions de financement sont également des partenaires clés dans l'exécution de la stratégie. Pour ces partenaires, la stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux largement approuvés ainsi que des orientations stratégiques dans le cadre de ces objectifs, qui aideront ces organismes à positionner et à évaluer les propositions de financement visant à faire progresser le développement durable dans la région.

Encadré 2 : Programmes et cadres régionaux existants constituant des outils essentiels d'exécution de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035

- La gestion générale des zones côtières est reconnue comme étant la marche à suivre de développement durable des zones côtières et se caractérise par une approche unifiée distinctive visant à apporter des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels complexes des zones côtières. Comme l'indique l'article 2 du Protocole sur la gestion générale des zones côtières de la Méditerranée annexé à la Convention de Barcelone, « la gestion générale des zones côtières est un processus dynamique visant à assurer la gestion et l'utilisation durables des zones côtières, en tenant compte à la fois de la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, de la diversité des activités et des utilisations, de leurs interactions, de l'orientation maritime de certaines activités et utilisations et de leur impact sur les parties marines et terrestres ». L'adoption de ce protocole est un objectif politique pleinement atteint de la Stratégie méditerranéenne initiale pour le développement durable (2005). Son exécution est soutenue par le Plan d'action 2012-2019.
- Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à suivre l'approche écosystémique – par le biais de la Feuille de route de l'approche écosystémique – à la gestion des activités humaines tout en permettant une utilisation durable des marchandises et services marins, en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur préservation, ainsi que de prévenir de leur détérioration ultérieure. Elles admettent que l'approche écosystémique est une approche

opérationnelle générale d'exécution fructueuse de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, tout en renforçant le développement durable dans la région, ainsi qu'une stratégie de gestion générale des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de manière équitable.

- Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée et à la diversité biologique (entré en vigueur en 1999) est suivi par le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020) adopté en 2021. En outre, l'extension du réseau de zones spécialement protégées d'importance méditerranéenne et l'adoption et l'exécution d'une stratégie régionale post-2020 pour les zones marines et côtières protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans la Méditerranée, constituent des réalisations importantes pour la région.
- Le Plan d'actions pour une consommation et une production durables en Méditerranée, en cours d'élaboration, vise à passer à des modes de consommation et de production durables dans les secteurs économiques prioritaires, tout en relevant les défis liés à la dégradation de l'environnement. Il soutient la prise de mesures en faveur d'une consommation et d'une production durables au niveau régional et permet de déterminer les mesures visant à orienter la consommation et la production durables au niveau national, en abordant les activités humaines clés qui ont un impact particulier sur l'environnement marin et côtier et les questions transversales et intersectorielles connexes.
- L'adoption par les Parties contractantes des plans régionaux sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, sur la gestion des boues d'épuration, sur la gestion de l'agriculture, sur la gestion de l'aquaculture et sur la gestion des eaux pluviales urbaines, constitue une avancée majeure dans la lutte contre la pollution marine d'origine tellurique.
- Le Plan d'actions offshore comprend des mesures prioritaires pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin de ratifier le Protocole offshore ; désigner les représentants des Parties contractantes qui participeront aux organes directeurs régionaux ; mettre en place un programme de coopération technique et de renforcement des capacités ; établir un mécanisme financier d'exécution du Plan d'actions ; Encourager l'accès à l'information et la participation du public à la prise de décisions ; renforcer la transmission régionale de technologies ; élaborer et adopter des normes régionales pour les zones offshore ; élaborer et adopter des directives régionales pour les zones offshore ; établir des procédures et des programmes régionaux de surveillance des zones offshore ; et rendre compte de l'avancement du Plan d'actions.
- Le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée, en cours d'élaboration, vise à accroître la résilience des zones marines et côtières de la Méditerranée face au changement climatique grâce à l'élaboration d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique. Une fois adopté, ce cadre servira de base à l'élaboration d'un plan d'actions régional détaillé pour l'adaptation au changement climatique.
- La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Cette organisation régionale de gestion des pêches joue un rôle majeur dans la préservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes ainsi que le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire. Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie 2030 de la CGPM pour des pêches et une aquaculture durables, elle contribue à l'avancement de ces objectifs et à la promotion d'une Méditerranée et d'une mer Noire résilientes et productives.

- Les déclarations ministérielles et autres cadres établis dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, y compris l'Agenda GreenerMed 2030.
- Avec un objectif fixé à 2030, la mission de l'UE « Restaurer nos océans et nos eaux » vise à protéger et à restaurer la santé de nos océans et de nos eaux grâce à la recherche et à l'innovation, à l'engagement des citoyens et aux investissements bleus. La nouvelle approche de la mission considérera les océans et les eaux comme un tout et jouera un rôle clé dans la réalisation de la neutralité climatique et la restauration de la nature. Des actions transversales faciliteront la réalisation de cet objectif, notamment une large mobilisation et participation du public et un système numérique de connaissances sur les océans et les eaux, appelé « Digital Twin Ocean ». La mission soutient l'engagement et la coopération régionaux par le biais de « phares » régionaux dans les principaux bassins maritimes/fluviaux : Atlantique-Arctique, Méditerranée, Baltique-Mer du Nord et Danube-Mer Noire. Les phares de la mission sont des sites où sont pilotées, démontrées, développées et déployées les activités de la mission dans les mers et les bassins fluviaux de l'UE.
- Les rapports environnementaux sur les résolutions adoptées à l'unanimité par les 31 parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) lors des 17^e, 18^e et 19^e de la PAM, rappelant le rôle crucial des parlements nationaux et régionaux dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, afin de faciliter la réalisation des ODD dans la région. Le « Guide parlementaire pour la protection de la mer Méditerranée et de son littoral » (PNUE, 2024) est un outil concret destiné aux parlementaires qui souhaitent s'engager en faveur d'une application et d'un respect plus rigoureux de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.
- Approuvée lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable encourage les pays méditerranéens à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'enseignement formel, dans toutes les matières concernées, ainsi que dans l'éducation officielle. Cela permettra de doter les citoyens de connaissances et de compétences en matière de développement durable, de les rendre plus compétents et plus confiants, et d'accroître leurs possibilités d'agir dans le cadre d'une vie saine et productive en harmonie avec la nature et dans le respect des valeurs sociales, de l'égalité des sexes et de la diversité culturelle.
- L'initiative WestMed a été adoptée par la Commission européenne le 19 avril 2017 et approuvée par le Conseil de l'UE le 26 juin 2017. En 2018, une feuille de route commune a été adoptée pour le développement d'une économie bleue durable dans le sous-bassin afin de générer de la croissance, de créer des emplois et d'offrir un meilleur cadre de vie aux populations méditerranéennes, tout en préservant les services rendus par l'écosystème méditerranéen. La feuille de route comprend six priorités : la sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine ; le développement des clusters maritimes ; le développement et la circulation des compétences ; la consommation et la production durables ; la conservation et la restauration de la biodiversité et des habitats marins ; le développement des communautés côtières et la pêche et l'aquaculture durables.
- La stratégie macrorégionale pour la Méditerranée est apparue ces dernières années comme un outil important pour accélérer les changements et relever les défis et les menaces liés au changement climatique, à la perte de biodiversité, à la protection et à la restauration ainsi qu'à la promotion du développement durable. Le Parlement européen, le Comité des régions de l'Union européenne et le Conseil économique et social européen ont approuvé ou exprimé des résolutions et des avis en faveur de cette

stratégie. La stratégie méditerranéenne salue ces initiatives et considérera le développement de cette initiative comme un facteur susceptible de renforcer la mise en œuvre de la stratégie.

- L'Union européenne (DG-MENA) a financé « Soutien à l'eau et à l'environnement - Biodiversité et action pour le climat (WES-BCA) dans la région du voisinage sud » vise à améliorer la protection de l'environnement, la restauration de la biodiversité et la gestion des ressources en eau limitées, tout en renforçant la résilience au changement climatique dans la région méditerranéenne, en renforçant la formulation, l'application et la mise en œuvre des politiques pertinentes et des deux cadres régionaux, à savoir le PAM/Convention de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée (UpM).
- Dans le cadre du pacte de l'UE pour la Méditerranée, l'UE devrait renouveler son engagement à renforcer son implication dans la région, en relevant les défis communs et en saisissant les opportunités en matière de développement durable, de croissance inclusive et de stabilité régionale. S'appuyant sur les fondements de l'Agenda 2021 pour la Méditerranée, le pacte devrait encourager des initiatives concrètes en faveur d'une coopération plus approfondie et axée sur les résultats.
- La stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) est une stratégie macrorégionale adoptée par la Commission européenne et approuvée par le Conseil européen en 2014. L'objectif général de l'EUSAIR est de promouvoir la prospérité et la croissance économiques et sociales dans la région en améliorant son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité. Avec quatre États membres de l'UE et quatre pays des Balkans occidentaux, cette stratégie contribuera à la poursuite de l'intégration des Balkans occidentaux. Les pays visent à créer des synergies et à favoriser la coordination entre tous les territoires de la région adriatique et ionienne dans les quatre domaines thématiques/piliers suivants : tourisme durable, qualité de l'environnement, connexion de la région et croissance bleue.
- Le programme Interreg Euro-MED 2021-2027 soutient la coopération transfrontalière en Méditerranée. Il finance des projets élaborés et gérés par des administrations publiques, des universités, des organisations privées et de la société civile afin de mettre en œuvre conjointement des projets transnationaux.
Le programme rassemble des partenaires de 69 régions de 14 pays de la rive nord de la Méditerranée autour d'un objectif commun : une société neutre en carbone et résiliente au bénéfice de ses citoyens. Le budget total du programme s'élève à environ 294 millions d'euros pour la période 2021-2027.
protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine. Le programme Interreg Euro-MED finance des projets visant à apporter des solutions pour répondre à quatre missions complémentaires : renforcer une économie innovante et durable, encourager des espaces verts et améliorer le tourisme durable.
- Le programme Interreg Next Med 2021-2027 vise à contribuer à un développement intelligent, durable et équitable pour tous dans le bassin méditerranéen en soutenant une coopération équilibrée, durable et de grande envergure ainsi qu'une gouvernance à plusieurs niveaux. La mission du programme est de financer des projets de coopération transnationale qui répondent à des défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance communs au niveau méditerranéen, tels que l'adoption de technologies de pointe, la compétitivité des PME et la création d'emplois, l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources, l'éducation et la formation, les soins de santé, etc. La zone de coopération couvre 15 pays : Chypre, l'Égypte, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Liban, la Jordanie, Malte, la Palestine, le

Portugal, l'Espagne, la Tunisie, ainsi que deux nouveaux membres, à savoir l'Algérie et la Turquie.

4.1. Structures institutionnelles et moyens d'exécution de la stratégie

166. Le renforcement des structures institutionnelles adéquates est une priorité essentielle pour garantir la bonne exécution de la stratégie. Le système de gestion existant d'exécution de la stratégie est confronté à un certain nombre de défis.

167. Afin d'améliorer la gouvernance du développement durable, il est essentiel de mettre en place ou de renforcer les structures appropriées et de leur allouer des ressources suffisantes (orientation stratégique 7.1). Au niveau national, il est essentiel de garantir la forte participation des organisations concernées par la gestion du développement durable via la création de commissions, de conseils, de forums et de réseaux de développement durable, en fonction du contexte national. Ces organes de coordination et de consultation devraient servir à obtenir un ample soutien politique et de haut niveau au niveau national, en particulier auprès des ministères clés dont les compétences ont une incidence sur le développement durable ou sont affectées par celui-ci, y compris le Premier ministre, le cas échéant, et doivent être soutenus par des ressources humaines et financières adéquates.

168. Au niveau régional, il est essentiel que la Commission méditerranéenne du développement durable dispose d'un financement et de ressources humaines adéquats et que la gouvernance et les programmes de financement du PAM soient conçus de manière à tenir compte des besoins en ressources pour le développement durable. Une deuxième action régionale porte sur la nécessité d'agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales et de groupes de parties prenantes de la région méditerranéenne impliqués dans le développement durable.

169. Il est essentiel d'améliorer la visibilité et le rayonnement de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier au sein du système des Nations Unies, notamment dans le cadre des conférences des parties à la Convention de Barcelone et du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable. Cela impliquerait des mesures ministérielles via l'organisation de sessions quadriennales régulières consacrées au développement durable de la Méditerranée au niveau ministériel dans le cadre des conférences des parties à la Convention de Barcelone. La dernière mesure prévue dans le cadre de cette orientation stratégique vise à garantir que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de la transmission de bons principes et la mise en réseau dans les domaines relevant de sa compétence.

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de réalisation du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et veiller à ce qu'elles disposent de ressources suffisantes		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
7.1.1. Assurer une ample participation des organisations concernées par la gestion du développement durable au niveau national via la création, le cas échéant, de commissions, de conseils, de forums et de réseaux pour le développement durable.	Gouvernements nationaux, autorités locales en tant qu'autorités à prendre en considération pour garantir la participation des organisations concernées au développement durable au niveau national	2035

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de réalisation du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et veiller à ce qu'elles disposent de ressources suffisantes		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
Régional		
7.1.2 Améliorer l'impact de la Commission méditerranéenne du développement durable dans le contexte régional en renforçant le soutien administratif et financier à son fonctionnement, en particulier en renforçant l'Unité de coordination du PNUE/PAM qui assure le secrétariat de la Commission afin qu'elle puisse coordonner l'exécution et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 et rendre compte régulièrement de son avancement.	PNUE/PAM	2035
7.1.3 Enrichir la participation à la CMDD en tant qu'observateurs afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales et de groupes de parties prenantes concernés, y compris les femmes et les jeunes de la région méditerranéenne impliqués dans les processus de développement durable.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM UFM, Initiative WestMed, stratégie macro-régionale EUSAIR, Interreg Euro-Med, Interreg Next South, Interreg Adrion, Mission Océan, Comité méditerranéen pour le plan d'action ESD	En cours
7.1.4 Renforcer la coordination au niveau régional entre les cadres connexes afin de reconnaître la SMDD comme le document stratégique de référence global pour la région.	Comité de Pilotage de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable, PNUE/PAM UFM, Initiative WestMed, stratégie macrorégionale EUSAIR, Interreg Euro-Med, Interreg Next South, Interreg Adrion, Mission Océan, Comité méditerranéen pour le plan d'action ESD	
7.1.5. Améliorer la visibilité et la portée de la Commission méditerranéenne du développement durable et de la SMDD, avec le soutien d'une stratégie de communication, en particulier au sein du système des Nations unies, par exemple dans le cadre des conférences des parties à la Convention de Barcelone et du Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable, afin de compléter les sessions ministérielles quadriennales sur le développement durable de la Conférence des parties à la Convention de Barcelone.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2035

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de réalisation du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et veiller à ce qu'elles disposent de ressources suffisantes		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
7.1.6. Veiller à ce que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de la transmission de bons principes et de la mise en réseau dans les domaines relevant de sa compétence en matière de développement durable, ainsi qu'en désignant des « champions » le cas échéant.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2035

170. La deuxième orientation stratégique de cette section met l'accent sur la mise en place de mécanismes de gestion des processus de développement durable, en particulier la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 au niveau régional (orientation stratégique 7.2). Les mesures recommandées tiennent compte du fait que les politiques et les stratégies s'inscrivent dans un cycle politique qui commence par la formulation des politiques, se poursuit par leur exécution et leur suivi, puis par leur révision.

Orientation stratégique 7.2 : Mettre en place des processus régionaux d'exécution et de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035		
Actions	Acteurs responsables	Délai
Régional		
7.2.1 Veiller à ce que les programmes de travail réguliers du PNUE/PAM allouent les ressources nécessaires pour diriger l'exécution et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM, Parties contractantes à la Convention de Barcelone	2035
7.2.2 Renforcer le soutien de la Commission méditerranéenne du développement durable aux autorités nationales/locales	PNUE/PAM	2035
7.2.3 Entreprendre une évaluation participative à mi-parcours et finale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 sur la base des données relatives à ses cinq premières années d'exécution, en utilisant des indicateurs associés aux actions, ainsi que le tableau de bord des indicateurs de durabilité.	PNUE/PAM	2035
7.2.4 Réviser la stratégie de développement durable 2026-2035 et adopter une nouvelle stratégie pour la période 2036-2045, sur la base de l'évaluation finale de la SMDD.	PNUE/PAM	2035

4.2. Financement de l'exécution de la Stratégie

171. L'exécution de la Stratégie, fondée sur la vision ambitieuse mais nécessaire et réaliste d'une Méditerranée durable reposant sur des bases économiques et sociales solides, nécessite des ressources financières importantes. Les ressources nécessaires au financement de l'exécution de la Stratégie ne peuvent et ne doivent pas provenir d'une seule ou de quelques sources. Il s'agit là encore d'un effort collectif, grâce auquel le résultat sera bien supérieur à la somme des parties, grâce aux synergies établies et aux économies d'ampleur réalisées.

172. En ce sens, les budgets nationaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui allouent des fonds à la mise en œuvre des objectifs stratégiques alignés sur la Stratégie et à la mobilisation de ressources pour la participation à des actions régionales et sous-régionales alignées sur la Stratégie, peuvent contribuer de manière significative à encourager la mise en œuvre, tout en servant les objectifs et les politiques nationaux.

173. Le secteur privé doit occuper une place centrale dans ce processus. En mobilisant des ressources pour sa propre recherche, le développement et l'intégration des technologies dans le processus de production, et en réorientant une partie des ressources investies chaque année dans les activités de marketing et de promotion, il peut jouer un rôle très important dans le renforcement essentiel du processus de mise en œuvre. À cette fin, le système PNUE/PAM, ainsi que les Parties contractantes et les autres parties prenantes, telles que la société civile, doivent établir des relations de travail étroites avec le secteur privé et construire une plateforme de confiance et de synergie permettant de mettre en place des collaborations « gagnant-gagnant » pour la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Stratégie.

174. L'orientation stratégique 7.3 traite de la nécessité de renforcer les capacités de financement de la Stratégie. La première mesure à cet égard concerne l'élaboration d'un portefeuille de projets tirés de la Stratégie afin de soutenir les activités de collecte de fonds. La deuxième concerne l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en matière de collecte de fonds.

En outre, la Stratégie recommande la création d'un mécanisme d'investissement de réalisation du développement durable en Méditerranée, associant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union européenne et les organismes donateurs bilatéraux. Enfin, la Stratégie encourage le secteur privé à s'engager auprès de la société civile et à encourager une plus grande responsabilité sociale des entreprises.

Orientation stratégique 7.3 : Renforcer les capacités de financement de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
Régional		
7.3.1. Construire un portefeuille de projets visant à soutenir l'exécution de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et associer les sources de financement possibles au portefeuille.	PNUE/PAM	2030
7.3.2. Organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des gouvernements nationaux et des parties prenantes, ainsi que des organismes sous-régionaux, en matière de collecte de fonds afin d'améliorer leur accès au financement.	PNUE/PAM, UFM, parlements nationaux et régionaux, autres organisations/initiatives/programmes régionaux et internationaux, WES/BCA, Programmes INTERREG Med/PRIMA	2035
7.3.3. Cartographier les possibilités de financement, élaborer une stratégie de financement de la SMDD et créer un mécanisme d'investissement visant au développement durable en Méditerranée, en associant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union européenne et les organismes donateurs bilatéraux, ainsi qu'en mobilisant le secteur privé	PNUE/PAM, organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, Union européenne, Banque mondiale, BERD, BEI	2035

4.3. Système de suivi et tableau de bord régional sur l'exécution de la Stratégie

175. Un système de suivi complet et des indicateurs adéquats sont nécessaires pour évaluer la mise en œuvre de la Stratégie. Cela se fait à l'aide des indicateurs du tableau de bord de la SMDD.

176. L'ensemble des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés en matière de développement durable est disponible en ligne (<https://wesr.unep.org/article/dashboard>) sous une forme interactive. Les indicateurs du tableau de bord de la SMDD doivent être régulièrement mis à jour.

177. La mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'une évaluation indépendante à mi-parcours en 2030, qui tiendra compte du prochain cadre mondial en matière de durabilité et recommandera, le cas échéant, les orientations nécessaires.

178. La stratégie fera l'objet d'une évaluation finale en 2035. Ces deux évaluations doivent être indépendantes, participatives et inclusives, associer les membres de la CMDDD MCSD, les partenaires et les parties prenantes, et s'accompagner d'une mise à jour des indicateurs du tableau de bord de la SMDD afin d'évaluer les tendances en matière de durabilité.

179. Sur la base des systèmes de rapport existants et grâce à la participation des pays, à des partenariats solides avec des experts et des parties prenantes régionaux et nationaux, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles sont encouragées à procéder à une évaluation périodique de la stratégie et de son tableau de bord afin d'envisager en temps

utile la mise à jour régulière des ensembles de données nationaux et régionaux, ce qui permettra une analyse précise et actualisée des progrès accomplis vers le développement durable de la région sur la base du tableau de bord de la durabilité, en utilisant principalement les données provenant de sources fiables déjà existantes.

Orientation stratégique 7.4 : Assurer le suivi régulier de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035		
Actions	Acteurs responsables	Calendrier
National		
7.4.1. Fournir des données semestrielles pour le suivi de la Stratégie et rendre compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD tous les six mois	Gouvernements nationaux, organisations régionales, PNUE/PAM	2035
Régional		
7.4.2. Veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient mis en place en tenant compte des systèmes de partage des données et d'information existants et prévus du PAM, en complétant avec le potentiel des réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie à l'aide de groupes de discussion.	PNUE/PAM, Gouvernements nationaux, organisations régionales, Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2035
7.4.3 Mettre à jour et alimenter le tableau de bord des indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, la Commission méditerranéenne du développement durable jouant un rôle consultatif dans le processus de sélection.	PNUE/PAM, Plan Bleu, Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable	2035

Objectif du MSDD	Initiative phare	Partenaires
Objectif 1 Lutter contre le changement climatique en mettant l'accent sur l'adaptation à ses effets et encourager la sécurité énergétique et la transition énergétique en tant que priorité	Mécanisme régional entre science et politique, visant à préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées sur les tendances, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (MedEcc)	PNUE/PAM, Plan Bleu/CAR, UpM
	Lancement d'initiatives éducatives (par exemple, Réseau méditerranéen d'éducation au développement durable : plateforme de collaboration entre les écoles, les universités et la société civile ; Programme méditerranéen pour les compétences vertes : formation des jeunes et des femmes aux pratiques commerciales durables)	CHYPRE, Comité méditerranéen pour l'éducation et le développement durable, WES/BCA
	Atteindre une capacité de production d'énergie renouvelable de 1 TW dans la région méditerranéenne d'ici 2030 (TERAMED)	ECOUNION et RAED. Gouvernements régionaux, organisations internationales, acteurs du secteur privé et groupes de la société civile
Objectif 2 Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers	Atteindre les objectifs « 30 par 30 » en matière de zones marines protégées (ZMP) et de mesures efficaces de conservation des mers (MECM) (mise à jour de l'initiative phare MEDFUND)	SPA/RAC Fondation Prince Albert II de Monaco ; Institut océanographique – Fondation Prince Albert ^{1er} de Monaco ; Centre d'activités régionales pour les zones spécialement protégées (CAR/SPA) du PNUE/PAM ; Fonds pour les partenariats écosystémiques critiques ; MedPAN ; WWF Méditerranée ; Centre pour la Méditerranée de l'UICN de coopération ; Conservatoire du littoral ; Initiative des petites îles de la Méditerranée. MedPAN est le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de la Méditerranée.
	Journée de la côte méditerranéenne	PAP/RAC PNUE/PAM et Centres d'activités régionales du système de la Convention de Barcelone Parties contractantes à la Convention de Barcelone Programme régional pour les mers du PNUE et mers régionales UNESCO PNUE/PMA — Partenaires du système de la Convention de Barcelone (OIG et ONG) Union pour la Méditerranée (UpM) Plateforme Océan & Climat

Objectif du MSDD	Initiative phare	Partenaires
		Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) WWF-Méditerranée Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MiO-ESCEDE) Initiative MedWet Fondation MED SEA ARTPORT_making waves
	Encourager la norme de la Liste verte de l'UICN dans les États riverains afin d'évaluer l'efficacité et l'utilité des organismes de gestion des parcs créés (Liste verte de l'UICN)	Liste verte de l'UICN Albanie, Algérie, Égypte, France, Italie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Espagne.
	Encourager la protection et la conservation des herbiers marins/de posidonie en tant qu'écosystème essentiel (herbiers marins/de posidonie)	SPA/RAC Agence française de la biodiversité (OFB), Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN, WWF Méditerranée, Réseau méditerranéen de la posidonie Pays : France, Tunisie, Espagne, Malte, Chypre, Algérie, Turquie, Italie, Grèce.
Objectif 3 Encourager la gestion durable des ressources, en particulier l'eau, l'hygiène alimentaire et les systèmes d'alimentation, grâce à des formes durables de développement rural	Stratégie pour le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes (WEFE Nexus) dans le continuum « de la source à la mer » en Méditerranée (WEFE NEXUS)	UpM ; DG MENA/DG ENEST ; PNUE/PAM ; Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP-Med) Mécanisme d'appui à l'eau et à l'environnement (WES/BCA) Projet PRIMA Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne
	Initiative pour les forêts méditerranéennes	PNUE, FAO et UNDRR UpM, EFIMed, pays partenaires de la Méditerranée, Convention de Barcelone, PNUE/PAMAR, Mio-ECSDE, UICN, CEDARE, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Objectif 4 Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables et résilientes	Prix Istanbul pour les villes écologiques	PNUE/PAM MedCities
	Réseau méditerranéen des villes zéro déchet	PNUE/PAM MedCities Pays : Parties contractantes de la Convention de Barcelone, à commencer par exemple par les pays des villes lauréates des quatre précédentes éditions de l'IEFCA : Izmir, Gênes, Malaga, Ashdod Villes méditerranéennes intéressées parmi les 112 NetZeroCities, à commencer par les membres de MedCities, telles que Barcelone, Valence, Marseille, Rome, Limassol et Izmir Autres villes intéressées : Athènes, Tirana, par exemple les signataires de la Convention des maires PAP/RAC Plan Bleu/RAC et SCP/RAC
	Boîte à outils pour le développement urbain durable en Méditerranée (MedUrbanTools)	MedCities, Agglomération métropolitaine de Barcelone (AMB)

Objectif 5 Accélérer la transition vers une économie durable, verte, bleue et circulaire et vers une finance durable	Créer et encourager un prix méditerranéen de l'innovation environnementale pour les entreprises (WeMedBusiness Award)	SCP/RAC, PNUE/PAM
	Tourisme bleu durable	ECO-UNION et IDDRI OSC : Plan Bleu/CAR, Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN. Pays soutenant l'initiative : France, Espagne Pays chargés de la mise en œuvre : Maroc, Tunisie, Liban, Monténégro.
Objectif 6 Améliorer la gouvernance à tous les niveaux, l' de la coopération et les partenariats en faveur de la résilience et du développement durable.	Encourager l'adoption et l'exécution de la Convention d'Aarhus.	MIO-ECSDE COMPSUD MEPIELAN Secrétariat de la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU, PNUE/PAM, Union pour la Méditerranée (UpM), Assemblée parlementaire de l'UpM (Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau)
	Leadership des femmes pour les ODD en Méditerranée	PNUE/PAM, représentantes des femmes membres de la CMDD Forum parlementaire des femmes de l'APM Pays : France, Slovaquie, Égypte, Algérie (hôte de la Journée de la côte méditerranéenne 2024), etc. UFM Plan Bleu/CAR, PAP/CAR et INFO/CAR Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED) ASCAME EPLO CPMR-Commission Interméditerranéenne OCDE – Centre d'Istanbul.
	Participation des jeunes au processus décisionnel et à la mise en œuvre de la SMDD	Groupe des jeunes de la Méditerranée IECD – J-Med

		ONG impliquées dans la mise en œuvre des ODD, le développement durable en Méditerranée (Réseau SOS Méditerranée (MedSOS) – Grèce ; Amici della Terra Italia (Les Amis de la Terre Italie) – Italie ; Association de Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement (ASNE) – Tunisie ; RAED (Réseau arabe pour l'environnement et le développement) – Égypte ; DOTO (Diarios del océano) – Liban Pays méditerranéens INFO/RAC Union pour la Méditerranée (UpM) MIO-ECSDE Fondation Anna Lindh Académie des Talents Méditerranéens
	Semaine verte méditerranéenne	UFM, PNUE/PAM
	Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable	MIO-ECSDE Chypre (présidence), Grèce, Liban, Maroc, Palestine, Bureau du Comité méditerranéen de l'EDD, organisations internationales/régionales
	Mettre en place un système d'information sur la Méditerranée accessible au public, grâce à un triumvirat composé des gouvernements nationaux, des institutions internationales et du secteur privé, afin de collecter et de présenter de manière transparente des informations sur le développement durable en Méditerranée. Observatoire sur l'environnement et le développement durable	Plan Bleu, Tunisie, Liban, Égypte, Maroc, Turquie

RÉFÉRENCES

1. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/>
2. Organisation mondiale du tourisme, « Le tourisme à l'horizon 2030 : aperçu mondial », Madrid, 2011.
3. PNUE(DEPI)/MED IG.21/9 Annexe II – Décisions thématiques, Décision IG.21/3 sur l'approche écosystémique, y compris l'adoption de définitions du bon état écologique (BEE) et d'objectifs
http://195.97.36.231/dbases/CoPDecisions/2013_IG21_CoP18/13IG21_09_Annex2_21_03_ENG.pdf
4. Voir http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Protocol_publikacija_May09.pdf
5. Voir <http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers> ;
<http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers/en/news/high-participation-at-the-consultation-phase-on-the-development-of-the-sustainable-consumption-and-production-scp-action-plan-for-the-mediterranean>
6. Voir <http://ufmsecretariat.org/>
7. Voir <http://ufmsecretariat.org/reporting-progress-and-proposing-follow-up-for-de-polluting-the-mediterranean-by-2020/>
8. PNUE (DEPI)/MED WG.358/4 : <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7166.pdf>
9. Spalding et al., 2007, « Marine Ecoregions of the World: A Bioregionalization of Coastal and Shelf Areas », *BioScience* 57(7), pp. 573.
10. Voir http://195.97.36.231/dbases/MAPmeetingDocs/12IG20_Inf8_Eng.pdf
11. Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : Vers des systèmes d'information environnementale partagés. Rapport conjoint AEE-PNUE/PAM (2014)
12. PNUE/PAM : État de l'environnement marin et côtier en Méditerranée, PNUE/PAM - Convention de Barcelone, Athènes, 2012.
13. Rapport du Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Suivi - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.
14. Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : Vers des systèmes d'information environnementale partagés. Rapport conjoint AEE-PNUE/PAM (2014)
15. Rapport du Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.
16. Najib Saab : Discours liminaire à la Conférence sur l'examen de la SMDD, Floriana, Malte, 2015 (rapport de réunion non édité)
17. En 2013, le Plan Bleu a indiqué qu'entre 2000 et 2009, seuls six pays méditerranéens avaient réduit leur empreinte écologique. Rapport du Plan Bleu : Suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.
18. Voir <http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001001>

19. Décision IG.21/9 des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, annexe I.
20. Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0056>.
21. Voir <http://www.adriatic-ionian.eu/> ;
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/macro-regional-strategies/adriatic-ionian/
22. Voir http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/index_en.htm.
23. <http://www.oceanhealthindex.org/>
24. Giulio Malorgio, New Medit N. 2/2004,
http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/343_02malorgio.pdf
25. Voir <https://www.cbd.int/sp/>
26. État des forêts méditerranéennes 2013. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, <http://www.fao.org/docrep/017/i3226e/i3226e.pdf>
27. Voir https://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_greenlist/
28. ONU-Habitat, « État des villes dans le monde, Villes harmonieuses, 2008-2009 », ONU-Habitat, Des villes pour tous : combler le fossé urbain, 2010-2011.
29. AEE « L'environnement en Europe : état et perspectives 2015 : pays et régions : la région méditerranéenne ». (<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/countries/mediterranean>)
30. Haase, D., Larondelle, N., Andersson, E., Artmann, M., Borgström, S., Breuste, J., Elmqvist, T. (2014). Examen quantitatif des évaluations des services écosystémiques urbains : concepts, modèles et mise en œuvre. *Ambio*, 43(4), 413–33. doi:10.1007/s13280-014-0504-0
- Pelorusso, R., Gobattoni, F., Lopez, N., & Leone, A. (2013). Verde urbano e processi ambientali: per una progettazione di paesaggio multifunzionale. *Journal of Land Use, Mobility and Environment*, 6(1), 95–111. doi:10.6092/1970-9870/1418
31. Voir http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_en.pdf
- également disponible en français à l'adresse suivante :
http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_fr.pdf
32. Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar5/>
33. Voir <http://www.ecomena.org/tag/ghg-emissions/>
34. Voir <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI>
35. Behnam, A. (2013). *Tracing the Blue Economy*. Fondation de Malte. Malte.
36. Voir <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/>
37. Voir <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/Mediterranean-Strategy-on-Education-for-sustainable-development-.pdf>
38. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>
39. UNEP(DEP)/MED WG. 358/Inf 3, pp. 61-62.

40. Voir http://ia2dec.ew.eea.europa.eu/knowledge_base/Frameworks/doc101182 pour une description du cadre.
41. Voir http://planbleu.org/sites/default/files/publications/soed2009_en.pdf
42. Voir <http://ec.europa.eu/environment/archives/seis/> ; <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/>
43. Voir <http://uneplive.unep.org/>
44. Rapport établi à la demande du Secrétaire général par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données au service du développement durable (novembre 2014), disponible à l'adresse <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.
- 45 Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/oceanandseas> ; <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1261>